

PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission des travaux publics, de l'action sociale et de la santé

Mardi 5 mai 2015

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Exposé du ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine relatif aux matières relevant de ses compétences suite à la sixième réforme de l'État</i>	1
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites ou reportées</i>	1
<i>Projets et propositions</i>	1
<i>Proposition de résolution visant à intégrer l'apprentissage de l'utilisation de l'éthylotest dans la formation à la conduite, déposée par M. Puget (Doc. 144 (2014-2015) N° 1)</i>	1
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	1
<i>Exposé de M. Puget, auteur de la proposition de résolution</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Puget.....	1
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, MM. Puget, Tzanetatos, Wahl, Mmes Vienne, Leal Lopez.....	2
<i>Interpellations et questions orales</i>	7
<i>Question orale de M. Dister à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'aménagement des abords de l'entrée du Domaine régional Solvay à La Hulpe »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Dister, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	7
<i>Question orale de Mme Poulin à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les nuisances engendrées par les travaux de réfection de la N5 »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Poulin, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	9
<i>Question orale de M. Knaepen à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le retour sur investissement des plantations de masse en Wallonie »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Knaepen, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	10

Question orale de M. Collignon à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les travaux aux ronds-points de Ben-Ahin (Huy) »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Collignon, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 12

Question orale de M. Gillot à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'extension de la zone 4 du zoning des Hauts-Sarts »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Gillot, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 12

Question orale de M. Dupont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la mise en place de primes pour les chantiers publics terminés à l'avance »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Dupont, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 14

Question orale de Mme Ryckmans à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le réaménagement du site SOCOL à Clabecq »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Ryckmans, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 16

Question orale de M. Mouyard à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la mise en œuvre du décret relatif à la voirie communale »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Mouyard, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 18

Question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le nouvel incubateur « le Manège de Sury » »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Bouchez, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 19

Question orale de M. Lenzini à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les questions de sécurité, d'hygiène et de propreté publique dans les zones industrielles, au départ de l'exemple des Hauts-Sarts »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Lenzini, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 21

Question orale de Mme Dock à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'éclairage des autoroutes en Wallonie »..... 22

Question orale de M. Henry à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le développement éolien dans les zonings d'activité économique »..... 22

Question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la fréquentation de l'A8 et le bouchon à Halle »..... 22

<i>Question orale de M. Dodrimont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'enlèvement de la péniche d'Ougrée »</i>	22
<i>Question orale de Mme Leal Lopez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'effondrement récent d'un tronçon des anciens remparts de la Ville de Huy »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Leal Lopez, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	23
<i>Question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'avenir du patrimoine industriel wallon » ;</i>	
<i>Question orale de Mme Salvi à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le bilan et les perspectives de la Conférence sur le patrimoine »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Bouchez, Mme Salvi, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	24
<i>Question orale de Mme Lambelin à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'avenir du projet Tadam »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Lambelin, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	28
<i>Question orale de Mme Kapompole à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la place de la nutrition et de l'alimentation dans les services hospitaliers wallons »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Kapompole, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	30
<i>Question orale de Mme Morreale à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la mise en place d'une vraie politique alimentaire par le biais du plan national Nutrition et Santé pour la Belgique »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Morreale, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	31
<i>Question orale de Mme Leal Lopez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'augmentation des cas de maladies sexuellement transmissibles en Wallonie »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Leal Lopez, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	33
<i>Question orale de Mme Morreale à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les inquiétudes du secteur de promotion de la santé »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Morreale, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	34

Question orale de Mme Lecomte à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'évolution du dossier Vivalia »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Lecomte, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 35

Question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le système de remboursement des consultations chez les tabacologues ».....38

Question orale de Mme Péciaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la mise en œuvre des soins pédiatriques à domicile »..... 38

Question orale de M. Luperto à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la réforme du financement des hôpitaux au niveau fédéral et ses conséquences pour la Wallonie » ..38

Question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les conditions de travail dans le secteur hospitalier et médical ».....38

Question orale de M. Knaepen à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la dangerosité des boissons dites « light » »..... 38

Reprise de la séance..... 38

Interpellations et questions orales (Suite)..... 39

Question orale de Mme Péciaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'accompagnement des plannings familiaux » ;

Question orale de Mme Salvi à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les modalités de distribution de pilules contraceptives et de contraception d'urgence par les centres de planning familial »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Salvi, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 39

Question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'évaluation des aides pour le répit des aidants proches »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme De Bue, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 41

Question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la hausse des chiffres concernant la maltraitance envers les personnes âgées » ;

Question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la maltraitance intrafamiliale envers les personnes âgées »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Bonni, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 42

Question orale de M. Dupont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la volonté du Gouvernement fédéral de déléguer aux CPAS l'accueil des demandeurs d'asile ayant reçu une régularisation »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Dupont, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 45

Question orale de Mme Brogniez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le projet Duoday de l'AWIPH »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Brogniez, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 45

Question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le bien-être des résidents au sein des maisons de repos »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Bonni, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 47

Question orale de Mme Salvi à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la position du Gouvernement wallon sur l'extension du parcours d'intégration proposée en Flandre »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Salvi, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 48

Question orale de Mme Trotta à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la lutte contre la précarité des familles monoparentales »..... 50

Question orale de M. Dodrimont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur les « COFcubes ».....50

Question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les chiffres récents concernant le taux de suicide »..... 50

Question orale de Mme Zrihen à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'asphyxie programmée des CPAS wallons »..... 50

Question orale de Mme Morreale à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le rôle de la Wallonie dans la mise en œuvre du Plan d'action national 2015-2019 de lutte contre la violence basée sur le genre »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Morreale, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 50

Question orale de Mme Ryckmans à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'ancrage et les moyens du Conseil wallon pour l'égalité entre hommes et femmes pour assurer ses missions transversales en matière de genre »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Ryckmans, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 52

Question orale de Mme Pécriaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la lutte contre la violence économique »..... 54

Question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les suites de la campagne de sensibilisation concernant les motards »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme De Bue, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 54

Question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la problématique de la pression des pneus »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme De Bue, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 55

Question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les portiques de pesage dynamique pour camions »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme De Bue, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 56

Question orale de Mme Salvi à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la possibilité technique d'éviter la suspension du Thalys wallon » ;

Question orale de M. Hazée à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le Thalys wallon et les autres connexions internationales de la Wallonie »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Salvi, M. Hazée, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 56

Question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la Cellule ferroviaire » ;

Question orale de Mme Poulin à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le rôle de la Wallonie dans la préparation du nouveau plan de transport de la SNCB »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme De Bue, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 60

Question orale de M. Dodrimont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur « le bilan du principe de la tirette pour les usagers de la route » 62

Question orale de M. Dodrimont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur « le rapport relatif à la politique criminelle en matière de sécurité routière » 62

Liste des intervenants..... 63

Abréviations courantes..... 64

Présidence de Mme Kapompole, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- *La séance est ouverte à 9 heures 23 minutes.*

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission.

Il y a différentes propositions de décret et de résolution. Pour les auteurs qui sont présents, y a-t-il des demandes de mettre ces propositions à l'ordre du jour ? Rien de particulier ? Non, très bien.

Peut-on retirer de l'arriéré le rapport d'information concernant le suivi de la mise en œuvre de la Plateforme d'action de la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes ? Très bien, il en sera ainsi fait.

Exposé du ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine relatif aux matières relevant de ses compétences suite à la sixième réforme de l'État

Mme la Présidente. - Nous inscrirons ce point à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites ou reportées

Mme la Présidente. - La question orale de M. Evrard à M. le Ministre Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la gestion des zonings bimodaux et les changements dans le secteur du fret ferroviaire », est reportée.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À INTÉGRER L'APPRENTISSAGE DE L'UTILISATION DE L'ÉTHYLOTEST DANS LA FORMATION À LA CONDUITE, DÉPOSÉE PAR M. PUGET (DOC. 144 (2014-2015) N° 1)

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à intégrer l'apprentissage de l'utilisation de l'éthylotest dans la formation à la conduite, déposée par M. Puget (Doc. 144 (2014-2015) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - M. Knaepen est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Puget, auteur de la proposition de résolution

Mme la Présidente. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (PP). - Monsieur le Ministre, chers collègues, la compétence des auto-écoles, de l'apprentissage et des centres d'examen ont été régionalisés par le transfert de compétences découlant de la sixième réforme de l'État. Le niveau du pouvoir fédéral reste en revanche compétent pour fixer les connaissances à maîtriser pour l'examen. La matière est donc un cas concret de mise en application du fédéralisme à la belge et de la concertation nécessaire entre les différents niveaux de pouvoir.

Un taux d'alcoolémie trop élevé est, avec la vitesse excessive et les problèmes d'infrastructures, la principale cause d'accident et de mortalité sur la route. Une enquête de l'IBSR dont les résultats ont été rendus publics au début de l'année 2015 démontre que les jeunes, davantage encore que leurs aînés, sont conscients des dangers de l'alcool lorsqu'ils prennent le volant.

Les campagnes de sensibilisation à la problématique – « BOB », la « Nuit européenne sans accident » des Responsible Young Drivers – semblent porter leurs fruits. Néanmoins, afin de réduire le nombre de tués sur

les routes, de nombreux efforts restent à fournir. La Belgique est à l'heure actuelle un des mauvais élèves de la classe européenne, avec 70 tués sur les routes par million d'habitants, contre 34 aux Pays-Bas, par exemple.

La généralisation de l'usage individuel de l'éthylotest permettrait d'accroître la sécurité sur les routes, en donnant aux conducteurs responsables la possibilité de mesurer leur imprégnation alcoolique. Des éthylotests chimiques à usage unique sont déjà commercialisés. Il s'agit le plus souvent d'un dispositif comprenant une embouchure stérilisée, un tube rempli de dichromate de potassium acidifié et un ballon.

L'éthanol compris dans le sang de la personne sous influence de l'alcool passe dans les poumons et est rejeté par l'haleine. Il est oxydé en acide par les ions dichromates de couleur orange qui se transforment en ions chromes de couleur verte. En cas d'imprégnation alcoolique excessive, les ions chromes dépassent une limite marquée par un trait. Leur durée de péremption est d'environ de deux ans. Des éthylotests électroniques ont un embout unique tandis que le reste de la structure est réutilisable.

Nombre de citoyens ne savent pas se servir correctement des éthylotests dont le fonctionnement n'est guère aisé. Un tel apprentissage ne fait, pour le moment, pas partie intégrante de la formation théorique et pratique à la conduite. La proposition de résolution : le Parlement wallon, considérant que la sécurité routière est un enjeu majeur et que l'objectif de réduction de moitié du nombre de tués sur les routes à l'horizon 2020 nécessite des mesures de prévention.

Considérant qu'une imprégnation alcoolique excessive est une des principales causes d'accident et de mortalité sur nos routes.

Considérant que l'usage des éthylotests peut s'avérer compliqué et qu'il n'est, à l'heure actuelle, pas enseigné dans les formations à la conduite.

Considérant que la formation à la conduite dans ses différents aspects nécessite une concertation entre les différents niveaux de pouvoir.

Nous demandons donc au Gouvernement wallon d'agir auprès du Gouvernement fédéral :

- pour que la formation théorique dispensée par les auto-écoles intègre l'explication sur le maniement et l'utilisation d'un éthylotest chimique et électronique ;
- d'agir auprès du Gouvernement fédéral pour que la formation pratique dispensée par les auto-écoles intègre une démonstration du maniement et de l'utilisation d'un éthylotest chimique électronique et pour qu'un test soit effectué avant chaque séance de conduite exercée en auto-école ;

- d'agir auprès du Gouvernement fédéral pour que le maniement et l'utilisation d'un éthylotest chimique électronique fassent partie de la matière à maîtriser pour réussir l'examen théorique et l'examen pratique du permis de conduire.

Bref, Monsieur le Ministre, chers collègues, aujourd'hui, beaucoup de choses sont faites au niveau de la prévention et de la lutte contre l'intoxication alcoolique lors de la conduite d'un véhicule. Nous pensons qu'il est extrêmement important d'agir auprès de nos jeunes – je pense que tout le monde a conscience de cela –, mais directement lors de l'apprentissage à la conduite afin de banaliser l'utilisation et l'usage d'un éthylotest.

En effet, lors de l'apprentissage, si les jeunes utilisent l'éthylotest avant de conduire – lorsqu'ils suivent une formation dans une auto-école – ils prendront peut-être, voire certainement, l'habitude d'utiliser ce type d'appareil. Ce ne sera plus lors d'une sortie où l'on effectuera un test avant de prendre le volant parce qu'il y a une campagne BOB, parce qu'il y a une ASBL – qui travaille merveilleusement bien, il faut le reconnaître, c'est du travail nocturne – qui fait une démonstration auprès de nos jeunes.

Dès aujourd'hui, si chaque jeune prenait l'habitude d'avoir un éthylotest chimique ou électronique à bord de son véhicule, peut-être ou certainement, serait-il tenté de l'utiliser avant de prendre le volant. Mais aussi, ses compagnons de route, ou les personnes qui se trouvent dans la voiture avec lui, inciteraient le conducteur à se tester avant de prendre le volant afin qu'il soit un conducteur responsable.

Discussion générale

Mme la Présidente. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. le Ministre Prévot, pour la position du Gouvernement wallon, avant les parlementaires, à moins qu'il souhaite que je donne la parole à l'opposition.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Présidente, c'est vous qui réglemez les travaux.

Mme la Présidente. - Alors, je me permets de demander la position du Gouvernement wallon.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Bien ! Merci, Monsieur le Député Puget pour votre proposition qui, en soi, est effectivement sympathique, mais elle pose quelques difficultés de fond et de forme.

Des difficultés de forme, parce que, dans votre proposition de résolution, vous demandez que nous

agissions auprès du Gouvernement fédéral pour une matière qui est, en fait, régionalisée, depuis le 1er janvier dernier. Il n'y a donc pas lieu de s'adresser au Gouvernement fédéral pour mettre en œuvre ce processus, dès lors que c'est nous qui sommes responsables.

Le Gouvernement fédéral est chargé de l'organisation de l'examen du permis de conduire, tandis que le contenu de la formation est une compétence régionalisée. Les volets « Formation à la conduite » et « Examen pour le permis » sont une compétence régionale, depuis le 1er janvier 2015, suite à la sixième réforme de l'État.

J'ai déjà eu l'opportunité de répondre plusieurs fois à des questions au sein de cette commission sur le processus de réforme de la formation à la conduite et je pense qu'il faut d'ailleurs aller au-delà des aspects stricts liés à la seule connaissance du Code de la route.

Des expériences pilotes ont déjà été développées. Des suggestions ont été faites, notamment sur les questions relatives à l'aptitude à la conduite ou encore sur les questions liées à l'anticipation d'une série d'éléments.

La question de l'apprentissage de l'usage de l'éthylotest pourra être examinée, à l'occasion de ce processus de refonte de la formation au permis de conduire, mais à ce stade, c'est trop précoce que pour pouvoir l'imposer. Par contre, que cela fasse partie des éléments de réflexion, il n'y a pas de difficultés avec cela.

Je rappelle que votre souhait est de former à l'utilisation à l'éthylotest, pas d'imposer un éthylotest partout – c'est une nuance importante. C'est vrai qu'après, on pourra avoir de longs débats sur l'utilité ou la pertinence de l'éthylotest, sachant qu'il prend une photographie, à un moment donné, de la situation sans que cela ne présume de la manière dont le métabolisme de l'alcool se poursuit dans les minutes qui suivent. Ce n'est pas un élément qui, en soi, est susceptible d'améliorer la sécurité routière. Par contre, il est incontestable que cela peut être un des outils de la palette de la sécurité routière. Je pense que celui qui restera l'outil le plus fort, c'est d'abord le comportement individuel, puis vient la responsabilité publique liée aux campagnes de prévention et de sensibilisation. Pensons à BOB, à la démarche de l'Agence wallonne pour la sécurité routière auprès d'opérateurs, tels les dancings et autres avec ce que l'on appelle le label BackSafe, la promotion des retours en transport en commun ou en taxi.

Sur le fond, l'idée peut faire l'objet d'un examen dans le cadre des réformes qui seront impulsées à l'initiative de la Région sur tout ce dispositif de formation à la conduite. Sur la forme, il est difficile d'interpeller le

Fédéral, dès lors que c'est une de nos compétences en la matière.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (PP). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses et je sais que vous n'avez pas attendu l'arrivée de M. Puget dans les hémicycles pour agir. Il n'y a pas de problème avec cela.

J'ai quand même un souci, c'est que je l'avais déposé un décret et qu'il a été refusé par les services, puisque la compétence de l'examen, comme vous l'avez dit, est toujours une compétence fédérale. On ne peut donc pas former les gens s'il n'y a pas un examen derrière. C'est assez compliqué. J'ai eu très difficile de comprendre cela. Enfin, vous irez certainement plus vite que moi pour le comprendre. Il m'a fallu une grosse semaine.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - L'organisation de l'examen est toujours une compétence fédérale tandis que la formation au permis de conduire est une compétence régionale.

M. Puget (PP). - Voilà, mais on ne peut pas former des gens s'ils ne sont pas interrogés, lors de leur examen. C'est ce que l'on m'a répondu ici. Les services du Parlement m'ont aiguillé vers une résolution parce qu'un décret n'était pas valable.

C'est encore une fois extrêmement compliqué dans cette réforme. Je pense donc qu'il faudrait quand même, à un moment donné, tirer cela au clair. Ce n'est pas uniquement sur la sécurité routière qu'il y a un problème. Je pense que nous aurons un débat demain. Je pense que cette réforme a été un peu bâclée. C'est chaque fois la même chose, chaque fois que l'on veut travailler sur quelque chose, on se renvoie la balle, on va au Fédéral, on revient au régional, et cetera. Cela sera-t-il être pareil dans toutes les matières régionalisées ?

J'ai bien entendu votre position. Je vais écouter, avec très grande attention, mes collègues et puis, si vous permettez, Madame la Présidente, je reprendrai la parole.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). - Avant de rentrer dans le sujet, peut-être une précision. Ce sont les Régions qui organisent la formation, on est bien d'accord. L'organisation de l'examen découlant du Fédéral, pour moi, je l'entends en disant que le Fédéral reste compétent pour préciser les aptitudes à avoir dans le cadre de la réussite de cet examen, en ce compris le fait de pouvoir ou de savoir utiliser un éthylotest. C'est une question, je ne suis donc pas certain de mon intervention.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - C'est, hélas, à la fois plus subtil et compliqué, c'est-à-dire que les Régions étant compétentes pour ce qui concerne la formation à la conduite, les trois Régions considèrent jusqu'à présent que cette formation s'entend jusqu'à la conclusion, à savoir l'organisation de l'examen qui est l'étape ultime de la formation.

Là où le Fédéral conteste cette approche, c'est qu'il considère que c'est lui qui conserve les prérogatives de l'organisation de l'examen, celui-ci étant une étape distincte du processus de formation.

Il est vrai que cela reste actuellement une zone d'ombre, querellée entre différents juristes. Dans l'état actuel des choses, je pense qu'il est possible, même en vertu du bon sens, quand bien même il n'y aurait pas d'interrogation spécifique sur cette matière organisée par le Fédéral, qu'une Région puisse souhaiter développer cet apprentissage dans le cadre d'un processus de formation.

Dit autrement, quand bien même il n'y aurait pas d'examen organisé sur l'utilisation de cet éthylotest, on pourrait très bien considérer que cela donne une valeur ajoutée à notre processus de formation et donc qu'il y a lieu de l'enseigner et donc de l'intégrer dans le processus de formation.

Ce n'est donc pas parce qu'il n'y a pas de questionnement dessus qu'il ne peut pas y avoir intégration dans le processus de formation.

De manière plus générale, Madame la Présidente – et je m'apprêtais à vous adresser un courrier, mais je crois que l'occasion fait le larron – à travers cette question-ci, comme à travers d'autres, notamment en matière de santé, très régulièrement, lors des questionnements qui ont lieu en commission, on remarque que la frontière n'est pas toujours très claire et compréhensible concernant la compétence qui relève désormais de la Région ou du Fédéral.

Je proposais simplement – si la commission jugeait que cela pouvait être opportun ou procurer quelconque valeur ajoutée – qu'il y ait à un moment donné, que vous arrêteriez – et je vous recevrais bien à mon cabinet à nouveau – un exposé qui soit fait et qui, par le détail, reprendrait, pour chacune des compétences, la manière dont la ventilation se fait entre Régions et parfois Communautés et Fédéral.

Surtout dans les questions en matière de santé, on voit qu'il y a encore des choses qui relèvent, soit de la Région soit de l'autre niveau de pouvoir, selon que c'est pédiatrique ou pas. Je pense que cela peut être utile.

On avait déjà vu, lors de l'audition des différents acteurs en matière de sécurité routière – la DGO1, la DGO2 et l'agence wallonne – qu'il y avait, là aussi, des compétences partagées.

Ce n'est évidemment pas obligatoire, mais que cela peut être intéressant de s'imprégner de cette réforme de l'État dont on a tous intuitivement entendu parler lorsque l'on était, il y a quelques mois, dans des processus de négociation, mais dont on doit maintenant décortiquer chacun des aspects. Cela peut être effectivement utile d'en être correctement informés.

Mme la Présidente. - Si cela peut intéresser l'ensemble des parlementaires de la commission, et je n'en doute pas un seul instant, nous pourrions accepter bien volontiers cette proposition de M. le Ministre.

La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, nous ne nous attendions pas à ce type de difficulté. Cela me pose un réel problème. Indépendamment du fond de la résolution, je crois que tout le monde peut être d'accord sur le principe ; le groupe MR s'apprêtait à la soutenir.

Maintenant se pose le problème de la compétence.

Dans un premier temps, Monsieur le Ministre, vous répondez à l'auteur de la proposition de résolution d'une manière assez péremptoire : le Fédéral n'est pas compétent, ce sont les Régions.

Puis, sur base de quelques précisions qui vous sont demandées, vous êtes subitement beaucoup plus prudent, en nous exposant que les Régions interprètent les dispositions comme telles, mais que le Fédéral ne les interprète pas comme telles.

J'entends que M. Puget, lorsqu'il présente sa proposition de résolution, dit qu'il a voulu déposer une proposition de décret et que les services lui ont dit qu'elle est non recevable car cela relève du Fédéral.

On devrait peut-être se mettre d'accord, en Région wallonne, sur ce qu'il en est.

Je sais bien que nous sommes en Belgique, mais j'essaie de raisonner avec le bon sens. Aller dire, comme vous semblez le soutenir, que le Fédéral reste compétent uniquement pour mettre des locaux à disposition, les professeurs et les feuilles de papier pour répondre aux questions d'examen, cela me semble quand même un peu étrange.

Cela voudrait dire que, dans leur grande sagesse, les partis politiques qui ont négocié la sixième réforme de l'État auraient négocié que l'on pouvait avoir, pour l'apprentissage, des matières différentes pour un même véhicule. Cela ne tient pas la route, c'est le cas de le dire. La thèse de la Région wallonne ne tient pas debout, ni la thèse de la Région flamande et, le cas échéant, de la Région bruxelloise. Cela ne tient pas.

On ne va pas changer, à ce stade-ci, les règles du Code de la route, mais il me semble normal que l'on

apprenne, en Flandre comme en Wallonie, comme à Bruxelles, ce qu'est qu'une priorité de droite. Si, subitement, en Flandre, on dit qu'une priorité de droite, ce n'est plus important, mais qu'en Wallonie, bien, l'on va au-devant d'un certain nombre de difficultés.

La thèse que vous défendez, ou que la Région wallonne semble défendre, me semble contraire aux principes les plus élémentaires de sécurité sur nos routes – c'est pour cela que cela m'interpelle. Le projet de motion, il passe ou il ne passe pas, cela ne va certainement pas nous empêcher de dormir, là n'est pas le problème. Ce qui est plus embêtant, c'est qu'il faudrait quand même savoir ce qu'il en est.

Madame la Présidente, j'entends la proposition du ministre de nous faire un exposé d'interprétation de la sixième réforme de l'État en ce qui concerne ces matières. Cela peut être extrêmement intéressant, je n'en disconviens pas, mais j'aimerais que l'on ait un exposé qui soit non plus la thèse de l'une ou de l'autre des parties, du Fédéral ou des entités fédérées, mais un exposé un peu objectif.

Je souhaiterais, Madame la Présidente – et c'est peut-être quelque chose que la commission peut faire, quitte à en adresser la demande au Bureau – pouvoir quand même consulter un juriste sur cette problématique.

On sera très certainement être amenés à légiférer, Monsieur le Ministre, sur cette question-là et donc il faudra que l'on voie clairement ce que l'on peut faire et ce que l'on ne peut pas faire afin que l'on n'entre pas quand même, dans toute la mesure du possible, dans des conflits de compétences, avec d'éventuels recours devant la Cour d'arbitrage, devant la Cour constitutionnelle, et cetera pour un certain nombre de problèmes imaginés.

Imaginez que nous prenions un décret, que la Flandre prenne un décret, que le Fédéral maintienne sa position quant à ses compétences, on pourrait perdre des années avec des procédures devant la Cour constitutionnelle pour des points qui sont essentiels.

Il est possible, je ne sais pas, d'arriver peut-être rapidement à un accord entre les Régions et le Fédéral, mais il faut en tout cas que l'on voie un peu clair dans cette question.

Mme la Présidente. - Monsieur le Ministre, avant de vous céder la parole, j'entends bien qu'il y a la proposition de Monsieur le Ministre de nous donner la vision du Gouvernement par rapport aux compétences transférées. Je pense que cela, on peut l'accepter.

Maintenant, en commission, nous pouvons décider d'organiser d'auditions, qui permettraient d'avoir les différentes visions existantes.

Quand vous parlez d'un juriste, avoir un troisième juriste qui aurait peut-être une troisième vision, pourquoi pas. Sachant qu'il y a de toute façon, d'ores et déjà, des visions différentes à connaître et à pouvoir interpréter en commission.

La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Qu'il n'y ait pas de maldonne. Je n'ai pas demandé à faire un exposé portant sur la vision du Gouvernement sur la réforme de l'État, mais à faire un exposé sur ce qu'est la réforme de l'État. Le seul point, et c'est un des rares, dans le champ de mes compétences, sur lequel il subsiste une contestation, est celui-ci.

Ne tirons donc pas prétexte de cela pour considérer que les exposés qui pourraient être faits, en matière de politique sociale ou de santé, constituent une lecture régionale de la réforme. Il n'en est rien. Il n'y a pas de contestation sur cet aspect-là.

Celui-ci est le seul et, d'ailleurs, je m'en suis déjà ouvertement exprimé à l'occasion de questions d'actualité, il y a plusieurs mois, en évoquant le fait que c'était un élément qui posait problème. Je ne l'ai pas caché.

Le bon sens, Monsieur le Député, est une denrée rare en Belgique et je dois reconnaître que ce n'est hélas pas toujours lui qui a présidé aux décisions que nos formations politiques respectives ont pu prendre.

Quand vous parlez du Code de la route, les vitesses, par exemple, sont régionalisées. On pourrait donc trouver aussi que cela n'a guère de sens d'avoir des vitesses peut-être différentes, selon que l'on soit en agglomération ou pas, d'un côté ou de l'autre, mais il n'en demeure pas moins que c'est le cas.

On a, aujourd'hui, une lasagne institutionnelle recelant d'éléments particulièrement fantasmagoriques à certains égards. Il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui, ce point-ci, précisément, fait toujours l'objet de contestations dans l'approche.

Je pense que cela ne pose pas de difficultés à envisager que, du côté régional, on intègre l'utilisation de l'éthylotest parmi les éléments de réflexion. En soi, ce n'est pas un problème.

Dès lors, que l'on peut considérer, que cela pourrait être de notre ressort, il n'y a donc pas besoin de résolution pour appeler nécessairement à ce que la région soit partie prenante. Je peux m'engager à ce que la réflexion soit ouverte. Toutefois, je ne peux pas encore m'engager sur ce que sera le résultat de celle-ci. Il faut d'abord consulter les experts. Dans l'absolu, cela ne me pose pas de difficultés de principe. Il faut voir un petit peu ce que le secteur lui-même peut trouver

comme avantage ou comme inconvénient derrière la démarche.

Pour le reste, je disais simplement que c'était illustratif qu'il y ait parfois des difficultés de compréhension encore aujourd'hui – on le distingue au gré des commissions sur la répartition de compétences. Il pourrait donc être utile d'avoir un éclairage. Après, s'agissant du regard d'un avocat ou d'une consultation juridique, je crains qu'il y ait autant de consultations juridiques que d'avocats sur cette question-là, puisqu'elle reste à trancher politiquement.

Pour le surplus, moi, franchement je n'ai pas de difficulté avec toute consultation, ou regard complémentaire, qui pourrait être apporté.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Vienne.

Mme Vienne (PS). - Je voulais simplement ajouter qu'il n'était pas anormal que, dans une réforme d'une telle ampleur, lorsque l'on fait basculer vraiment le centre de gravité de la politique d'un pays, il y ait de temps en temps des points qui n'aient pas été analysés jusqu'au dernier carat.

Je me dis que cela ne remet pas du tout en question le travail de ceux qui ont mis en place la sixième réforme de l'État.

Maintenant, vous l'avez dit juste au moment où je levais la main, ce n'est pas une question d'avocat, Monsieur le Ministre, vous l'avez dit, c'est une question de négociation avec le Fédéral et c'est une décision devant être tranchée politiquement.

Je ne pense pas que des consultations d'avocat apporteront une quelconque lumière sur la question. Par contre, il est clair que cela devrait venir en Comité de concertation et qu'à ce moment-là, il faudra trancher avec les autres Régions également, avec Bruxelles et la Flandre. J'imagine que la difficulté est la même pour eux. Cela fait donc partie des choses qui restent à négocier.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Leal Lopez.

Mme Leal Lopez (cdH). - Merci, Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, bonjour. En écoutant tous ces débats, il me vient des réflexions : mais que voulons-nous par rapport à cet éthylotest ? Le fait de savoir l'utiliser ou pas peut-il être en soi une bonne chose ? Cela va-t-il sécuriser vraiment les personnes ?

Je pense que nous devons vraiment axer notre politique sur la responsabilisation des personnes par rapport à la prise d'alcool, notamment chez les jeunes. Il ne faut pas donner à l'utilisateur un faux sentiment de sécurité à l'utilisation de l'éthylotest. Cela déresponsabilise le conducteur, alors qu'il faut le responsabiliser.

Nous devons pousser les gens à réfléchir et, le cas échéant, organiser leurs sorties par des moyens, comme BOB, taxi et transports en commun pour qu'ils ne prennent pas la route en ayant consommé de l'alcool.

Je pense qu'il faut beaucoup plus axer sur la sensibilisation et la responsabilisation des personnes. Avoir un outil, c'est bien, mais encore faut-il savoir l'utiliser à bon escient. Voilà, c'est l'aspect que je voulais soulever.

Je n'ai rien contre la proposition de M. Puget. Accepter cette résolution ne mange pas de pain.

Fondamentalement, que voulons-nous ? Axe-t-on notre politique sur des balises par rapport à la consommation d'alcool, et par rapport à la conscientisation des personnes ?

M. Tzanetatos (MR). - Soit on discute du fond de la proposition et alors je suis d'accord, soit en fonction des petites accroches concernant la compétence, le point de vue de Monsieur le Ministre, le point de vue de mon groupe et peut-être le point de vue, que l'on ne connaît pas encore, de l'auteur de cette proposition, on pourrait envisager une autre issue pour cette proposition.

Regardons un peu ce que M. Puget peut...

M. Wahl (MR). - L'alcool est un problème de culture. C'est peut-être la Communauté française qui est compétente ?

Mme la Présidente. - Monsieur le Ministre avait déjà peut-être une proposition à nous faire ?

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je vais juste partager avec vous une autre illustration de ces situations un peu paradoxales en matière de sécurité routière.

Cela fait plusieurs mois que l'on discute de BOB et du fameux usage possible du label.

On a une version, celle qui est défendue par les Régions, qui est de s'en référer aux travaux parlementaires. On sait en général que c'est à la lumière des travaux parlementaires que l'on doit interpréter les textes de loi.

Là, le Secrétaire d'État en charge de la Sécurité routière, M. Melchior Wathelet, pour ne pas le citer, avait été très explicite au Parlement, au Sénat plus précisément, en disant clairement que les campagnes de prévention, liées à l'alcool, étaient désormais de compétence exclusive des Régions. Sous-entendu que, dès lors, les Régions sont seules à pouvoir faire des campagnes en la matière en utilisant le concept BOB. L'IBSR conteste, en disant que les propos de M. Wathelet n'ont pas de portée juridique, qu'ils restent propriétaires, avec la Fédération des brasseurs, du

concept et donc que les Régions ne peuvent pas l'utiliser sans leur accord.

Il y a eu des mois de discussions sur ce « brol », alors que le bon sens qui prévaut aurait voulu, en l'occurrence, que l'on puisse s'accorder. J'ai voulu siffler aussi la fin de la récréation et des querelles entre l'Agence, l'IBSR, et cetera.

J'ai dit : « Écoutez, on va atterrir sereinement » et, finalement, la proposition qui a été faite entre le Fédéral et les Régions, c'est de reconnaître que la propriété du concept est toujours dans les mains du Fédéral. Ce dernier et les brasseurs feront des *layouts* pour les campagnes avec BOB. Le *layout* sera, comme cela, utilisé sur l'ensemble du territoire, mais avec le message choisi par les Régions.

Vu de l'extérieur – et même d'ailleurs de l'intérieur – cela prête à sourire, évidemment, mais cela fait partie des éléments qui doivent permettre de « fine-tuner » une réforme de l'État. L'essentiel est, au final, que l'on arrive à un accord. S'il faut parfois quelques mois pour que ce soit le cas, prenons-les et l'on verra de quoi demain sera fait, pour le cas d'espèce, ici.

Objectivement, je n'ai pas de difficulté. Si l'objectif poursuivi par M. Puget était que l'on puisse intégrer, dans les processus de formation, un bon usage de l'éthylotest – sachant que, en plus, il y a plusieurs versions d'éthylotest et que l'on pourrait encore se demander quel est l'usage le plus approprié, et cetera, soit – je n'ai aucune difficulté – et je peux m'engager – à ce que, dans le cadre du processus de réforme de la formation à la conduite, au-delà des questions de l'anticipation, de l'aptitude à la conduite, et cetera, on puisse y intégrer l'opportunité ou non de former à l'usage de l'éthylotest.

Cependant, je m'en remettrai aux experts du secteur pour voir si cela est pertinent ou non. Que la question soit posée, je peux m'y engager, il n'y a pas de difficulté.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (PP). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Je propose, chers collègues, Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, de remettre la proposition au vote ultérieurement et de la remettre dans l'arriéré, dès que tout cela sera tiré au clair, si je peux me permettre.

Effectivement, Monsieur le Ministre, je confirme vos propos, avec notre ami BOB, étant moi-même impliqué avant...

(Rires)

Non, n'interprétez pas mes propos.

Dans le secteur automobile, ce fut très compliqué. Je crois même avoir entendu parler de royalties ou quelque chose comme cela, à un moment donné, que l'IBSR voulait sur son fameux logo BOB.

Merci d'avoir résolu le problème.

Mme la Présidente. - La proposition de résolution retourne donc à l'arriéré.

Je prends bonne note de la proposition de M. le Ministre de nous faire un exposé sur la réforme de l'État relativement à ses compétences au sein de son cabinet. Nous allons essayer de trouver une date qui convienne aux différents commissaires.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. DISTER À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE L'ENTRÉE DU DOMAINE RÉGIONAL SOLVAY À LA HULPE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dister à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'aménagement des abords de l'entrée du Domaine régional Solvay à La Hulpe »

La parole est à M. Dister pour poser sa question.

M. Dister (MR). - Monsieur le Ministre, on a eu l'occasion d'évoquer le sujet en d'autres lieux. Ce n'est pas, comme l'on pourrait le croire, un sujet local, mais bien un sujet d'intérêt régional, puisque le Domaine régional Solvay jouit d'une grande notoriété grâce à son château, grâce à la fondation Folon et aux nombreux événements qui s'y déroulent chaque année. Ce domaine est d'ailleurs classé comme patrimoine exceptionnel de la Région wallonne. Ce cadre prestigieux se trouve au cœur de la Belgique, au carrefour des trois Régions, porte d'entrée de la Région wallonne. Cette description qui pourrait figurer dans un dépliant touristique est pourtant écornée par un accès routier déplorable ou, en tout cas, de très mauvaise qualité.

Au-delà du problème esthétique de l'entrée du domaine, cette voirie, pour laquelle un aménagement est prévu, pose un problème de sécurité. Il est prévu, mais il est prévu depuis de très nombreuses années, puisque cela fait à peu près 20 ans que ce dossier existe dans les services régionaux. Pas de zones de parking pour accueillir, en toute sécurité, les visiteurs et les

promeneurs qui sont nombreux, surtout les week-ends de printemps et d'été où l'on compte jusqu'à 10 000 personnes. Ceux-ci sont obligés de se garer sur la chaussée et de marcher tout au long de la voirie pour rejoindre l'entrée du domaine. Pour traverser, c'est encore plus hasardeux, puisqu'il y a un seul passage sans éclairage, sans feux de signalisation, lorsque le passage pour piétons est signalé, puisque en général, on doit faire de nombreux rappels pour que les services viennent remarquer le passage.

Ce manque d'aménagement fait de cette zone un des lieux les plus accidentogènes de la Région. Sur les 30 dernières années, de nombreuses personnes sont décédées. Je n'ai pas voulu mettre de nombre, mais je pense que l'on doit compter, certainement, plus de 15 personnes décédées en 30 ans sur cet axe. De nombreux blessés graves ont aussi été dénombrés.

Ce dossier est en cours depuis plus de 20 ans et a bien failli avancer positivement, il y a 10 ans.

En effet, en juin 2006, la Direction générale des autoroutes et des routes du ministère de la Région wallonne introduit une demande de permis d'urbanisme. Les objectifs du projet portent sur la sécurisation de la chaussée de Bruxelles et de l'entrée du parc par la limitation de la vitesse, et ce, grâce à un aménagement des abords de l'entrée du Domaine régional Solvay. Il est également question de sécuriser le mur qui longe le grand étang. Je vous passe tous les épisodes concernant ce mur dont personne n'a voulu réclamer la propriété, mais une décision de justice a bien déclaré ce mur propriété de la Région wallonne.

L'argument avait été également avancé par la commune que l'espace actuellement réservé pour le stationnement était dangereux. L'aménagement rationaliserait ainsi l'organisation de cette aire avec des emplacements de stationnement clairement identifiés et judicieusement disposés le long de la voirie de desserte à sens unique où le trafic lent et l'accès à l'entrée du parc Solvay pourraient se développer d'une manière conviviale.

Après l'enquête publique et les différentes autorisations émanant, notamment, de la Commission royale des monuments, sites et fouilles, la commune est restée sans nouvelle, malgré l'envoi de nombreux courriers de rappel, mis à part de rares accusés de réception.

Il faut attendre le 3 mai 2011, cinq ans plus tard, pour qu'ait lieu une réunion au cabinet de M. le Ministre, M. Demotte, où aucun représentant du cabinet de M. le Ministre Lutgen – ministre compétent à l'époque – n'était présent.

L'aménagement d'un rond-point a bien été réalisé et, depuis, silence radio pour les autres travaux initialement prévus.

Je déplore sincèrement l'inaction et l'absence de réponse de la Région wallonne. Je déplore également le fait que la Région wallonne n'accorde pas plus d'importance à son patrimoine et, pourtant, les justifications de ces aménagements sont multiples. Que d'argent public gaspillé pour les différentes études de faisabilité, les autorisations diverses et le permis d'urbanisme ! Est-ce là l'image que l'on veut donner de notre Région aux Belges, mais aussi aux nombreux touristes qui visitent le domaine ? À ce dossier, il ne manque que votre volonté de faire quelque chose. Le travail de réflexion et de concertation ayant déjà eu lieu.

Monsieur le Ministre, êtes-vous disposé à rencontrer les autorités communales et les responsables du Domaine régional Solvay ? Pouvez-vous vous engager à faire, enfin, évoluer un dossier qui remonte à plus de 20 ans et pour lequel certains fonds publics ont déjà été engagés ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, le résumé que vous faites de la situation des abords du Domaine régional Solvay dans votre commune me semble quelque peu dramatique. Il ne faut évidemment pas exagérer et, pour autant, il ne faut pas négliger les améliorations qui peuvent y être apportées. Je ne nie pas que le site est confronté à certains éléments, notamment, de dangerosité. Antérieurement à la création d'un giratoire en 2008, on constatait trois accidents et, depuis lors, trois en sept ans. Statistiquement, même si c'est toujours trois de trop...

(Réaction de M. Dister)

Oui, d'accord, mais dans les quatre coins de la Wallonie, il arrive qu'il y ait aussi un décédé et je ne peux pas, à chaque fois, réaliser un rond-point ou un aménagement à tous les endroits où je dois constater un décédé, aussi dramatique que cela soit, évidemment.

Statistiquement, ce n'est hélas pas l'endroit qui est considéré comme étant le plus accidentogène de la Région wallonne. Il y a, hélas, des zones pour lesquelles la situation est encore bien plus dramatique.

Il n'en demeure pas moins que des aménagements ont déjà pu être envisagés, proposés, mais qu'ils n'ont pas été, jusqu'à présent, en vertu de leur degré de priorité, budgétisés. La réalisation d'un parking pour améliorer l'accessibilité des visiteurs à ce beau domaine figure bien dans l'ensemble des projets qui pourraient émerger demain au plan Infrastructures. D'ailleurs, il serait intéressant que j'initie un contact avec mon collègue en charge du Tourisme, M. le Ministre Collin, en la matière, puisqu'il pourrait aussi être partie prenante quant à l'aménagement de ce parking via le Département du tourisme.

Je tiens, en tout cas, à vous signaler que mon administration et mes collaborateurs sont tous deux entièrement disposés à rencontrer les autorités communales et l'ASBL Domaine Solvay pour pouvoir, alors, plus concrètement, se ressaisir du dossier, identifier les aménagements à réaliser, pouvoir les budgéter et permettre, alors, qu'il y ait des prises en considération, des priorisations qui soient faites.

Je confesse sans difficulté que l'aménagement n'est pas optimal et qu'il faut l'améliorer, mais je reconnais avec la même lucidité qu'il y a, hélas, encore d'autres points bien plus noirs au niveau de la sécurité routière, ailleurs en Wallonie. Cependant, ce n'est pas une raison pour ne pas se saisir de ce dossier.

On ne doit pas attendre que les statistiques soient plus mauvaises pour intervenir. Gageons que cette main tendue soit saisie aussi par l'administration communale et l'ASBL Solvay pour que l'on puisse, ensemble, esquisser les aménagements appropriés.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dister.

M. Dister (MR). - Je suis un petit peu étonné, parce que quand on dit « Un mort, ce n'est pas grave », il y en a d'autres ailleurs...

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je n'ai pas dit cela. Je ne peux pas accepter cela. Cela, c'est du poujadisme !

J'ai justement veillé à dire que je n'avais pas la capacité de pouvoir investir en créant des aménagements à chaque endroit où il devait, hélas, y avoir un décédé, aussi dramatique que chacune des situations soit. Cela ne veut pas dire que je prends la situation du décès qu'il y a eu là-bas avec dédain. Je pense que, si vous deviez, vous, comme bourgmestre, rénover chacune des voiries, dès lors que quelqu'un s'était plaint d'un problème, vous diriez aussi que vous n'auriez pas la possibilité de le faire partout.

(Rumeurs)

M. Dister (MR). - Je voudrais juste vous dire – quand vous avez une situation qui est personnelle, vous prenez les choses de manière un peu plus différente – aussi que la raison pour laquelle il y a eu ce décès, c'est parce que les travaux ne sont pas faits de manière définitive.

Un plan a été fait pour un ensemble. Le fait que vous ayez fait une partie de ce chantier rend le problème encore plus difficile et crée donc une difficulté supplémentaire qui n'arrange rien. Aujourd'hui, je ne dis pas qu'il aurait mieux valu ne rien faire ; on a résolu un problème et on en a créé un autre. Je pense que la situation est un peu plus dramatique que.. Peut-être, vous pouvez le percevoir, mais vous ne la vivez pas au quotidien et je peux donc comprendre que...

Cependant, je vous dis clairement – parce que je pense que le Gouvernement se réunit de temps en temps là-bas – peut-être aurez-vous l'occasion de venir un quart d'heure plus tôt – je vous fixerai rendez-vous pour – d'aller quand même voir la situation, parce qu'elle est quand même beaucoup plus grave que l'on ne peut l'expliquer.

Au-delà de l'aspect de sécurité, je pense que le domaine est un domaine remarquable dans lequel le Gouvernement reçoit régulièrement des personnalités venant de Belgique, mais aussi de l'étranger. D'un point de vue esthétique, on pourrait donner un tout coup de neuf à l'entrée du domaine. Vous ne pouvez même pas vous promener à pied, vous avez des trous partout. Il n'y a pas un espace où les piétons peuvent circuler. On a mis des bordures d'autoroute pour essayer de sécuriser un tout petit peu, parce que l'on a un petit peu menacé, à un moment donné, le ministre à l'époque. On donc fait quelque chose assez rapidement.

Vraiment, venez voir, parce que je trouve cela dommage. Tout le monde s'accorde à dire que c'est un beau domaine qui reçoit énormément de Bruxellois, énormément de Flamands. Il donne une image très positive de la Région. Il est donc dommage que cet espace-là soit négligé. Je ne pense pas qu'il faut investir des sommes astronomiques, aujourd'hui, pour faire de petites améliorations, mais il y a moyen de faire quelque chose. Vraiment, je vous invite à venir. On ira boire un petit verre dans la taverne, si vous voulez, dans un endroit convivial, mais franchement, venez voir, cela vaut la peine, parce que c'est vraiment catastrophique.

**QUESTION ORALE DE MME POULIN À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
NUISANCES ENGENDRÉES PAR LES TRAVAUX
DE RÉFECTION DE LA N5 »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Poulin à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les nuisances engendrées par les travaux de réfection de la N5 ».

La parole est à Mme Poulin pour poser sa question.

Mme Poulin (PS). - Monsieur le Ministre, depuis plusieurs mois, les riverains de la N5, à Fraire, subissent les nuisances engendrées par les travaux de réfection de la N5. Cet axe principal de l'Entre-Sambre-et-Meuse avait besoin d'une sérieuse réfection. C'est une bonne chose.

Au niveau du village de Fraire, il y a désormais un rétrécissement de chaussée qui ramène quatre bandes sur deux fois une bande. Les nombreux poids lourds, entre autres, qui empruntent cette voie, ne peuvent

éviter les nids-de-poule, ci et là, qui se trouvent sur cette bande unique et les fortes vibrations provoquées par leur passage se répercutent sur les habitations voisines. Je signale que la N5 a de l'habitat de part et d'autre. Cela se produit de jour comme de nuit, puisque le trafic de poids lourds est aussi souvent nocturne – c'est là que le problème apparaît – à une vitesse vraisemblablement supérieure à celle autorisée de 50 kilomètres par heure.

Les riverains peuvent-ils espérer, au minimum, une réfection provisoire de la route durant les travaux ? Pouvez-vous apporter également des précisions quant au calendrier des travaux sur la N5, notamment à cet endroit ?

Vu l'augmentation future du trafic annoncée, lorsque la N5 deviendra autoroute, qu'en sera-t-il des aménagements futurs en termes de sécurité et de nuisances sonores aux abords des villages qui seront toujours traversés par l'autoroute ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, d'abord, je tenterai de rassurer, tant que faire se peut, à la fois les riverains et vous-même, quant aux nuisances que vous décrivez, puisque c'est précisément pour pouvoir réduire les nombreuses nuisances que la N5, dans la traversée de Fraire, génère que celle-ci est actuellement en chantier de réhabilitation et de sécurisation, vu son mauvais état.

En cours de chantier, sur les zones qui accueillent le trafic, les nids-de-poule sont réparés au fur et à mesure. Il y a déjà eu quatre interventions conséquentes, à ce jour. Des réparations localisées sont également prévues en fonction des circonstances.

Après finalisation des travaux, le confort de conduite sera grandement amélioré, de même que les nuisances sonores pour les riverains, qui seront largement atténuées du fait de la pose d'un revêtement silencieux et du placement de dispositifs antibruit, au niveau de Laneffe, sur les ouvrages d'art.

Vu l'ampleur du chantier de rénovation et de sécurisation de la N5 dans son entièreté, les travaux sont phasés en plusieurs lots. Il y en a 12, au total. Les deux premiers lots sont en cours, tandis que les autres sont évidemment en cours d'étude et leur planification dépendra, d'une part, de la finalisation de ces études et, d'autre part, de la planification budgétaire qui sera celle du plan Infrastructures à venir. Mais il est incontestable que la N5 est certainement un tronçon – j'oserais dire déjà autoroutier – qui nécessite une attention particulière de la Wallonie quant à l'état de son amélioration.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Poulin.

Mme Poulin (PS). - Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Je me réjouis d'entendre que le revêtement aura des qualités antibruit, parce que l'ancien revêtement était particulièrement pénible.

Des réparations sur les phases de travaux ont été effectuées, en effet, au niveau de Tarcienne, au niveau de Laneffe, au niveau de Somzée. À Fraire, ce n'est toujours pas fait et les gens sont vraiment en bordure de route. Si l'on pouvait insister pour que ce soit fait, même provisoirement, ce serait bien. En effet, le chantier, apparemment, doit durer un an. Il est vrai que ne pas dormir pendant un an, c'est quand même difficile. Je vous remercie pour l'attention que vous prêtez à ce dossier.

**QUESTION ORALE DE M. KNAEPEN À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
RETOUR SUR INVESTISSEMENT DES
PLANTATIONS DE MASSE EN WALLONIE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Knaepen à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le retour sur investissement des plantations de masse en Wallonie ».

La parole est à M. Knaepen pour poser sa question.

M. Knaepen (MR). - Monsieur le Ministre, il y a près de 200 000 arbres, le long de nos routes et canaux. Malheureusement, on en coupe de plus en plus. On en coupe plus que l'on en replante vu les directives européennes concernant la sécurité routière.

Différentes études ont montré que la végétation a un rôle à jouer au niveau de la sécurité routière, mais il y a un équilibre à trouver entre la sécurité apportée par la plantation elle-même et le risque qu'elle engendre. Si la mise en danger est jugée plus importante, la plantation est alors, logiquement, remise en question.

C'est le cas le long de nos autoroutes et des bermes centrales. Sur ces sites, les plantations ont été réalisées il y a plus de 40 ans. Aucun plan d'entretien n'a été mis en place et seules les opérations d'urgence ont été réalisées. Généralement, le plan d'action de la Direction des aménagements paysagers et le permis prévoient une replantation. Globalement, l'état sanitaire des arbres présents sur le réseau routier n'est pas bon. Les arbres ont plus de 60 ans et ceux-ci vivent dans des conditions difficiles, peu optimales à leur croissance. Sur les 5 000 arbres analysés annuellement, seuls 10 % de ceux-ci ne demandent aucune intervention, 10 % doivent être abattus et, pour le reste, des opérations d'entretien sont conseillées.

Une des raisons de ces nombreuses interventions est, tout d'abord, le non-suivi de ces arbres pendant les premières années de plantation et, ensuite, le manque d'entretien tout au long de la vie de l'arbre. Les abattages initiés en particulier par les Directions des routes de Mons et Charleroi de votre administration doivent être terminés très bientôt. Les résidus de ces abattages ont une valeur marchande. L'intérêt financier des entreprises conduit naturellement à leur meilleure valorisation. Cela rencontre aussi l'intérêt des services publics qui reçoivent de meilleures offres de prix pour la réalisation des travaux par la diminution des prix unitaires remis pour le marché.

Comme M. le Ministre le signalait dernièrement, au niveau des entretiens, dans le cadre des espaces verts, le cahier spécial des charges prévoit la possibilité de remises de prix négatifs pour les postes sujets à valorisation ; ce qui est le cas des produits de coupes et d'élagages. Selon les sources communiquées par l'entreprise active dans le marché des routes de Charleroi, les arbres abattus sont valorisés sous forme de copeaux de bois pour une réutilisation sur des chantiers de plantation et/ou sous forme de rondins de bois ou de plaquettes pour être utilisés comme combustible de chauffage.

N'est-il pas possible d'aller plus loin ?

Dans la plupart des projets d'aménagement, l'arbre n'est pas planté pour sa valeur économique, mais bien pour des questions esthétiques, paysagères, ou encore environnementales : bien-être, qualité de l'air, et cetera.

Pouvez-vous me dire, Monsieur le Ministre, si une réflexion sur la valorisation potentielle des matières récoltées le long du réseau routier ou autoroutier en matière de bois énergie est menée ? Au niveau des plantations de masse et au vu de l'espace disponible en Wallonie, un retour sur investissement n'est-il pas une piste à explorer, tout en assurant la préservation et l'amélioration de la qualité de nos paysages et la sécurité de notre réseau routier ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, il est vrai que la végétation, le long des routes – je pense particulièrement aux arbres – doit effectivement être en accord avec la sécurité routière. C'est, d'ailleurs, souvent l'objet de questionnement ou de débats et c'est le cas, notamment, au niveau du respect des distances de recul.

Un vaste programme de traitement des obstacles latéraux est en cours, car ces obstacles sont la cause de beaucoup de blessés et de tués dans les accidents. Les résultats très positifs recueillis depuis quelques années m'ont conduit à poursuivre et amplifier cette démarche.

Concernant le retour sur investissement des végétations, la Direction des aménagements paysagers de mon administration participe à un groupe de travail « bois-énergie ». Lors de réunions, la volonté de céder des concessions de plantations de masse sur le réseau structurant a été évoquée. Cette approche pourrait réduire les coûts d'entretien des plantations de masse, mais ne pourrait pas s'appliquer sur tout le réseau. Je pense, entre autres, au respect de la sécurisation des chantiers lors des récoltes de bois.

Actuellement, il rentre davantage dans les attributions de mon administration, celle des Routes, de réaliser des marchés d'entretien que de réaliser des ventes de parcelles le long des voiries régionales, mais diverses démarches sont en cours, singulièrement avec les cabinets de mes collègues, MM. les Ministres Di Antonio et Collin, qui ont un intérêt aussi en la matière. Cela pourrait être une opportunité de valoriser les matières récoltées le long du réseau routier régional, notamment pour mettre à disposition des zones de récolte de biomasse. Cela fait partie des éléments actuellement en réflexion et des expériences pilotes pourraient, d'ailleurs, voir le jour dans les prochains mois. On ne néglige pas cet aspect.

Même si ce n'est pas le core business de mon administration des routes, il n'en demeure pas moins que, avec mes collègues, nous réfléchissons à la manière la plus opportune de pouvoir effectivement – surtout en ces périodes de disette – valoriser ces plantations de masse.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Knaepen.

M. Knaepen (MR). - Merci, Monsieur le Ministre. Je suis intervenu parce que nous avons une population vivant aux abords des autoroutes, qui est maintenant inquiète, car elle avait parfois même oublié l'existence de l'autoroute. Ensuite, tout à coup, on a eu cette fameuse mise à blanc le long de la E42, par exemple, du côté de Gosselies et de la A54 du côté de Pont-à-Celles. Il y a le paysage, mais il y a aussi le bruit, maintenant, qui apparaît, parce que l'obstacle du feuillu, c'était un écran qui empêchait le bruit d'arriver.

Vous l'avez très bien dit : « équilibre – comme je l'ai dit également dans ma question – sécurité et risques ». Vous avez parlé de la distance de recul, effectivement. Pourquoi ne pas planter des basses-tiges le long de certaines voiries ? On a aussi le problème de formation de congères et donc l'on peut parfois, avec une petite haie le long de nos routes et de nos voiries, éviter cela.

Il y a un rythme, je pense, à trouver et je reviendrai vers vous dans les quelques mois, puisque vous me dites que l'on pourrait même avoir des projets pilotes.

Ce sera donc mon bonheur, si vous trouvez une solution à l'équilibre de ces plantations. En effet, c'est vraiment un désert. Quand l'on a l'habitude de vivre

avec des arbres de part et d'autre de l'autoroute, aujourd'hui, l'on se dit que l'on vit dans un monde de béton. Un peu de verdure ne ferait que du bien.

**QUESTION ORALE DE M. COLLIGNON À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
TRAVAUX AUX RONDS-POINTS DE BEN-AHIN
(HUY) »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Collignon à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les travaux aux ronds-points de Ben-Ahin (Huy) ».

La parole est à M. Collignon pour poser sa question.

M. Collignon (PS). - Monsieur le Ministre, je ne serai pas extrêmement long sur une question qui peut paraître un peu sous-localiste, mais qui ne l'est pas. Très sincèrement, je ne pose ce type de question que quand j'estime que les choses doivent avancer. C'est un problème auquel nous sommes confrontés. Il s'agit d'une voirie régionale, un double rond-point à l'entrée de Huy et aussi le chemin d'accès naturel à la capitale wallonne pour toute une région et qui constitue un véritable problème de mobilité récurrent, depuis un certain nombre d'années. Je dois à la vérité de dire que nous sommes en contact régulier avec le SPW qui a réalisé différents essais, différents tests.

Ceci étant, je voudrais que l'on dépasse le stade des essais et des tests. Mes questions sont relativement simples, puisque les solutions qui nous sont proposées pour désengorger ledit problème de mobilité sont, à mes yeux, relativement peu coûteuses : le placement de deux feux de signalisation, la fermeture d'une voirie, l'ouverture d'une autre. De manière fort simple et synthétique, ces solutions peuvent être mises en œuvre. Est-il possible d'obtenir un calendrier de ladite réalisation et des budgets peuvent-ils être dégagés ? Très honnêtement, on a réalisé toute une série d'études relativement aux plans intercommunaux de mobilité dans le cadre duquel de nombreuses communes wallonnes sont engagées et, ici, c'était vraiment un des problèmes principaux qui est pointé.

J'espérais attirer votre attention sur ce dossier. Je sais que vous le connaissez, mais je souhaiterais avoir des informations précises pour ce problème majeur qui concerne non seulement Huy, mais toute la zone régionale.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur

le Député, cette zone commerciale de la commune de Huy est effectivement fort impactée par le trafic aux différentes heures de pointe. Bien que deux giratoires soient présents, un problème de mobilité y est rencontré. Diverses études et même des tests de solution ont été menés depuis plusieurs années, avec des premières améliorations déjà réalisées.

Ce sujet a été analysé régulièrement par la Direction des routes de Liège, de mon administration, et continue de l'être, notamment en Commission provinciale pour la sécurité routière.

La Ville de Huy est d'ailleurs présente, lors de ces réunions, et a validé la solution retenue. La dernière commission, ayant eu lieu le 14 avril dernier, a décidé d'équiper ledit carrefour de feux, afin d'améliorer la fluidité du trafic.

La Direction de la sécurité des infrastructures routières et la Direction des équipements électromécaniques de Liège sont actuellement occupées à préparer le dossier. Il s'agit d'un investissement d'un peu moins de 100 000 euros qui pourrait être pris sur les crédits ordinaires de 2015.

Les informations relayées dans la presse qui viennent, semble-t-il, de la Ville de Huy et non de mon administration ne sont donc pas fondées. Il y aura bien les budgets nécessaires cette année. Si aucun problème n'est rencontré dans la finalisation des études, ce carrefour pourrait déjà être équipé au second semestre de cette année ou, au plus tard, début 2016. Par contre, les informations qui me reviennent ne parlent pas d'une quelconque ouverture de voirie.

Voilà, Monsieur le Député. Je pense que, avec ces éléments-là, vous serez rassuré quant à l'amélioration de la sécurité et de la mobilité à Ben-Ahin. Je pense que tout cela est en bonne voie d'amélioration.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Je suis satisfait de la réponse de M. le Ministre et je le remercie de se préoccuper de ce dossier.

**QUESTION ORALE DE M. GILLOT À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'EXTENSION DE LA ZONE 4 DU ZONING
DES HAUTS-SARTS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Gillot à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'extension de la zone 4 du zoning des Hauts-Sarts ».

La parole est à M. Gillot pour poser sa question.

M. Gillot (PTB-GO !). - Monsieur le Ministre, ce mardi 21 avril, la SPI a organisé une rencontre avec les riverains du zoning pour présenter les améliorations apportées au projet d'extension de la zone 4 du zoning des Hauts-Sarts. Ces riverains, organisés dans un collectif qui compte aujourd'hui 130 membres, sont farouchement opposés à ce projet d'extension. Ils ont, une fois de plus, ce 21 avril, démontré leur détermination et l'ampleur de leur mobilisation, puisque la salle prévue pour cette présentation était bien trop petite que pour accueillir toutes les personnes présentes.

La SPI a amélioré son projet sur certains points, notamment sur les accès, sur la voirie. Toutefois, le collectif n'est toujours pas satisfait. C'est au projet d'extension lui-même qu'il est opposé. Les riverains s'interrogent sur ce qu'ils qualifient « d'acharnement » de la SPI, alors que des alternatives existeraient qui ne nécessiteraient pas d'expropriation.

La légitimité du projet pose toujours question aux riverains. Selon eux, 2 000 hectares seraient disponibles dans les différents zonings et friches industrielles du bassin liégeois.

Si vous me le permettez, Monsieur le Ministre, avant de vous poser mes questions, je vais vous lire un tout petit extrait d'une interview d'Henry Lost, représentant des agriculteurs au sein du comité de riverains, parue le 22 septembre sur la RTBF : « La SPI envisage d'exproprier une soixantaine d'hectares de bonnes terres alors que, nous, nous disons que, dans le zoning des Hauts-Sarts, il y a environ 70 hectares qui sont aux mains de spéculateurs industriels qui ne les libèrent pas pour le moment. Nous engageons la SPI à reprendre la main sur ce genre de halls ou de terrains. Vous êtes ici, évidemment, en Hesbaye, avec des terres de toute première qualité et l'autonomie alimentaire, pour aujourd'hui et pour demain, c'est évidemment un facteur très important pour la population wallonne ».

Confirmez-vous les chiffres du comité de riverains quant à l'espace déjà disponible – ou aménageable – dans le bassin liégeois pour accueillir des entreprises sans devoir exproprier des habitants et des fermiers ? À combien estimez-vous le nombre d'hectares de zoning et de friches industrielles disponibles ou aménageables ?

Dès lors qu'il existe d'autres zones disponibles ou aménageables, pourquoi mettre la priorité sur l'extension de la zone 4 du zoning des Hauts-Sarts au détriment de bonnes terres agricoles ?

La SPI a annoncé, le 21 avril, qu'elle avait déjà trouvé assez d'entreprises que pour occuper intégralement l'espace qui serait dégagé par l'extension de la zone 4 du zoning des Hauts-Sarts. Quelles sont les entreprises qui s'installeront dans cette extension ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, la quatrième phase du développement du zoning des Hauts-Sarts est un projet issu du premier plan prioritaire de création de nouvelles zones d'activités économiques, plan qui date de 2002. Décidée en 2004, la révision du plan de secteur, portant inscription de la zone, a ensuite été annulée par le Conseil d'État sur base d'un recours introduit par les riverains.

En 2010, le Gouvernement a décidé d'adopter une nouvelle révision du plan de secteur suite aux modifications apportées au projet par la SPI. Désormais, le projet porte sur 60 hectares dont 10 sont réservés à l'aménagement d'espaces tampons vis-à-vis des riverains tandis que le solde est partagé en zone industrielle et en zone mixte.

Déjà, en 2010, la décision du Gouvernement était conditionnée à la mise en place de solutions en matière de mobilité et à la requalification d'anciennes friches industrielles.

Aujourd'hui, deux procédures administratives sont actuellement menées par la SPI. Une demande de reconnaissance économique et d'expropriation a été introduite auprès de mon administration. D'autre part, une demande de permis d'urbanisme, accompagnée d'une étude d'incidences sur l'environnement, sera instruite par les services de mon collègue en charge de l'Aménagement du territoire, M. le Ministre Di Antonio.

Depuis la genèse du projet jusqu'à ce jour, la SPI me rapporte qu'elle fait face à une demande importante de la part d'investisseurs, en particulier dans l'agglomération de Liège. Un exemple frappant est la rapidité avec laquelle les terrains de l'extension du parc de Sprimont ont trouvé acquéreurs.

Un rapport d'expertise réalisé par la Conférence permanente de développement territorial, associant trois universités francophones du pays, relevait en 2007 une disponibilité proche de la saturation totale dans les parcs existants à l'horizon 2015, si l'extension des Hauts-Sarts n'était pas mise en œuvre.

Cette tendance se confirme, selon les chiffres de la SPI, qui estime actuellement à 95,3 % le taux de saturation des parcs qu'elle gère dans cette région et à 97,6 % pour le parc des Hauts-Sarts.

En d'autres termes, il reste moins de 3 % de surface vendable dans les Hauts-Sarts, tant du côté de la SPI que des propriétaires privés, soit neuf hectares disponibles.

Aujourd'hui, quelque 34 hectares ne sont pas physiquement occupés par des entreprises dans le parc

des Hauts-Sarts. Cependant, la SPI m'assure que, hormis les neuf hectares disponibles, tous les autres terrains sont vendus. Certains sont en attente de construction, d'autres sont en cours de projet.

En outre, la SPI ne dispose plus de terrains de grande dimension, c'est-à-dire de terrains de plus de cinq hectares. Or, à l'instar des autres opérateurs de développement économique en Wallonie, la SPI est fréquemment sollicitée par l'AWEx pour proposer ce type de terrains à des investisseurs étrangers. La Wallonie étant l'un des principaux carrefours de la logistique européenne, il est indispensable de permettre la mise à disposition de grandes parcelles bien localisées.

Selon l'IWEPS, la diminution des zones forestières et agricoles en Wallonie est due pour près de 68 % à l'accroissement des terrains résidentiels, tandis que les activités économiques sont responsables d'une diminution de l'ordre de 11 %. L'urbanisation des terres à usage agricole ne relève donc pas du seul fait du développement des zones d'activités économiques, tant s'en faut.

Cela étant, l'action de la SPI ne se limite pas à la création de parcs d'activités économiques sur des terres agricoles. La SPI mène une action volontariste afin d'intervenir en priorité sur des zones déjà urbanisées ou sur des friches.

Ainsi, en partenariat avec la SPAQuE et la SORASI, la SPI a déjà réhabilité 75 hectares de friches en vue d'y accueillir des entreprises. Au total, 222 hectares de friches sont en cours d'étude ou d'aménagement par la SPI sur le territoire de la Province de Liège.

Toutefois, toutes les friches ne conviennent pas pour y implanter tout type d'entreprise car elles sont généralement insérées dans le tissu urbain et à proximité immédiate de l'habitat. La dépollution nécessite en outre des moyens importants tandis que les délais de réalisation des projets sont souvent, dès lors, rallongés.

Dans l'offre de terrains, il convient donc de mettre, sur le marché, des terrains adaptés aux besoins des entreprises, à savoir tantôt des parcelles de bonnes dimensions et accessibles par les grandes infrastructures de communication, tantôt des parcelles intégrées dans le contexte urbain, à proximité des services, pour des activités compatibles avec le voisinage.

Tous ces éléments sont repris dans la demande de reconnaissance économique et d'expropriation, déposée auprès de mon administration. À l'issue de l'instruction administrative, qui est annoncée de manière imminente, il me reviendra de me prononcer sur l'opportunité économique et sociale de ce nouveau développement, lequel me paraît particulièrement bien construit et équilibré dans le respect de ma volonté et de celle de

l'ensemble du Gouvernement de redéployer économiquement toute notre belle Région.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Gillot.

M. Gillot (PTB-GO !). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Tout ce qui peut concourir à développer l'emploi, je suis preneur, comme tous ici. Il faut être clair là-dessus.

Ceci dit, je peux vraiment comprendre les riverains et les agriculteurs car c'est assez surprenant de voir, quand on va dans ce zoning, qu'il y a un cœur qui est presque mort. Ils estiment à une septantaine d'hectares ; ils ont plus l'habitude que moi d'estimer les surfaces, ce n'est pas ma spécialité.

Je peux comprendre vraiment toutes leurs craintes. Je peux comprendre leurs interrogations quand on voit qu'il y a dans ce zoning des terrains en friche et à l'abandon, hier, encore, je suis allé voir. Leurs craintes, je les comprends, d'autant qu'ils sont déjà entourés de pas mal d'entreprises. Ils tiennent à leur terre. Je crois savoir qu'il y a des terrains disponibles aussi ailleurs. Je ne vais pas faire du sous-localisme, je sais qu'à Blegny, il y en a pas mal également.

Merci pour vos réponses. Je ne manquerai pas de les rapporter aux riverains. À eux d'apprécier.

**QUESTION ORALE DE M. DUPONT À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA MISE
EN PLACE DE PRIMES POUR LES CHANTIERS
PUBLICS TERMINÉS À L'AVANCE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la mise en place de primes pour les chantiers publics terminés à l'avance ».

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Dupont (PS). - Monsieur le Ministre, vous avez indiqué récemment votre intention de mettre en place un système de primes pour les chantiers publics qui seraient terminés à l'avance par rapport au délai fixé dans les cahiers des charges.

Ces primes seraient principalement réservées aux chantiers ayant un impact important sur la mobilité.

Nous savons tous, ici, combien la mise en œuvre technique des grands chantiers est fastidieuse et il est vrai que beaucoup de ces chantiers prennent souvent des retards, engendrant une série de complications, financières notamment, et surtout d'importants désagréments pour les usagers.

La proposition que vous envisagez peut être tout à fait intéressante à tester afin de voir si, globalement et après une évaluation, elle permettrait d'améliorer la situation de l'exécution des grands chantiers publics.

Monsieur le Ministre, quand pensez-vous pouvoir mettre en œuvre cette disposition ? Comptez-vous, je suppose, après un certain temps, procéder à une évaluation ? À votre connaissance, de telles dispositions ont-elles déjà été appliquées quelque part ? Avez-vous une idée de ce qu'elles ont pu produire comme effet positif sur la bonne exécution des grands chantiers publics ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, d'abord, entendons-nous bien, ce dispositif existe déjà et il ne s'agit pas de le mettre en œuvre. Mon souhait est de pouvoir l'étendre.

Il a déjà eu l'occasion de faire ses preuves. Pour une dizaine de chantiers jusqu'à présent, c'est une disposition des cahiers de charges qui a été intégrée. Pas pour n'importe quel chantier, évidemment. Nous n'aurions d'ailleurs pas la capacité budgétaire d'envisager un système de carotte de la sorte sur tous les chantiers impulsés chaque année en Wallonie.

Ces clauses sont intégrées dans les cahiers des charges pour des chantiers qui ont une haute sensibilité en matière de mobilité, c'est-à-dire des chantiers pour lesquels l'impact négatif, en termes de mobilité, risquerait d'être particulièrement important. C'est singulièrement le cas des chantiers autoroutiers, par exemple, où l'on sait – et les citoyens sont nombreux à s'en plaindre pour le moment – qu'il y a des retards, des files qui s'accumulent, donc de l'insatisfaction.

C'est uniquement pour ce type de chantier et pour autant que l'on ne soit pas dans des phases qui concernent aussi d'autres intervenants, pour ne pas être dans des bagarres interminables en cours d'exécution lorsqu'il s'agit par exemple de poser des impétrants. Ce n'est pas non plus prévu pour les phases qui n'ont pas, au cours du chantier, d'impact particulier sur la mobilité. Clairement, dans le cadre d'un chantier autoroutier, si des phases de travaux doivent être faites hors voiries, on ne comptabilisera pas le gain qui peut être réalisé. C'est uniquement sur les séquences qui impactent directement la mobilité que ce calcul est réalisé.

Si cette carotte existe, le bâton est d'autant plus renforcé qu'à ce jour, les pénalités pour retard sont plafonnées, en vertu des législations fédérales, à peu près à 5 % du chantier. C'est un montant que l'on atteint assez rapidement dans certains cas. Dès lors, il ne subsiste plus d'intérêt pour l'opérateur, a fortiori si son carnet de commandes est un peu plus léger, d'accéder

plus rapidement à la fin du chantier, donc d'accélérer le tempo.

Si nous prévoyons, dans ces cas spécifiques, des carottes avec des primes, nous avons aussi veillé à déroger au système de la législation sur les marchés publics et des pénalités pour retard, pour que ces pénalités soient aussi plus lourdes. Ainsi, on a certes une carotte, mais on a aussi un bâton qui est plus conséquent en cas de retard.

Il est vrai que c'est un dispositif qui a été actionné, par exemple, en Province de Liège, lors de la mise à trois voies de l'autoroute E42. Le dispositif a, au total, permis de faire gagner plus d'un mois. Quand on sait les embarras de circulation générés, un mois, c'est largement précieux. Cela ne doit évidemment pas se faire en sacrifiant une quelconque exigence en matière de qualité. Les contrôles, les inspections sont d'autant plus importants à mettre en œuvre. Le dispositif Qualiroutes est lui-même existant.

On a d'ailleurs vu, dans le cadre du chantier que j'ai pris en exemple, l'opérateur décider d'accélérer le tempo à travers une mobilisation de ses équipes le week-end et en soirée, ce qui n'était pas initialement prévu. La prime qu'il a obtenue au final peut paraître conséquente en valeur absolue, mais elle ne représente que 1 % du chantier total. Cela reste donc très raisonnable par rapport à de tels ordres de grandeur, mais il nous semblait utile pour pouvoir réduire de plus de 34 jours le délai d'exécution des chantiers

C'est un processus qui pourra se poursuivre, qui sera intégré dans les cahiers des charges des chantiers les plus sensibles et les plus lourds quant à leur impact en termes de mobilité, à savoir ceux qui sont susceptibles de générer des bouchons problématiques. Ce n'est toutefois pas un dispositif qui pourra être intégré à tous les types de marchés en Wallonie. Voilà qui semblait utile d'être précisé.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. L'idée d'étendre cette disposition qui existait déjà et qui est quelque peu méconnue, y compris des opérateurs publics, semble tout à fait intéressante. C'est une manière pertinente de créer une nouvelle dynamique dans l'exécution et le suivi de l'exécution des chantiers, avec la préoccupation majeure qui est celle de limiter autant que possible les nuisances pour les usagers.

Peut-être que d'autres opérateurs publics pourraient aussi s'en inspirer. Je pense notamment aux collectivités locales. Votre approche qui consiste à limiter ce dispositif aux chantiers à haut potentiel de nuisances et de difficultés en matière de mobilité devra s'imposer ou devrait, si la sagesse légendaire des gestionnaires locaux

était respectée, s'imposer aussi à l'ensemble des opérateurs.

On pourrait inviter les uns et les autres, en tout cas, à prendre connaissance, pour que chacun puisse s'en inspirer.

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
RÉAMÉNAGEMENT DU SITE SOCOL À
CLABECQ »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le réaménagement du site SOCOL à Clabecq ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, je vous interroge sur un projet à Clabecq, le site de Tubize, un projet dans lequel il y a en fait quatre projets différents. Il est particulièrement difficile d'y voir clair entre un *masterplan* pour le réaménagement des forges de Clabecq, le projet d'extension d'une dalle par le Port autonome de Charleroi, deux projets déposés sur le site dit SOCOL par Sofinpro, une demande de reconnaissance du site à réaménager, un SAR, et une demande de reconnaissance d'activités, donc la réaffectation d'une partie du site pour y développer des activités économiques qui passent, notamment par la création d'une nouvelle dalle sur la majeure partie de l'espace délimité en vue d'accueillir une plateforme portuaire bimodale et d'éventuelles halles d'activité économique.

Une série d'éléments indique que, si l'on concrétise le projet de manière prématurée, cela risque d'avoir des conséquences sur l'ensemble du site, en particulier sur le *masterplan* relatif au site des forges.

Une série de questions se posent. La première concerne la création de dalles en béton. La création de telles dalles influence fortement la perméabilité des sols avec tous les problèmes que cela peut engendrer. La situation est d'autant plus complexe que l'on a quatre projets différents sur un périmètre bien délimité, à différents stades de finalisation, pour lesquels il faut mesurer les risques d'inondation globaux et l'impact qu'ils ont les uns sur les autres.

Comment réussissez-vous pour l'instant à opérer cette vue d'ensemble ? On sait qu'en 2010, Tubize a été sévèrement touchée par de graves inondations et que la hantise des habitants reste très vive sur l'imperméabilisation des sols, donc sur les risques

accrus d'inondations, puisque l'on a à la fois le canal, la Senne et la Sennette qui ont débordé en 2010.

La deuxième question concerne le site SOCOL et un éventuel accord de votre part sur l'aménagement de ce site. L'absence de données claires et chiffrées ainsi que d'inventaire de la faune et de la flore sur le site a été relevée par le CWEDD qui n'a dès lors pas pu se positionner sur le dossier. Ces données sont importantes parce que le site est près d'une zone Natura 2000 en Région flamande et qu'il est prévu sur le site SOCOL d'abattre huit hectares de friches considérés comme le dernier refuge et couloir de liaison pour la faune locale à cet endroit. Nous sommes aussi à proximité d'habitations et de jardins partagés entretenus par des habitants.

Il y a donc absence de données et de l'avis du CWEDD. Quel est votre avis sur cela et sur les conséquences en matière de perte de la réserve environnementale ?

La troisième question porte sur l'articulation entre ce projet et le *masterplan* de Dufenco sur l'ancien site des forges de Clabecq. Le *masterplan* est élaboré depuis deux ans, il a fait l'objet d'une large concertation, il a obtenu l'adhésion des citoyens, des autorités communales, à condition d'avoir un contournement nord, en tout cas, une solution au problème de mobilité.

Le projet de contournement n'a pas été retenu par la Région, notamment faute de budget. Ce projet de contournement nord prévoit deux grands ouvrages d'art : un passage au-dessus du canal et un passage au-dessus du TGV. Or, il existe une alternative qui présente de nombreux avantages, en particulier celui du coût puisqu'elle emprunte des voiries déjà existantes, ce que l'on appelle la route Modula, conçue pour accéder à cette entreprise sur le site.

Quant à la concrétisation du projet SOCOL, pour lequel vous avez à vous prononcer ou vous avez annoncé à la commune que vous vous prononcerez dans les prochains jours, si ce n'est déjà fait, quelle est votre réponse par rapport à ce projet ? La concrétisation du projet SOCOL ne risque-t-elle pas de mettre à mal la réalisation de ce contournement nord ? Si le projet SOCOL se fait, la solution moins onéreuse du projet alternatif proposé par la commune ne pourra plus se faire. Restez-vous bien attaché au *masterplan* sur l'ancien site des forges ?

Êtes-vous d'accord avec le diagnostic posé par la Commune de Tubize, à savoir que si le projet se concrétise, cela risque de mettre à mal le *masterplan* longuement négocié ?

Quatrièmement, sur le site, il existe une opportunité intéressante, c'est la trimodalité, le lien rail – voie d'eau – routes. Or, le projet du Sofinpro renonce au train. On passe donc en bimodalité. N'est-ce pas un recul en

matière de mobilité ? Quel est votre avis sur cette partie de mobilité ?

Enfin, en l'absence d'une étude préalable, au niveau socioéconomique, sur les motivations de Sofinpro à proposer une connaissance d'activité sur la nouvelle dalle envisagée. Quelle est réellement l'opportunité économique du projet alors qu'il y a ce *masterplan* qui attend le début de sa concrétisation ?

Poser la question, c'est un peu y répondre. Je voudrais connaître vos opinions sur la question, Monsieur le Ministre.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, le projet SOCOL est porté par la Sofinpro, filiale du groupe Nivelinvest. Il vise à aménager une zone portuaire permettant l'accueil de PME orientées vers le secteur de la logistique. Le projet est développé en partenariat avec le Port autonome de Charleroi. Le rail, toujours bien présent sur le site, ne peut objectivement être utilisé, vu l'exigüité du site qui empêche tout retournement des voies et tout raccordement ferré.

En premier lieu, je souhaite faire le point sur l'état des procédures administratives en cours.

Mon collègue en charge de l'Aménagement du territoire, M. le Ministre Di Antonio, me précise que l'instruction de la demande de reconnaissance en site à réaménager – SAR – est en voie de finalisation. L'arrêté sera donc bientôt porté à sa signature.

La demande de reconnaissance économique du site est également en fin d'instruction administrative auprès de mon administration. Je rappelle que le financement du projet SOCOL émerge au programme de financement SOWAFINAL 2 à hauteur de 3 563 600 euros, tel que décidé par le Gouvernement sous la précédente législature.

Pour en venir à vos différentes interrogations, le projet prévoit l'imperméabilisation d'une zone d'environ trois hectares en vue de la réalisation de la dalle portuaire destinée à accueillir les activités multimodales.

Conformément à l'étude technique du projet, la Sofinpro devra mettre en œuvre un bassin d'orage correctement dimensionné afin de récolter et temporiser les eaux pluviales du site. Par conséquent, le risque d'inondation a été largement pris en considération dans la conception du projet.

Concernant l'impact du projet sur le milieu naturel, il convient de rappeler que les deux procédures

administratives précitées incluent un volet environnemental.

D'une part, la demande de reconnaissance SAR est accompagnée d'un rapport sur les incidences environnementales. D'autre part, la demande de reconnaissance économique intègre une analyse poussée des caractéristiques humaines et environnementales du site, de ses potentialités et de ses évolutions.

Consultée dans le cadre des procédures, la DGO3 « Environnement » a émis un avis favorable conditionnel sur le projet.

Dans cet avis, la DGO3 a mis en évidence que le projet n'aurait aucun impact sur un quelconque site Natura 2000 et que le déboisement du site sera pour partie compensé par le réaménagement du talus du chemin de fer.

Bien d'autres éléments figurent encore dans le dossier et dans les avis des instances consultées, qu'il m'est impossible de détailler ici.

Par ailleurs, la problématique de la mobilité à Tubize dépasse largement le périmètre du projet SOCOL.

Premièrement, je dois constater que l'accès au site SOCOL ne nécessite nullement la réalisation d'un contournement de la Commune de Tubize. En effet, le projet SOCOL prévoit la réalisation d'une infrastructure routière jusqu'à la route allant de Tubize à Hal, sans passer par le centre-ville de Tubize.

Deuxièmement, différentes études de mobilité ont mis en évidence la nécessité de réaliser un contournement de la Commune de Tubize d'est en ouest pour dissuader le transit par le centre-ville.

Différentes propositions ont été émises portant tantôt sur la mise en œuvre d'un « petit contournement » tantôt sur un « grand contournement » par le nord de la commune.

La réalisation du « petit contournement » est susceptible d'impacter négativement la valorisation du site SOCOL, compte tenu du tracé esquissé jusqu'à présent.

Aussi, j'ai demandé à mon administration, la DGO1, d'étudier les tracés proposés et d'en estimer le coût. Dans l'attente des résultats de cette étude, aucune option n'est prise. En outre, mon administration est chargée d'identifier les grands chantiers routiers susceptibles d'être intégrés dans le plan Infrastructures.

À ce jour, le projet de contournement est donc au stade des prémisses. Il n'y a pas de tracé défini, pas de budget réservé et pas de procédure administrative entamée.

Enfin – je souhaite couper les ailes à un canard – le projet SOCOL n'entre nullement en concurrence avec le projet de réaménagement des anciennes forges de Clabecq. Les projets sont, au contraire, complémentaires car ils répondent tous deux à des besoins spécifiques, clairement identifiés, sur le territoire communal.

La Sofinpro accueillera des activités logistiques multimodales tandis que le projet des forges de Clabecq prévoit un parc généraliste accueillant des TPE et PME.

Tant M. le Ministre Di Antonio que moi-même insistons, dès lors, sur le fait qu'il n'y a aucune remise en question du *masterplan* élaboré par Duferco, contrairement à ce qui a été avancé par nos amis écolos dans la presse.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, je pense que si nous avons posé des questions – et je pense en particulier aux écologistes de Tubize, mais aussi à d'autres et c'est pour cela que je viens vers vous – c'est justement et notamment parce que les informations sur l'ensemble de ces projets posent vraiment question, notamment sur l'articulation entre les projets et sur l'information auprès de la commune puisque les informations ne sont pas en leur possession.

Quant à dire qu'il n'y a pas de conséquence sur le site, effectivement, le SAR a fait une demande d'étude d'incidences environnementales. La commune s'est exprimée sur le dossier, en mettant en évidence l'importance de l'existence de ce contournement pour éviter les problèmes, notamment en matière de mobilité.

Vous avez raison de dire que la mobilité, que les enjeux de mobilité dépassent largement le site. C'est l'ensemble de la Ville de Tubize qui est concerné.

Simplement, vous insistez – et c'est là, le problème d'articulation dans le temps – sur le fait que le contournement risque d'impacter l'aménagement du site SOCOL. On pourrait se poser la question de savoir si l'aménagement du site SOCOL va impacter la possibilité même de faire un contournement et de régler ce problème de mobilité pour lequel la Région wallonne n'a pas les moyens, actuellement, de réaliser ces projets, le grand contournement dit « le contournement nord ».

L'enjeu de la mobilité et de l'articulation au niveau économique est-il premier par rapport à ce projet Sofinpro ?

Deuxièmement, par rapport aux études des besoins économiques, à notre connaissance, la commune n'a pas l'information sur les besoins spécifiques en matière économique. C'est là qu'elle pose la question et qu'elle s'interroge sur la pertinence du projet Sofinpro. Je pense qu'il est important que la concertation ait lieu et que tous

les acteurs soient autour de la table. C'est ce que demande notamment la commune, mais je pense que la Région pourrait certainement avoir un rôle de clarification, notamment pour rappeler, comme vous l'avez fait, l'importance de ces deux projets et le soutien qui reste fort au *masterplan* pour le réaménagement des forges.

**QUESTION ORALE DE M. MOUYARD À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA MISE
EN ŒUVRE DU DÉCRET RELATIF À LA VOIRIE
COMMUNALE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mouyard à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la mise en œuvre du décret relatif à la voirie communale ».

La parole est à M. Mouyard pour poser sa question.

M. Mouyard (MR). - Monsieur le Ministre, le 6 février 2014, nous votions – et je faisais partie de la commission à l'époque – le décret concernant la voirie communale. Ce décret avait notamment pour spécificité de fusionner le régime des voiries vicinales et le régime des voiries communales innommées. Il avait aussi pour attrait la création d'un atlas des voiries communales. Si je me souviens bien, on parlait à l'époque d'atlas électronique, ce qui permettait de le faire évoluer. Chaque fois qu'il y avait une décision par rapport à une voirie, on la remettait et apparaissait dans ces atlas en question. C'était donc, à mon sens, à l'époque, une belle avancée.

La seule chose est que nous nous étions exprimés, auprès de votre collègue, M. le Ministre Di Antonio, dans le sens où le texte prévoyait un nombre très important d'arrêtés d'exécution. Il restait donc très laconique et il fallait que le Gouvernement précise un certain nombre de choses, notamment par rapport à l'atlas des voiries communales.

En décembre dernier, vous répondiez à un collègue que ces arrêtés allaient bientôt arriver, que vous étiez en relation directe et permanente avec la Direction générale des routes à ce sujet.

Vous disiez encore plus ou moins la même chose, le 3 février 2015, lorsque mon excellent collègue, M. Knaepen, vous questionnait à ce sujet. La seule chose, si j'ai bien compris, c'est que, par rapport à cet atlas des voiries communales, il y aurait une modification dans l'idée. On irait plus vers une plateforme accessible pour les différents utilisateurs. Au mois de février 2015, vous disiez que le dossier devrait être clôturé d'ici quelques semaines. C'est la raison pour laquelle je me permets de revenir vers vous, aujourd'hui.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, il est vrai que j'ai déjà pu en parler au sein de cette commission et préciser que la mise en œuvre du décret relatif à la voirie communale nécessitait l'adoption de plusieurs arrêtés d'exécutions que le Gouvernement wallon, avec l'aide de la DGO1 et de la DGO4 du Service public de Wallonie, s'attellait à préparer. Le groupe de travail concerné s'est d'ailleurs réuni encore il y a peu.

Il a toutefois été décidé, en bonne intelligence, avec mon collègue, M. le Ministre Di Antonio, que, dans le cadre d'une meilleure répartition des dossiers à gérer entre nos différentes compétences et portefeuilles ministériels, c'est lui qui, dorénavant, prendra en gestion le pilotage du dossier. Je vous invite donc à le questionner.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - Une petite réplique pour dire à M. le Ministre que je questionnerai votre collègue.

Par rapport à quelle compétence reprend-il cela ?

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Aménagement du territoire.

M. Mouyard (MR). - D'accord. De plus, comme cela, il continue le dossier qu'il avait initié à l'époque, qu'il avait à moitié bien ficelé et donc peut-être qu'il arrivera à le ficeler correctement à l'avenir.

**QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
NOUVEL INCUBATEUR « LE MANÈGE DE
SURY » »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le nouvel incubateur « le Manège de Sury » ».

La parole est à M. Bouchez pour poser sa question.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre a inauguré, en présence de l'un de vos représentants, il y a quelques semaines, « le Manège de Sury », incubateur spécialisé dans tout ce qui est création, et particulièrement créations artistiques et numériques. Lors de cette inauguration, a été annoncé l'objectif de création de 50 emplois sur ce site qui est en plein

centre-ville. C'est d'ailleurs assez original, puisque en général, de tels incubateurs se trouvent plutôt dans des zonings ou, en tout cas, dans des zones périphériques. Ici, c'est en plein centre-ville, à la rue des Droits de l'Homme, à Mons.

Par rapport à ce projet qui, en soi, je dois vous le dire tout de suite – c'est quand même agréable, de temps en temps d'avoir des compliments – est une belle réussite, en lien avec l'IDEA également, de rénovation urbaine, à tout le moins. En effet, c'est un bâtiment historique qui n'avait plus d'affectation et, là, il en retrouve une, et en plus dans le cadre d'une rénovation extrêmement réussie en matière urbanistique.

Néanmoins, en ce qui concerne l'affectation du site, j'aurais quelques questions.

On parle d'une cinquantaine d'emplois créés. Avez-vous une idée en matière d'échéancier ? A-t-on déjà des réservations d'entreprises ? Quel est le calendrier qui s'établit ?

Qu'en est-il en matière des conditions d'accès ? Il y a deux éléments. Le premier, c'est la finalité de l'entreprise. Je l'ai dit, le but de cet incubateur est d'être spécialisé dans tout ce qui est créations artistiques et numériques. Quels sont, plus précisément, les critères ? À quel profil d'entreprise pensez-vous en matière de développement économique ?

Par rapport au deuxième élément, il est également spécifié que ces entreprises doivent particulièrement bien se marier, justement, dans le cadre d'un centre-ville. Je suppose que vous excluez les entreprises à vocation d'expériences chimiques ou autres dans un centre-ville. Plus précisément, qu'entendez-vous par là, dans ce mariage entre ces sociétés qui pourraient agréablement et utilement se fondre dans l'espace public ?

Dernier point qui est plus général – la question, au départ, était pour votre collègue Marcourt... Ce n'est pas que je n'ai pas de plaisir à échanger avec vous, mais elle me semblait plus économique – qu'en est-il dans le lien économique entre de tels incubateurs qui prônent la création et une relative industrialisation, derrière, de ces projets que l'on ne retrouve pas nécessairement pour le moment ? Je crois que la Wallonie se positionne comme un acteur plus qu'intéressant en matière de créativité, que ce soit en lien avec des universités, des entreprises, des start-up ? Je crois que, maintenant, il faut réussir aussi le lien avec l'industrialisation. Même si cela n'a pas toujours été le cas, il est communément admis que, sans industrie, il n'est pas possible de porter l'économie. On ne travaillera pas uniquement avec des chercheurs et une économie de service.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, c'est probablement parce qu'il ne s'agit pas d'un incubateur que votre question m'a été adressée et non à M. le Ministre Marcourt. Je vais m'en expliquer. Le site du « Manège de Sury » qui a été récemment inauguré en votre présence est situé au cœur de la Ville de Mons. Il est composé de l'ancien manège de la cavalerie militaire, construit par l'architecte Sury, et de l'ancien bâtiment provincial Damoiseaux.

L'ensemble bâti nécessitait une lourde rénovation. L'IDEA en a profité pour transformer les bâtiments existants, afin d'y accueillir de nouvelles activités économiques en centre-ville.

Le projet a été retenu par le Gouvernement wallon comme microzone d'activité économique dans le cadre du plan Marshall 2. vert et financé à concurrence d'un peu moins de 4 millions d'euros par la Wallonie.

Le bâtiment de l'ancien manège est à considérer comme un « hall-relais ». Il est divisé en trois ateliers d'environ 330 mètres carrés qui seront mis à disposition, temporairement, à des entreprises en phase de lancement. L'objectif poursuivi par l'IDEA est d'offrir de nouveaux espaces à des entreprises désireuses de s'implanter en centre-ville. En effet, ces dernières années, un nombre important de demandes pour des petits espaces en centre urbain sont parvenues à l'IDEA et n'ont pu être satisfaites.

Selon les estimations transmises par l'IDEA, le projet devrait accueillir 48 emplois directs. L'IDEA table sur un délai de trois ans pour atteindre cet objectif. Personnellement, je crains que ce délai très court ne soit pas respecté, car le Manège de Sury accueille, depuis peu, une exposition temporaire dans le cadre de Mons 2015. C'est, en soi, une opportunité, mais cela aura un impact direct sur la capacité de réaliser cet objectif.

Quant aux conditions d'accès, l'IDEA annonce que le site est destiné aux entreprises actives dans le secteur de l'économie culturelle et créative. Cela étant, aucune exclusive n'est posée sur la nature des activités, pour autant qu'il s'agisse d'une PME en phase de démarrage. Le site pourra accueillir également des activités d'artisanat, de production, de services aux entreprises, de distribution et de recherche.

En réalité, les candidatures des entreprises seront davantage filtrées sur la base du critère de compatibilité des activités avec le milieu urbain : compatibilité avec le voisinage, mode d'approvisionnement, heures de livraison, impact sonore, proximité de la clientèle, et cetera.

Comme précisé d'emblée, il ne s'agit pas, en l'espèce, d'un « incubateur d'entreprises », mais bien d'un « hall-relais ». Le concept de « hall-relais » sous-

entend une nécessaire rotation des jeunes entreprises en phase de lancement. Les baux sont généralement conclus pour une durée de cinq ans. L'affectation du bâtiment en hall-relais doit, quant à elle, être maintenue pendant une période minimale définie dans l'octroi du subside, qui est habituellement dix ans.

Enfin, l'opérateur bénéficiant du subside a une obligation de rapportage sur l'utilisation du hall-relais, son taux d'occupation, la nature des activités des occupants, le nombre d'emplois concernés et la durée des baux.

Malheureusement, je dois bien constater – et mon administration aussi – que cette obligation de rapportage est, en pratique, peu respectée – ce n'est pas propre à l'IDEA, c'est de manière générale. Par conséquent, il m'est rarement possible de produire des statistiques précises sur l'utilisation réelle des halls-relais.

Par ailleurs, je ne vous cache pas que mon administration a déjà eu connaissance de l'installation d'activités liées au secteur non marchand – par exemple, une ASBL – dans un bâtiment-relais ou de la prolongation de certains baux pour des entreprises dites « en phase de lancement » qui occupent pourtant les lieux depuis plus de 10 ans.

Le mécanisme actuel n'est donc pas optimal. Une réflexion est en cours, au sein de mon cabinet, pour rationaliser les différents concepts de bâtiments-relais, afin d'assurer un meilleur suivi et contrôle de l'utilisation des subsides y relatifs. Cette réflexion aboutira à une réforme de la législation en vigueur.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour l'honnêteté et la transparence dans la réponse.

Objectivement, la réponse est très intéressante et l'on a appris pas mal de choses sur l'utilisation de ces halls. Vous parlez d'une modification de la législation. Je crois que si les subsides ne sont pas utilisés vers ce à quoi ils étaient destinés, il y a une obligation, à un moment donné, de justification, voire de sanction si jamais on n'arrive pas à régler les choses.

Je salue franchement votre réflexion en la matière. On a eu parfois tendance à aller chercher du subside pour avoir du subside. On avait besoin de faire une rénovation, on se disait que l'on allait faire un hall-relais, même sans trop savoir ce que l'on allait faire. Je ne dis pas que c'est le cas dans ce cas-ci, puisque la discussion a été élargie. Après, quand les subsides sont obtenus, on verra bien ce que l'on va faire. Il est vrai que c'est une mauvaise habitude que cela soit dans ce domaine ou dans d'autres domaines économiques où des subsides sont possibles.

Je ne peux que saluer cette volonté de faire en sorte que la stratégie wallonne sur différents axes puisse être

respectée par les acteurs de terrain et que l'on « ne détourne pas » – au sens français et non juridique – certains objectifs et certains projets à des fins autres que celles pour lesquels ils ont été créés.

**QUESTION ORALE DE M. LENZINI À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
QUESTIONS DE SÉCURITÉ, D'HYGIÈNE ET DE
PROPRETÉ PUBLIQUE DANS LES ZONES
INDUSTRIELLES, AU DÉPART DE L'EXEMPLE
DES HAUTS-SARTS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lenzini à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les questions de sécurité, d'hygiène et de propreté publique dans les zones industrielles, au départ de l'exemple des Hauts-Sarts ».

La parole est à M. Lenzini pour poser sa question.

M. Lenzini (PS). - Monsieur le Ministre, comme vous le savez, la SPI, intercommunale liégeoise de développement économique, envisage l'extension du zoning industriel des Hauts-Sarts de Herstal vers la Commune d'Oupeye. Il s'agit, là, d'une extension de 60 hectares. Je pense qu'un camarade a évoqué ce problème ce matin, en cette commission.

Lors d'une séance de présentation à la population, par la SPI, d'un projet d'extension remanié, et au-delà du bien fondé de cet agrandissement, les riverains ont attiré l'attention des responsables politiques présents sur les problèmes de sécurité, d'hygiène et de propreté publiques inhérents à la présence de nombreux camionneurs passant les nuits, voire les week-ends, dans leur camion, sur le site du zoning des Hauts-Sarts en attente de leur chargement. Cette situation est probablement spécifique aux grands zonings, mais c'est une réalité.

Ces chauffeurs dont une majorité semble être originaire de l'est de l'Europe seraient, par manque de civisme ou pour des raisons financières, peu enclins à suivre les quelques règles élémentaires de savoir-vivre, abandonnant, le long de nos routes, leurs excréments et autres détritiques en tous genres. Comprenez que, pour des riverains qui utilisent aussi les abords de ces zonings comme zone de promenade pour faire du vélo, cela peut être gênant.

Dans d'anciens zonings, comme celui des Hauts-Sarts, sur des terrains à réattribuer, par exemple, mais aussi dans les nouvelles implantations, ne vous semblerait-il pas opportun de mettre à disposition de ces travailleurs un parking ou un bâtiment avec des installations sanitaires gratuites où ils seraient obligés de stationner entre 20 heures et 6 heures et le week-end,

de manière contraignante, puisque le non-respect de ces règles de stationnement entraînerait une verbalisation par la police locale ?

Si vous êtes d'accord, qui assumerait le financement de ces installations, la Wallonie, les intercommunales, un syndicat des exploitants des zonings ou alors un cofinancement ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, je vais répondre à votre question sans aborder de manière spécifique l'évolution du projet d'extension du zoning des Hauts-Sarts, puisque votre camarade – pas le mien – M. Gillot, a effectivement posé une question, précédemment, sur ce sujet.

La question du stationnement des poids lourds pendant la nuit ou les week-ends est une problématique qui ne concerne pas uniquement les zones d'activité économique. On constate régulièrement le stationnement de ceux-ci le long des routes régionales ou sur des aires improvisées. C'est pourquoi le nombre de places de stationnement pour poids lourds a été augmenté sur les aires autoroutières. En effet, 525 nouvelles places ont effectivement été créées. Cela s'est fait conjointement à la réhabilitation plus globale de plusieurs aires autoroutières wallonnes : Barchon, Verlaine, Saint-Ghislain, Wanlin, Couthuin, et cetera. Des parkings spécifiquement sécurisés – c'est-à-dire avec un service de surveillance – ont également été aménagés, par exemple, sur l'aire de Wanlin.

Par ailleurs, l'inventaire réalisé en 2014 a permis de conclure que, à l'heure actuelle, le nombre d'emplacements présents en Wallonie, avec l'augmentation importante effectuée, semble suffisant par rapport aux besoins. Après, on ne peut pas contraindre chaque conducteur poids lourds de s'y rendre, mais tout a été fait pour qu'ils puissent être incités à y aller.

Il n'est donc pas, pour le moment, prévu de nouveaux chantiers sur les aires autoroutières, en particulier dans le contexte budgétaire actuel. Rappelons également que les créations réalisées sont nettement supérieures à celles faites, notamment, en Flandre ou en Allemagne.

Au sein des zones d'activités économiques, la problématique se pose parfois de manière accrue, surtout lorsqu'il s'agit de parcs spécialisés dans le secteur du transport et de la logistique. Cela étant, au sein des zonings, je considère que la mise à disposition d'espaces sécurisés et accueillants pour les chauffeurs routiers relève d'une activité purement économique, et donc privée.

En effet, il s'agit d'une activité de services auxiliaires au secteur du transport et de la logistique qui prend tout son sens au sein des zonings spécialisés. Les opérateurs chargés du développement de nouvelles zones dédiées à la logistique doivent, selon moi, intégrer cette composante, lors de la commercialisation des terrains, et donc proposer une ou plusieurs parcelles à cet effet.

Par exemple, l'intercommunale SPI a récemment accueilli un nouveau centre sécurisé pour camions sur le zoning de Liège Logistics, à proximité de l'échangeur de Loncin.

En tout état de cause, et en l'état actuel de la législation, il m'est impossible de financer des travaux d'aménagement de parkings au sein des zones d'activité économique.

Dernièrement, l'intercommunale Idelux a sollicité, auprès de mon administration, une intervention financière pour la réalisation d'un parking sécurisé sur le zoning d'Athus qui accueille un terminal pour conteneurs. Cette demande n'a pas pu être accueillie et l'intercommunale a été invitée à chercher un investisseur pour offrir ce type de services. Je resterai toutefois attentif à cette problématique, à l'avenir.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Lenzini.

M. Lenzini (PS). - J'entends bien votre réponse complète. Je ne m'en étonne pas et vous en remercie, mais tout en vous écoutant, il m'est venu une idée. En fait, au niveau de ma commune, à Oupeye – cela n'a rien à voir avec le transport – à partir du moment où l'on a un lotissement de plus de 30 habitations, l'on exige la mise à disposition d'un logement, pour un certain temps, afin d'accueillir « des crèches » ou des centres d'accueil, même pour personnes âgées.

Quand j'entends votre intervention, je me rends bien compte que ce ne sera pas au niveau de la Wallonie que nous pourrons espérer développer ce type de bâtiments d'accueil, mais je pourrais retourner vers la SPI et, pourquoi pas, proposer – c'était d'ailleurs dans la dernière ligne de mon questionnaire – un cofinancement – sans la Wallonie, si j'ai bien compris l'affaire.

**QUESTION ORALE DE MME DOCK À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'ÉCLAIRAGE DES AUTOROUTES EN
WALLONIE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dock à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'éclairage des autoroutes en Wallonie ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. HENRY À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN DANS LES
ZONINGS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henry à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le développement éolien dans les zonings d'activité économique ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
FRÉQUENTATION DE L'A8 ET LE BOUCHON À
HALLE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la fréquentation de l'A8 et le bouchon à Halle ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'ENLÈVEMENT DE LA PÉNICHE
D'OUGRÉE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'enlèvement de la péniche d'Ougrée ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME LEAL LOPEZ À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'EFFONDREMENT RÉCENT D'UN TRONÇON
DES ANCIENS REMPARTS DE LA VILLE DE
HUY »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Leal-Lopez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'effondrement récent d'un tronçon des anciens remparts de la Ville de Huy ».

La parole est à Mme Leal Lopez pour poser sa question.

Mme Leal Lopez (cdH). - Monsieur le Ministre, il y a un an d'ici, un collègue vous questionnait également par rapport aux remparts de la Ville de Huy et, si je me permets de revenir vers vous, c'est que, dernièrement, il y a eu un événement.

La nuit du samedi 4 avril dernier, un tronçon des anciens remparts de la Ville de Huy s'est effondré entraînant dans sa chute des tonnes de gravats et de boues vers des jardins d'habitations situés en contrebas.

Fort heureusement, si une parcelle reliant une maison à un jardin a été arrachée au passage, cet accident n'a provoqué aucune victime.

Monsieur le Ministre, nous le savons, les anciens remparts de Huy donnent beaucoup de soucis tant à l'administration communale qu'à votre administration ou encore aux propriétaires privés qui voient ces remparts traverser leurs jardins.

La question de la propriété de ceux-ci est en effet une nébuleuse qu'il convient de clarifier – ce qu'une étude s'attelle à faire actuellement. Je comprends donc parfaitement que votre administration et vous-même soyez obligés de manœuvrer avec prudence.

Toutefois, nous venons de vivre un accident qui aurait pu avoir des conséquences particulièrement dramatiques s'il s'était produit en journée, alors que les riverains profitaient de leur jardin ou si, tout simplement, les gravats avaient atteint les habitations.

Monsieur le Ministre, n'est-il donc pas nécessaire d'entamer, sans tarder, la sécurisation des tronçons jugés les plus menaçants ? À cet effet, quelles sont les possibilités existantes ? Faut-il une intervention communale avec la prise de mesure de police visant à interdire l'accès aux lieux ?

Faut-il que les autorités communale et régionale fassent cause commune en envisageant, par exemple, la mise en place de filets de protection ? Ne serait-ce pas alors créer un précédent dans le cadre de la procédure d'identification des propriétaires ? Monsieur le

Ministre, pouvez-vous faire le point avec nous sur l'évolution de ce dossier ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, selon les informations reçues par la Direction de la restauration confirmées par le service de l'archéologie de mon administration, l'effondrement ne concerne pas une portion de remparts, mais bien un mur de soutènement situé entre deux parcelles privées. Dès lors, il s'agit d'un problème qui concerne exclusivement le propriétaire de la parcelle dont les terres sont retenues par ce mur et celui de la parcelle sur laquelle il s'est effondré.

En ce qui concerne les remparts, il apparaît que la question de la propriété des remparts n'est pas complètement tranchée. Vous évoquez une étude qui permettrait de clarifier la situation, mais la finalisation de celle-ci, étant entendu que son résultat ne pourrait être opposable aux tiers, a été reportée sine die par le Collège communal de Huy, en sa séance du 12 avril 2010.

Je partage vos craintes quant à cette situation, mais ce problème ne relève ni de la compétence de l'administration du patrimoine ni de celle de l'IPW. Cependant, l'un comme l'autre remplira sa mission de conseil, dès lors qu'il s'agira d'assister les propriétaires dans leurs travaux d'étude, d'entretien, de consolidation ou de restauration.

Pour finir, il faut savoir que la Région ne peut se substituer à un propriétaire défaillant que si la cause d'utilité publique de l'opération a été démontrée.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Leal Lopez.

Mme Leal Lopez (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces réponses et compléments d'information que j'ignorais. Je me dis que les remparts de Huy sont classés au patrimoine et il serait dommage de laisser ces remparts s'effriter, s'écrouler. J'entends bien les responsabilités de chacune des parties, mais n'y aurait-il pas une piste intéressante pour pallier ce problème ?

Je comprends bien que si l'IPW est là pour encadrer et donner des conseils aux privés, aux riverains, mais cela me touche profondément de voir un patrimoine qui s'effrite, qui tombe. N'y a-t-il pas moyen de faire quelque chose, de trouver des pistes pour essayer de consolider ces remparts ?

**QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'AVENIR DU PATRIMOINE INDUSTRIEL
WALLON »**

**QUESTION ORALE DE MME SALVI À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
BILAN ET LES PERSPECTIVES DE LA
CONFÉRENCE SUR LE PATRIMOINE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de M. Bouchez, sur « l'avenir du patrimoine industriel wallon » ;
- de Mme Salvi, sur « le bilan et les perspectives de la Conférence sur le patrimoine ».

La parole est à M. Bouchez pour poser sa question.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, il s'est tenu récemment un colloque, à Liège, sur la reconversion du patrimoine industriel avec différents experts européens en la matière.

Il y a trois écoles dans le domaine. Il y a ceux qui considèrent qu'il faut impérativement rénover l'ensemble de ces sites et surtout leur donner une nouvelle affectation, parce que les rénover pour les rénover n'a pas beaucoup de sens. À ce titre, par exemple, une région en Allemagne, la Rhénanie, a dégagé près de 200 millions d'euros dans le domaine pour pouvoir rénover ces différents sites industriels avec des affectations diverses et particulièrement axées sur le loisir, comme la plongée, des sites de jeux, des sites de saut à la corde, et cetera.

Par rapport à cette possibilité, ce sont bien évidemment différents fonds européens qui ont permis la rénovation.

L'autre thèse est celle portée par certains experts qui considèrent que l'ensemble de ces sites industriels devrait être rasé, car l'investissement serait trop important par rapport au bénéfice que l'on pourrait en retirer. Dans ce cas-là, ils considèrent donc qu'il vaut mieux les raser et avoir des terrains qui soient à nouveau disponibles et constructibles pour d'autres finalités.

Au milieu de cela, il y a un axe médian qui est de dire : concentrons-nous sur quelques sites pour lesquels on va investir un maximum. Dans notre Région, ce serait plutôt les ascenseurs à bateaux et certains sites miniers qui ont été classés patrimoine mondial de l'UNESCO et abandonnons les autres moyennant ce que j'indiquais du fait de les raser, parce que s'il n'y a pas de

projet de reconversion, il est totalement inutile de laisser ces chancres qui, souvent, défigurent totalement certains axes dans des régions bien particulières, dont la miennne.

Monsieur le Ministre, quelle est votre position par rapport à cela ? Avez-vous eu écho à ce colloque ? Par exemple, des membres de votre cabinet, de votre administration y ont-ils participé ?

Quelle est votre stratégie précise en la matière, en considérant à la fois que ces différents sites font partie de notre patrimoine et doivent être valorisés, du moins une partie d'entre eux, pour justement permettre aux Wallonnes et Wallons de prendre conscience de ce passé industriel ? On en avait déjà parlé. Je crois que cela fait partie totalement de l'identité et cela doit faire partie de la fierté wallonne.

Par ailleurs, il est vrai qu'il y a l'aspect du coût. À ce titre, des dossiers ont-ils été introduits, par exemple, dans le cadre de la nouvelle programmation FEDER pour pouvoir lever des fonds afin de mener à bien ces projets ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi pour poser sa question.

Mme Salvi (cdH). - Monsieur le Ministre, vous nous l'aviez annoncé lors de notre visite à l'IPW, visite de l'ensemble de la commission, les 22, 23 et 24 avril dernier, 14 ans après la dernière conférence sur le sujet, s'est tenu, in fine, cette sixième Conférence sur le patrimoine. Réunissant les délégations de 38 pays et 25 organisations internationales actives en matière de Patrimoine, elle a abouti – je pense que vous en étiez particulièrement satisfait – à ce que l'on appelle aujourd'hui la Déclaration de Namur, qui fixe les lignes directrices d'une stratégie sur le rôle et la place du patrimoine au XXI^e siècle. On a pu ainsi identifier quatre axes d'actions prioritaires et concrètement six thématiques transversales et fédératrices. Chaque pays devra donc, dans les prochaines années, mettre en œuvre la stratégie en privilégiant, parmi les thématiques et les pistes d'actions préconisées, celles qui répondent davantage à leurs objectifs prioritaires.

Par rapport à ces trois journées, la première question portait sur les enseignements que vous, en tant que ministre du Patrimoine, vous avez pu tirer de cette conférence qui était vraiment un brassage d'idées par rapport à ce qui se fait en Europe de façon générale.

Quel sera, pour l'avenir, l'impact de cette conférence sur la politique patrimoniale menée par la Wallonie ?

Lorsque l'on a eu l'occasion de débattre avec les responsables du patrimoine wallon, des premiers axes avaient déjà pu être prédéfinis, les axes politiques sur lesquels vous souhaitiez travailler dans les prochains mois, les prochaines années. J'aurais donc souhaité savoir si des inflexions plus particulières allaient être opérées dans les politiques actuellement menées grâce,

justement, aux différentes informations et échanges d'idées et décisions qui ont été prises dans le cadre de la Déclaration de Namur.

Je souhaitais également vous interpeller sur cette dynamique nouvelle qui voit le jour actuellement, notamment en Région wallonne, mais pas seulement, puisque l'on a cité l'exemple de l'Allemagne. On pourrait également citer l'exemple d'Uckange ou de Belval au Luxembourg où l'on sent qu'il y a une dynamique qui voit le jour sur la valorisation du passé industriel dans tout ce qui est à dimension sidérurgique.

Il est vrai que j'ai un peu l'impression aujourd'hui que l'on est à la croisée des chemins puisque, soit on donne aujourd'hui une impulsion positive pour tenter d'assurer cette sauvegarde, soit on décide de faire une croix dessus.

Pourquoi je parle d'impulsion ? Parce c'est pour rebondir sur une série de dossiers qui ont été menés au cours des années passées. Je pense par exemple à la sauvegarde du Bois du Cazier, du Bois-du-Luc ou autre.

Je rappelle qu'il y a plus de 20 ans, les gens qui avaient imaginé pouvoir sauvegarder les sites miniers étaient vus un peu comme des fous. On se disait qu'en démolissant tout cela, cela ne sert à rien. Ce sont aussi des traces d'un passé qui faisait parfois mal au niveau mémoriel.

Ces fous, in fine, ont été suivis par des personnes qui ont osé y croire et donc, 20 ans après – parce que tout cela prend du temps, mais je pense qu'il faut aussi donner l'impulsion – comme on l'a souligné, ces différents lieux sont aujourd'hui reconnus patrimoine UNESCO.

Aujourd'hui, je pense qu'il est aussi important de prendre le temps de se poser par rapport à ces sites industriels, parce que, dans des régions comme le Hainaut ou comme la Province de Liège, ils font véritablement partie de notre identité wallonne.

Il y a des villes comme Charleroi, par exemple – on parle de ce que l'on connaît le mieux, comme vous par ailleurs, n'est-ce pas – on a une véritable identité liée à la métallurgie, liée au passé minier. Ce n'est pas particulièrement une région qui brille par un passé patrimonial lié au baroque, au Moyen-Âge ou autre.

Il est donc important de pouvoir aussi garder cette identité mémorielle, mais aussi du savoir-faire wallon, de l'expérience wallonne à travers la métallurgie pour les générations futures.

Je ne suis pas de ceux qui disent qu'il faut absolument garder et maintenir un patrimoine à tout va sans lui donner une nouvelle affectation. En effet, sauvegarder pour sauvegarder n'aurait pas beaucoup de sens. Par contre, le maintenir dans la même réflexion que celle que l'on a eue sur nos sites miniers, je pense

qu'il y aurait là un véritable intérêt. On ferait une erreur en balayant d'un revers de la main, aujourd'hui, toute la réflexion qui est en cours, tous les projets qui commencent tout doucement à prendre forme. Je cite souvent en exemple le fait que l'on a démoli à un moment une série d'œuvres, en se disant 20 ans plus tard que l'on a été un peu bête, à l'époque, de supprimer des œuvres qui auraient dû être maintenues.

Je ne voudrais pas qu'e l'on fasse la même erreur aujourd'hui. C'est pourquoi je voulais véritablement vous entendre sur une volonté de donner cette impulsion pour les générations futures tout en sachant qu'il faudra du temps, qu'il faudra des moyens, mais il faut aussi oser aujourd'hui. Je sais que vous êtes un homme d'initiative, un homme d'action, un homme qui ose. Donc voilà, Monsieur le Ministre, je voudrais vraiment vous entendre sur le fait de savoir ce que vous pensez des actions à mener demain afin de sauvegarder ce patrimoine industriel auquel vous savez que je suis particulièrement attachée.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame et Monsieur les députés, vos deux questions traitent a priori de sujets assez différents, mais comme vous évoquez probablement tous deux à un moment donné la question du patrimoine industriel, j'imagine que c'est ce qui justifie le regroupement de celles-ci.

Je commencerai par vous répondre sur le sujet du patrimoine industriel et relaterai ensuite quelques enseignements à retirer de cette récente Conférence des ministres européens du Patrimoine qui fut effectivement un réel succès. Je m'en expliquerai.

S'agissant du patrimoine industriel, il faut constater que celui-ci fait l'objet d'un intérêt constant de la part des gouvernements successifs de la Wallonie. Le nombre d'éléments du patrimoine industriel classés en Wallonie le prouve d'ailleurs à suffisance.

Le colloque que vous évoquez, Monsieur Bouchez, a été mis sur pied par la Province de Liège dans le cadre de l'Euregio, en particulier avec le département du patrimoine de mon administration. Il a évidemment été suivi avec beaucoup d'intérêt, comme vous l'imaginez.

Tout le monde convient aujourd'hui que le patrimoine industriel est un patrimoine à part entière qui peut être approché dans ses multiples dimensions techniques, sociales, paysagères, mémorielles, à l'instar d'ailleurs d'autres typologies.

Mais force est de constater que les vestiges de la sidérurgie ne rencontrent pas la même reconnaissance, le même intérêt, la même sympathie que les sites miniers, par exemple.

Les avis des experts peuvent être très divergents, comme il en est ressorti d'ailleurs de ce très récent colloque, si vous avez pu lire l'intervention de l'un ou l'autre professeur. C'était on ne peut plus catégorique.

Certains vestiges industriels sont perçus par le public, vous l'avez rappelé, Madame Salvi, comme les miroirs d'un passé économique déchu qui renvoie une image négative d'abandon.

Il faudrait, comme s'y emploient d'autres, imaginer des projets particuliers de réappropriation et de réaffectation de ce patrimoine pour éviter de voir réapparaître des chancres industriels.

Par rapport aux monuments historiques traditionnels, cela nécessite incontestablement une créativité accrue, une approche sans doute moins académique et des moyens plus considérables.

Toutefois, lors de ce colloque, d'autres plaidaient, comme Mme Salvi vient de le faire, pour une prise en compte plus volontariste de ce patrimoine. Il faut bien reconnaître qu'au-delà de la protection de certains éléments du patrimoine industriel, il faut aussi se préoccuper de leur gestion à plus long terme.

Je ne vais pas vous faire l'injure de réévoquer le problème du canal du Centre, mais il y a là aussi des enjeux à la fois quant aux moyens d'investissement pour l'exploitation et au niveau de la gestion.

À l'heure actuelle, le patrimoine de l'industrie lourde mobilise l'attention parce que ces vestiges sont menacés et parce que leur avenir est étroitement lié au sort des personnes qui perdent leur emploi.

Avec l'ensemble du Gouvernement, nous travaillons sur ce véritable défi que pose aujourd'hui l'avenir du patrimoine industriel de la sidérurgie lourde dont une page est en train de se tourner.

S'agit-il d'adopter des programmes d'investissements lourds, comme cela était le cas dans la Rhur, avec l'aide de fonds structurels européens au moment où ceux-ci s'amenuisent pour la Belgique ? Cela paraît utopique dans un contexte de restrictions budgétaires qui vont aller en s'accroissant.

Il n'y a pas à proprement parler de fonds européens pour gérer ce type de patrimoine et la nouvelle programmation du FEDER ne pouvait l'envisager que de manière très accessoire.

Il convient de s'appuyer, de manière prioritaire, sur la charte pour le patrimoine industriel à l'initiative et avec le concours du TICCIH, le Comité international pour la conservation du patrimoine industriel, et ICOMOS, le Conseil international des monuments et des sites, sans attendre la ratification de cette charte à laquelle nous devons travailler avec nos partenaires flamands et Bruxellois qui partagent les mêmes

problématiques et, bien souvent, la même approche. Les opérations pilotes peuvent être envisagées, voire la réalisation d'un cadastre plus précis, mais seulement et uniquement sur mode participatif et pluridisciplinaire avec tous les acteurs concernés. D'ici là, les sites reconnus patrimoine mondial sont évidemment la priorité.

Il faut se garder, je pense, de croire que l'on peut transposer facilement des modèles ou des exemples étrangers dans un tout autre contexte, mais je plaide pour une démarche raisonnée et surtout concertée avec tous les acteurs pour examiner tout d'abord l'opportunité d'une reconnaissance patrimoniale de certains témoins industriels. Ensuite, il y a la faisabilité d'une gestion diversifiée qui s'appuierait sur des budgets qui peuvent, je le dis clairement, être pris en charge uniquement par le secteur du patrimoine.

Les sites industriels désaffectés constituent un champ d'investigation très ouvert non seulement en matière de patrimoine, mais également en matière d'aménagement du territoire et en tant qu'élément structurant du paysage.

Les propositions et initiatives en ce sens, également privées, sont les bienvenues.

Je rappelle d'ailleurs que la sensibilité des communes et des autorités locales à cet égard est également à prendre en compte, certaines étant désireuses de pouvoir réhabiliter, requalifier certains sites dans des projets urbains de plus large ampleur.

Pour venir maintenant à la Conférence européenne des ministres du Patrimoine qui s'est réunie à Namur il y a quelques jours, ce fut effectivement un grand succès au niveau de son organisation. Je tiens à profiter de cette tribune pour donner une nouvelle fois un grand coup de chapeau à mon administration, singulièrement la DGO4, à mes collaborateurs et plus spécifiquement M. Bruno Collard, qui se reconnaîtra en lisant éventuellement dans son intégralité le compte rendu. Nous avons pu accueillir 38 délégations étrangères sur les 47 qui composent le conseil de l'Europe et 25 organisations internationales. Nombre de ces délégations étaient menées par des personnalités avec rang de ministre.

Ce fut un succès sur le fond, un succès qui a permis d'aboutir, après quelques moments de négociation entre les délégations internationales qui avaient reçu des mandats parfois diversifiés, sur la Déclaration de Namur qui offre les perspectives d'une véritable stratégie paneuropéenne de préservation, de valorisation et de promotion du patrimoine. Nous nous sommes donné un délai d'un an pour finaliser celle-ci.

Ce sont donc les autres pays – de mémoire, je crois que c'est la Bosnie, l'Estonie et la Bulgarie sous réserve de vérifications puisque je les cite de mémoire – qui assumeront désormais la présidence tournante du

Conseil de l'Europe et qui sont donc chargés de finaliser ces stratégies dont nous avons adopté en quelque sorte les balises essentielles, la table des matières lors de cette Déclaration de Namur qui trace les voies des enjeux majeurs sur lesquels nous devons nous entendre en matière de patrimoine.

Suite à la proposition que je me suis autorisé à faire au nom de la Belgique, à la demande aussi d'autres pays qui s'étaient manifestés auprès de moi en coulisse, cette Déclaration de Namur a été dédoublée par l'appel de Namur qui est une sorte de déclaration *bis* qui a été validée, après quelques négociations entre les parties, par l'ensemble des pays représentés au sein de ce Conseil de l'Europe. Il vise à nous indigner, mais aussi à appeler à une réaction forte de la communauté internationale par rapport aux dégradations volontaires de patrimoine que l'on a pu constater notamment en Irak ou en Syrie.

Vous savez que d'autres pays sont également sujets à des conflits et étaient donc un peu craintifs que cet appel puisse les concerner de manière indirecte, mais il n'en demeure pas moins que je me réjouis que nous ayons pu aboutir. Le Conseil de l'Europe reconnaissait que c'était assez exceptionnel, l'adoption à la fois de la Déclaration et de l'appel de Namur.

Pour la Wallonie elle-même, pour la mise en valeur de ses intérêts patrimoniaux et de sa capitale, ce fut vraiment une belle réussite.

Voilà, Madame la Députée, Monsieur le Député, ce que je pouvais apporter comme éléments de réponse à votre double questionnement.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, en gros, si j'entends bien ce que vous me dites, c'est que, d'un côté, vous souhaiteriez, mais de l'autre, que vous ne pouvez pas. On sent bien votre volonté de permettre à ce patrimoine industriel de perdurer et de pouvoir se reconvertir, mais vous nous dites objectivement – on le comprend, ce n'est pas un reproche – que l'on n'a pas nécessairement les moyens budgétaires pour ce faire. J'entends bien, mais le souci est que c'est pour cela que certains experts disent qu'il ne faut pas préserver ce patrimoine ou alors qu'il faut axer sur quelques sites.

C'est tout l'enjeu de la politique. En politique, il y a ce que l'on veut faire et après ce que l'on peut faire. J'entends bien votre volonté, mais à partir du moment où vous faites le constat, comme certains de ces experts, que cela coûte beaucoup d'argent et que, dans le contexte budgétaire, on ne saura pas le faire, si c'est pour laisser des chancres en se disant : « Peut-être que, dans 10 ans ou 20 ans, les choses iront mieux » – encore une fois c'est une réflexion – à un moment donné, ne doit-on pas s'interroger et se dire que l'on axe la stratégie sur quelques sites et tant pis pour les autres,

quitte même alors à changer l'orientation des sites que l'on choisit et que ces sites deviennent des musées, des centres d'interprétation, des lieux où l'on peut vraiment découvrir le patrimoine et véritablement avoir une initiation et une éducation par rapport à ce qu'a été cette époque ?

On parlait de différentes régions. La région du Centre a quelques sites où l'on peut avoir plus d'informations. Dans la miennne, puisque Mme Salvi a raison quand elle dit que l'on ne parle bien que de ce que l'on connaît, on a une série de stigmates des charbonnages de l'époque industrielle et minière, mais il n'y a aucun musée, il n'y a aucun élément qui permette réellement de valoriser cette période et d'expliquer ce que c'était en dehors de l'image.

On devrait peut-être aller dans cette direction-là, en considérant aussi que l'on n'est pas obligés de préserver tous les châssis à molette ni l'ensemble des usines qui ont existé. Si l'on en conserve quelques-uns et que l'on explique, que l'on arrive à mettre cela en perspective et à le valoriser correctement, il y a une série de sites qui n'ont pas d'intérêt historique spécifique, si ce n'est d'avoir été parmi les nombreux sites qui ont pu servir à l'activité industrielle.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Tout d'abord, sur la Conférence sur le patrimoine, je souhaite remercier le ministre pour sa réponse complète. Cela a eu une belle répercussion pour la Wallonie, pour Namur et aussi sur le positionnement de la Wallonie au niveau de sa volonté en termes de sauvegarde de patrimoine de manière large. J'entends que les choses se sont passées de façon très positive et que, par ailleurs, ce n'est jamais que la table des matières et que tout cela va encore continuer à se construire. Je suis persuadée qu'au niveau wallon – et, je l'espère, au niveau belge – on continuera à œuvrer dans ce sens-là en collaboration avec l'ensemble de nos collègues européens.

Sur l'aspect industriel, j'entends que vous souhaitez, mais que vous ne pouvez pas le faire seul. Sur cela, je suis tout à fait d'accord avec vous. S'il y a une volonté politique qui se dégage et qui est manifeste au niveau du Gouvernement wallon, ce n'est pas le patrimoine seul qui devra porter l'ensemble des dossiers. Là, je ne peux que vous suivre parce qu'il faudra avoir une réflexion touristique, éventuellement culturelle, d'animation pédagogique, de développement économique. Il faudra qu'il puisse y avoir une volonté partagée et donc des moyens partagés pour éventuellement travailler demain, comme vous l'avez mis en évidence, sur ce que l'on pourrait appeler des opérations pilotes.

Tout n'est pas à sauver, il faudra sans doute une réflexion sur les différents dossiers qui sont déjà en cours parce qu'aujourd'hui, de-ci et de-là, des comités sont mis en place, des réflexions sans doute plus

approfondies dans certains endroits qu'ailleurs. Il faudra pouvoir mettre cela sur la table de façon claire, voir quels projets pilotes demain pourront être soutenus, avec quelle affectation et quelle destination parce que, comme on l'a dit tout à l'heure, sauver pour sauver n'aurait pas véritablement de sens. Il faudrait aussi pouvoir partager le coût de la sauvegarde, tout comme cela a été imaginé il y a 20 ans pour d'autres sites, par exemple les sites miniers, où ce n'est pas la Région wallonne avec son département du patrimoine seul qui a pu porter ce genre de projet. Il y a eu du mécénat, il y a eu des partenariats publics-privés, une volonté aussi de certaines villes de s'impliquer dans ce type de sauvegarde.

J'ai envie d'être plutôt positive par rapport à la réponse que vous nous donnez aujourd'hui, à savoir qu'une opération pilote peut être envisagée et que l'on peut développer sans doute un modèle wallon parce que, je suis d'accord avec vous, les fonds FEDER, on sait de quelle manière ils devaient être utilisés cette fois-ci. Quand on voit Belval, qui est quelque part la Rolls Royce de la sauvegarde du patrimoine industriel, on se rend bien compte que cela ne correspond pas du tout à la manière dont on fonctionne en Région wallonne. C'est un exemple parmi d'autres.

Il faudra sans doute créer aussi ce modèle wallon de manière raisonnée et concertée. Je prends cela aujourd'hui comme une volonté d'y aller, mais de ne pas y aller seul. On continuera à défendre ce projet et à essayer de fédérer autour de celui-ci.

**QUESTION ORALE DE MME LAMBELIN À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'AVENIR DU PROJET TADAM »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lambelin à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'avenir du projet Tadam »

La parole est à Mme Lambelin pour poser sa question.

Mme Lambelin (PS). - Monsieur le Ministre, la réduction des risques liés à la consommation de drogue est une méthode qui permet, via l'encadrement des consommateurs de drogues, de stabiliser leur état de santé avec notamment une diminution notable du nombre d'overdoses, une diminution de la contamination par le virus du sida et de l'hépatite C grâce à l'utilisation de seringues stériles. Cela permet aussi de réduire les nuisances urbaines créées par les consommations de rue et de favoriser la réinsertion sociale des toxicodépendants.

D'autre part, le traitement des toxicodépendants héroïnomanes à la diacétylmorphine a également fait ses preuves car, contrairement au traitement à la méthadone, il semble plus efficace et répond bien mieux que la méthadone à l'état de manque qui peut provoquer des fièvres parfois fatales.

Ces constats d'ordres sanitaires, publics, sociaux et sécuritaires ont été prouvés par des études de terrain menées tant au niveau national qu'international. Je pense notamment à l'ouvrage de Daniel Kubler : *Politique de la drogue dans les villes suisses, entre ordre et santé*. Dans d'autres pays, comme certains cantons en Suisse, comme l'Autriche, au Portugal, aux Pays-Bas, la réduction des risques est appliquée depuis presque une trentaine d'années et fait partie intégrante de la politique de la drogue.

En Belgique, c'est la politique de la répression et de l'abstinence qui est toujours favorisée, surtout lorsque l'on entend les dernières déclarations de M. le Ministre Jambon en la matière.

Nous avons certes lancé un projet pilote de distribution contrôlée de diacétylmorphine à Liège, le centre Tadam, mais après son évaluation, le projet n'a pas été reconduit, et ce, pour des raisons principalement budgétaires. C'était en janvier 2013.

Dans une réponse au député Demeyer, le Gouvernement fédéral a affirmé ne pas vouloir poursuivre les projets de réduction des risques en cours. Pourtant, il y a quelques mois seulement, nous parlions d'une lueur d'espoir pour ces initiatives.

J'en profite pour ajouter que j'ai personnellement eu l'occasion de mener une enquête de terrain pendant l'expérience du projet pilote Tadam et que les résultats obtenus étaient très concluants.

Depuis la sixième réforme de l'État, les compétences en matière de politique de la drogue et de la santé ont été en partie régionalisées. Dans la Déclaration de politique régionale, il est dit que le Gouvernement adoptera une approche globale de la problématique des drogues via des campagnes de prévention, des programmes de réinsertion sociale, la promotion des bonnes pratiques, le soutien aux initiatives de réduction des risques aussi. De plus, l'accord de Gouvernement annonçait également la création de logements supervisés pour accueillir les personnes dépendantes qui sortent de cure.

Qu'en est-il, Monsieur le Ministre, de votre ligne directrice en la matière ? Avez-vous envisagé la réduction des risques dans votre politique pour cette législature ? Le cas échéant, avez-vous des projets en la matière que vous souhaiteriez soutenir dans le courant de votre législature ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, votre question est vaste et, tenant compte de la problématique délicate, vous me permettrez d'avoir une réponse nuancée.

Le projet Tadam de Liège, projet expérimental de délivrance contrôlée de diacétylmorphine sur prescription médicale, a cessé ses activités au début de l'année 2013, ce qui était convenu dès le départ.

Il s'agissait d'évaluer la plus-value d'un tel traitement administré à des patients sélectionnés suivant certains critères médicaux, ceci, par rapport aux autres traitements de substitution existants, en particulier la substitution par méthadone. Cette expérimentation visait également à évaluer les conditions idéales d'implémentation d'un tel dispositif de traitement, des conditions pouvant être dès lors d'application dans d'autres lieux en Belgique.

L'évaluation a été réalisée par une équipe scientifique de l'ULg. On y relève des résultats très encourageants. En effet, pour des personnes sévèrement dépendantes à l'héroïne, le traitement par diacétylmorphine s'est révélé plus efficace que le traitement par méthadone existant. Néanmoins, le rapport indique également que le traitement à la méthadone demeure recommandé dans la plupart des cas et que le traitement par diacétylmorphine est à considérer comme un traitement de deuxième ligne.

Le dispositif de délivrance contrôlée s'est en outre révélé plus exigeant dans son organisation et également nettement plus coûteux. Le coût par traitement est plus que décuplé par rapport à un traitement à la méthadone effectué en première ligne. Il faut également préciser que les résultats de l'évaluation scientifique doivent être considérés avec précaution vu que le nombre de patients inclus dans l'étude est moins élevé qu'attendu. Le traitement par diacétylmorphine devrait donc se situer comme un outil thérapeutique complémentaire à la substitution par méthadone et non supplanter cette dernière.

En ce qui concerne la réduction des risques, elle est bien présente en Wallonie. Cette stratégie de santé publique vise à prévenir les dommages liés à la consommation de produits psychotropes illicites tout autant que licites, nous pensons à l'alcool et au tabac, bien entendu. Cette approche vise à promouvoir la santé des usagers de drogue, à réduire leurs risques de santé et à réduire leur exclusion sociale. L'approche se veut non stigmatisante, non excluante et vise une responsabilisation de la personne. Par ailleurs, les actions de réduction des risques constituent une des missions que les services spécialisés en matière d'assuétudes, agréés selon les dispositions du CWASS, ont la possibilité d'exercer. C'est ainsi que certains de ces services proposent un dispositif encadré d'échanges de seringues, par exemple.

Il importe de préciser que ces actions de réduction des risques doivent être conçues comme des projets de santé publique, utiliser une méthodologie éprouvée et inclure la dimension d'évaluation.

Enfin, cette approche a été retenue comme champ d'intervention au même titre que la prévention et le traitement dans le protocole d'accord du 20 septembre 2012 portant création de la Cellule politique francophone santé-assuétudes. La sixième réforme de l'État positionne la Région comme étant compétente en matière d'assuétudes, de la prévention au traitement. C'est l'occasion de chercher à disposer d'une vision claire de ce très vaste secteur. C'est pourquoi mon cabinet travaille actuellement, en collaboration avec l'administration, sur un état des lieux de la diversité des structures, de leur modalité de financement, de leur répartition géographique. Cette récolte de données doit mener à une réflexion avec le secteur pour déterminer les accents à mettre dans la politique en matière d'assuétudes.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Lambelin.

Mme Lambelin (PS). - Merci beaucoup, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

Effectivement, un traitement à diacétylmorphine se fait seulement lorsqu'il y a eu plusieurs échecs au traitement de la méthadone et en aucun cas je ne trouve qu'il faut le substituer au traitement à la méthadone. Je suis tout à fait sur la même longueur d'onde que vous à ce niveau-là.

L'évaluation politique du centre Tadam a duré un an. Ce test était fixé pour l'expérience pilote, c'est malheureux parce que, dans d'autres pays, comme en Allemagne, on a fixé cette expérience à plusieurs années. Ce qui est surtout malheureux, c'est que, quand les politiques ont fixé cela, l'expérience s'est arrêtée après un an et que s'est-il passé après cette année ? Il y a eu quatre décès suite à des overdoses de toxicodépendants qui ont été simplement abandonnés, si je peux dire, alors que le traitement avait un effet tout à fait positif sur ces personnes lorsqu'il était en application. Le nombre de participants à l'expérience pilote du centre Tadam était, me semble-t-il, fixé à un très petit nombre. C'était voulu.

Je voulais aussi souligner dans cette réplique le problème des médias et de la communication qui est faite autour de ce sujet. Souvent, dans les médias, on peut lire des titres *Distribution gratuite d'héroïne dans la Ville de Liège* au lieu du terme exact qui est « traitement à la diacétylmorphine », traitement médical au même titre que le traitement à la méthadone. On peut lire régulièrement l'expression « salle de shoot » alors que le terme exact est « salle d'encadrement à la consommation de drogues ».

Je pense que l'on a aussi un rôle à jouer au niveau de cette communication. Comme votre cabinet est actuellement en train de plancher sur le sujet de la réduction des risques et sur la répartition géographique d'éventuels nouveaux projets en matière de réduction des risques, je pense qu'il sera primordial de travailler sur cette communication, parce que quand elle passe à travers les médias, lorsqu'elle est mal faite, cela a une influence très négative sur la perception qu'en a l'opinion publique. C'est ce qui crée la polémique, alors que, je l'ai souligné, la réduction des risques est une méthode qui a fait ses preuves dans d'autres pays. Le traitement à la diacétylmorphine, même si l'on n'en parle plus ici – c'est mon avis personnel, je trouve cela dommage – a également fait ses preuves et ne doit pas être considéré négativement. Cela doit être considéré, comme vous l'avez dit, d'un point de vue de santé publique.

Lutter contre ces mauvaises communications est, je trouve, le rôle de la Région.

On peut également s'inspirer des pays voisins comme l'Allemagne ou la Suisse. Le Luxembourg aussi a récemment mis en place des initiatives de réduction des risques. Le Portugal, les Pays-Bas, l'Autriche aussi. Je pense qu'il faut appréhender le problème de la consommation de drogues dures sous un angle différent que celui de la répression et de l'abstinence forcée. Je pense que la réduction des risques est une option que l'on ne doit pas négliger. C'est vrai que le traitement à la diacétylmorphine est coûteux. Je pense que c'était le principal problème dans ce cas-ci. D'autres pays y arrivent parfaitement. Je crois, là encore, que l'on peut s'inspirer. Personnellement, je continuerai à soutenir ces initiatives.

Je vous remercie encore pour vos réponses, Monsieur le Ministre. Je reviendrai vers vous lorsque votre cabinet aura fait son travail d'évaluation.

(Mme Leal Lopez, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
PLACE DE LA NUTRITION ET DE
L'ALIMENTATION DANS LES SERVICES
HOSPITALIERS WALLONS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kapompole à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la place de la nutrition et de l'alimentation dans les services hospitaliers wallons »

La parole est à Mme Kapompole pour poser sa question.

Mme Kapompole (PS). - Monsieur le Ministre, l'alimentation et la nutrition sont des éléments essentiels à une vie saine et équilibrée. Dans le monde de la santé, dans le secteur hospitalier, c'est encore plus vrai.

Plusieurs études et analyses démontrent qu'un patient hospitalisé, s'il est correctement nourri, fera un séjour beaucoup plus court et verra significativement sa période de revalidation se réduire.

Ce constat m'interpelle et induit les questions suivantes.

Quelles synergies pourraient être mises en place avec vos collègues de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour établir un plan Nutrition-Alimentation destiné à la population wallonne et francophone ?

Ma collègue, Mme Morreale, va justement, après moi, dans le cadre d'une question, évoquer l'outil qu'est finalement le plan Nutrition-Santé au niveau national et le fait que ce transfert de compétences pourrait sans doute aider dans ce cas de figure qui m'interpelle plus particulièrement au niveau de l'hôpital.

Quelle est, selon vous, la place donnée à la nutrition, aux politiques de nutrition, dans les institutions hospitalières wallonnes ?

Quelles synergies pourraient-elles être mises en place, notamment avec les CPAS et les médecins généralistes, pour assurer chez les personnes les plus fragilisées – je pense aux personnes âgées, aux personnes en situation de détresse mentale – un suivi posthospitalier veillant à une parfaite nutrition, permettant un rétablissement plus rapide ? Ce suivi et cette veille éviteraient les hospitalisations à répétition et, surtout, éviteraient le cercle vicieux dans lequel certains patients se trouvent, puisqu'ils passent de l'hôpital à la revalidation pour retourner assez rapidement à l'hôpital parce que, justement, ce champ n'est pas suffisamment couvert.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, pour ce qui concerne la question de la nutrition et de l'alimentation dans les services hospitaliers, il s'agit d'une compétence essentiellement fédérale.

Une évaluation du coût économique de la dénutrition hospitalière pour la sécurité sociale belge a été réalisée en juin 2005. On estime que 40 % des patients hospitalisés présentent une dénutrition ou un risque de dénutrition avec, pour conséquences, une prolongation du séjour hospitalier, un risque infectieux accru, une convalescence plus longue voire un pronostic globalement compromis. La dénutrition hospitalière augmente avec l'âge du patient. Le surcoût de l'admission par patient dénutri a été estimé entre 260 et 765 euros.

Pour la Wallonie, en extrapolant les chiffres belges, on peut estimer le surcoût de la dénutrition à l'hôpital à 150 millions d'euros par an.

Les hôpitaux belges participent au *Nutrition Day*, depuis 2009. Le *Nutrition Day* a mis un focus supplémentaire, en 2012, pour tous les patients atteints de cancer. Les bonnes pratiques relatives à la nutrition dans les hôpitaux sont intégrées dans le *guideline* de l'European Society for Clinical Nutrition and Metabolism. Un audit hospitalier est offert à chaque unité de soins participante. Chacun reçoit un feed-back et est comparé avec toutes les autres unités de même spécialité. La participation à cet audit permet d'améliorer l'apprentissage au sein des unités et de prendre connaissance des changements dans les pratiques locales.

Le projet « Désignation d'un responsable nutritionnel » et la mise en place d'une équipe nutritionnelle dans le cadre du plan national Nutrition-Santé pour la Belgique a démarré en octobre 2007. Dans un contexte multidisciplinaire, les patients présentant un risque nutritionnel sont détectés et se voient offrir le traitement nutritionnel le plus adéquat sur le plan thérapeutique. Après sa phase pilote en 2013, le projet s'est traduit par des modifications des budgets hospitaliers pour pérenniser ces équipes nutritionnelles. Depuis le 1er janvier 2015, dans l'éventualité où les politiques nutritionnelles hospitalières doivent être revues, c'est en concertation avec l'autorité fédérale qui finance les équipes nutritionnelles hospitalières actuelles que la Wallonie devra agir. Voilà ce qu'il en est actuellement dans nos hôpitaux.

En dépit de ces mesures déjà rodées, la pression financière intrahospitalière jouant dans le sens d'un raccourcissement de la durée de séjour hospitalier, certains travaux mettent en évidence que, parmi les patients terminant leur séjour, la proportion de dénutris est importante.

C'est dire à quel point les mesures initiées à l'hôpital doivent être prolongées dans les soins posthospitaliers, en particulier pour les patients âgés. L'existence de documents de liaison entre l'hôpital et les structures de prise en charge à domicile ou dans les maisons de repos ne suffit pas, dans la plupart des cas, à corriger les situations de dénutrition dûment documentées dans les hôpitaux.

Seule une politique globale d'intégration des soins permet le déploiement d'outils efficaces pour endiguer le manque de continuité entre les solutions initiées à l'hôpital et ce qui se passe à domicile. Des outils d'évaluation comme le RAI, la mise en œuvre de plans de soins multidisciplinaires et l'existence d'un *care manager* dont la mission est de mobiliser les ressources qui sont nécessaires au plan de soins, constituent la réponse adéquate aux situations que vous évoquez, tout simplement parce que la dénutrition ne va jamais seule

et qu'elle s'intègre, dans tous les cas, à une polymorbidité. Le sujet est cependant trop vaste pour être développé dans le cadre de votre question relative à la dénutrition.

Concernant votre première interrogation sur l'établissement d'un plan Nutrition-Alimentation, précisons que l'ambition principale en sera l'amélioration des bonnes pratiques alimentaires et des modes de vie de la population générale avec, notamment, un accent mis sur les populations les plus défavorisées, dans un objectif général de santé publique sur le long cours.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Je remercie M. le Ministre pour ses réponses qui montrent son intérêt marqué pour la question de la dénutrition en milieu hospitalier.

Je serai fortement attentive à ce qu'il a pu nous dire par rapport à la concertation à mener avec le Fédéral et toute la difficulté dans le cadre de notre évolution institutionnelle, mais aussi tout l'intérêt de la démarche.

J'essaierai d'en savoir également plus sur la notion de *care manager* et tout le suivi posthospitalier puisque, comme il l'a souligné lui-même, c'est un des éléments qui permettra l'amélioration des pratiques sur le terrain. Je serai donc particulièrement attentive à ces aspects-là.

(Mme Kapompole, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE MME MORREALE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA MISE
EN PLACE D'UNE VRAIE POLITIQUE
ALIMENTAIRE PAR LE BIAIS DU PLAN
NATIONAL NUTRITION ET SANTÉ POUR LA
BELGIQUE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Morreale à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la mise en place d'une vraie politique alimentaire par le biais du plan national Nutrition et Santé pour la Belgique ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Morreale (PS). - Monsieur le Ministre, Mme la Présidente vous a posé une question d'ordre plus précis qui rejoint la mienne un peu plus générale qui porte effectivement sur l'ex-plan Nutrition et Santé pour la Belgique, qui avait été initié en 2005 par le

ministre fédéral des Affaires sociales et de la Santé publique.

L'ambition, à l'époque, était de lutter contre les habitudes alimentaires nuisibles, afin d'améliorer la santé globale des Belges.

Cinq ans après, soit en 2010, une évaluation a été réalisée et a mis en évidence un certain nombre de faiblesses. Notamment, les spécialistes auraient souhaité que l'on apporte une définition plus large de l'alimentation et on notait, malheureusement, compte tenu des difficultés budgétaires déjà l'époque, un manque de ressources financières pour pouvoir l'étoffer.

Aujourd'hui, le plan national Nutrition et Santé, que l'on appelle par un acronyme PNNS est entre les mains des entités fédérées. C'est sans doute l'occasion de donner un nouveau souffle à ce plan, en redéfinissant nos ambitions et de nouvelles missions. En effet, la thématique reste pleinement d'actualité : aujourd'hui, plus que jamais, les inégalités sociales se marquent particulièrement dans l'alimentation.

On constate que les personnes les plus défavorisées économiquement auront tendance à consommer des aliments à forte densité énergétique, plus gras, plus salé, plus sucré, car moins chers. Très clairement, les populations les plus pauvres achètent pour un faible coût des aliments de mauvaise qualité nutritionnelle qui engendrent à la fois des carences en vitamines et minéraux et aussi de l'obésité, donc des problèmes de santé publique.

J'en veux pour preuve le livre blanc qui a été édité par Solidaris en avril 2014 et le lancement de la plateforme-débat alimentationdequalite.be qui invite les acteurs du système alimentaire à débattre et à construire une véritable politique concertée de l'alimentation.

Ce problème de santé publique doit être envisagé dans une politique globale de l'alimentation qui recouvre un certain nombre de compétences au niveau de la Région wallonne, que ce soit au niveau de la promotion de la santé, de la lutte contre la précarité, l'environnement, mais aussi l'agriculture.

Monsieur le Ministre, quelles seront les futures lignes de ce plan ? Quels seront les objectifs et les stratégies qui sont développées ou qui vont être développées ? Quels seront les moyens attribués à ce dernier ? Quand serez-vous prêt à nous le présenter ?

Ce plan nécessite aussi des concertations avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, je pense notamment à l'enseignement, qui est une compétence importante en matière de nutrition. Il est vrai que l'on remarque pas mal, dans les écoles, malheureusement, qu'un certain nombre d'enfants qui viennent d'un milieu beaucoup plus défavorisé ne viennent parfois qu'avec un seul paquet de chips ou de bonbons dans leur cartable, pour toute la journée. Ils n'ont pas accès à la cantine scolaire.

J'aurais souhaité savoir si des contacts ont été pris avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et, le cas échéant, selon quelles modalités vous avez décidé de travailler.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, comme vous le soulignez, les causes d'une mauvaise hygiène alimentaire sont multiples. Il y a les comportements alimentaires, bien entendu, mais également d'autres éléments : les produits industriels qui sont trop gras ou trop sucrés, vendus par les sociétés agroalimentaires à grand renfort de publicité, les revenus disponibles qui ne permettent pas toujours d'accéder à une alimentation saine, et j'en passe.

Beaucoup de personnes vivent dans des situations de précarité où le quotidien alimentaire peut se révéler difficile à gérer. Je partage votre constat : à cet égard, les inégalités sociales de santé sont assez criantes en Wallonie.

La promotion de la santé, telle qu'elle a été développée jusqu'à présent, travaille sur les aptitudes individuelles, les connaissances, l'esprit critique, le développement de compétences et un certain changement d'environnement. C'est un travail assez complexe sur les représentations et le développement de l'esprit critique que la promotion de la santé mène au quotidien.

En cette matière, l'approche tente de prendre en considération l'ensemble des déterminants. C'est pourquoi, comme vous le soulignez, il faut mutualiser les efforts pour agir de manière plus générale que simplement les seuls comportements. Cette mutualisation passe également par une collaboration entre différentes compétences régionales et, il est vrai aussi, avec la Communauté française sur la dimension scolaire.

La thématique de la nutrition fait partie de mes priorités. Je viens de le rappeler à votre collègue, Mme Kapompole. C'est pourquoi un nouveau plan wallon Nutrition et Santé est en cours d'élaboration. Je ne manquerai pas de revenir vers vous pour vous communiquer les avancées aussi tôt que possible.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Sur le constat, nous sommes effectivement d'accord. Malheureusement, je n'ai pas eu ma réponse ni sur le délai ni les modalités avec la Communauté française. Je ne sais pas si elles sont nécessaires. J'imagine que l'on aura l'occasion d'y revenir. Je vous remettrai, cela dit, tant que j'y suis, les recommandations de Solidaris, parce qu'il y a un certain nombre de propositions qui me semblent tout à fait bien

construites. Vous pourriez vous inspirer dans le cadre de vos groupes de travail.

**QUESTION ORALE DE MME LEAL LOPEZ À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'AUGMENTATION DES CAS DE MALADIES
SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES EN
WALLONIE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Leal Lopez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'augmentation des cas de maladies sexuellement transmissibles en Wallonie ».

La parole est à Mme Leal Lopez pour poser sa question.

Mme Leal Lopez (cdH). - Monsieur le Ministre, dans sa dernière étude, le centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies relevait que le nombre d'infections sexuellement transmissibles était en plein boom en Belgique, notamment en Wallonie.

Pour effectuer cette étude, le centre s'est focalisé sur une analyse des données de l'année 2012 et a particulièrement étudié les maladies telles que la gonorrhée, la chlamydia et la syphilis. Excusez-moi des noms scientifiques.

(Rires)

Ainsi, en ce qui concerne la chlamydia, maladie pour laquelle on constate la plus nette augmentation, si le nombre de cas était de 3 310 en 2010, il était, en 2012, de 4 667, soit une augmentation de près de 41 %.

Un des seconds constats de cette étude est que la tranche d'âge la plus affectée par cette augmentation des maladies sexuellement transmissibles est celle des 15-24 ans.

Monsieur le Ministre, nous savons que la meilleure façon de combattre les maladies sexuellement transmissibles est l'usage de protection et qu'il convient de sensibiliser la population en la matière.

Durant de nombreuses années, un travail précieux a été effectué en ce sens. Différents acteurs du monde de la santé et du tissu associatif ont assuré des missions de prévention et des opérations de sensibilisation, notamment au sein des établissements scolaires ou sur l'espace public.

La Communauté française, à l'époque, a elle-même diffusé, à plusieurs reprises, des clips publicitaires à ce sujet.

Cependant, il me semble aujourd'hui que l'on peut constater une forme d'essoufflement dans ce travail de prévention et que l'on se repose un peu tous sur nos acquis en nous disant que le message « Protégez-vous » est bien compris et mémorisé.

Pourtant, comme je le disais, on constate que les MST sont en hausses et particulièrement chez nos jeunes.

Mes questions sont donc les suivantes, Monsieur le Ministre.

Avez-vous connaissance des résultats de cette étude du centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies ? Quelles conclusions en tirez-vous en matière de santé publique ?

Dans le cadre de vos compétences, quelles actions politiques souhaitez-vous mener dans le domaine de la prévention vis-à-vis des maladies sexuellement transmissibles ? Des campagnes de sensibilisation sont-elles encore prévues dans ce même domaine ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, le rapport que vous évoquez dans votre question montre en effet une tendance à la hausse des infections à chlamydia trachomatis. Ces augmentations sont liées à une meilleure détection des cas : meilleurs outils de diagnostic, meilleurs systèmes de surveillance et/ou de *screening*.

Par ailleurs, l'incidence réelle du chlamydia trachomatis est probablement sous-estimée au niveau européen, au vu des différences existant entre les États membres en termes de méthodes de diagnostic ou encore de système de surveillance.

En ce qui concerne la Belgique et sa situation en termes d'infections sexuellement transmissibles, je vous invite à consulter le rapport édité chaque année par l'Institut scientifique de santé publique dont la dernière version, publiée fin 2014, reprend les chiffres plus récents de 2013. Les données analysées sont principalement celles récoltées au travers du réseau des laboratoires vigies, des centres nationaux de référence pour les IST, du réseau sentinelles des cliniciens pour la surveillance des IST et du réseau des médecins généralistes vigies.

Afin de toucher le grand public et les différents publics cibles, différentes actions sont menées en termes de santé publique. Chaque année, il y a deux campagnes de prévention diffusées sur les ondes radio et télé. Elles sont centrées sur le port du préservatif comme moyen de prévention face au VIH, principalement. Une campagne est diffusée avant l'été, l'autre autour du 1er décembre, journée mondiale du sida. En outre, les nombreuses

associations financées en promotion de la santé travaillent sur la prévention des infections sexuellement transmissibles, chacune auprès d'un public spécifique.

Le secteur de la prévention du VIH et des IST, tel qu'il était financé par la FWB, est un secteur bien structuré composé de différents organismes dont les missions sont spécifiques.

L'arrivée de la promotion de la santé et la prévention dans le cadre du transfert de compétences à la Wallonie est de nature à favoriser la recherche d'efficacité dans un cadre structuré de lutte contre les infections sexuellement transmissibles.

Pour ce faire, une concertation préalable avec les acteurs de terrain, tant de la promotion de la santé, de la prévention, de la première ligne de soins, que des centres de planning familial, devra être envisagée.

Il s'agit d'un travail à long terme que je compte continuer à financer, tant pour le grand public que pour les publics spécifiques.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Leal Lopez.

Mme Leal Lopez (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, pour les réponses apportées. J'entends bien qu'il y a, deux fois par an, via les ondes radio et la télévision, une campagne qui se fait, que vous recherchez l'efficacité dans le domaine.

Je retiendrai surtout que, avec les acteurs de terrain, vous envisagez de poursuivre dans le sens de la médiatisation et de l'information et que vous donnerez un financement à cet objectif.

QUESTION ORALE DE MME MORREALE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES INQUIÉTUDES DU SECTEUR DE PROMOTION DE LA SANTÉ »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Morreale à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les inquiétudes du secteur de promotion de la santé ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Morreale (PS). - Monsieur le Ministre, la plateforme wallonne du secteur de la Promotion de la santé rassemble 57 associations de promotion de la santé. Alors qu'un cinquième de la population wallonne vit sous le seuil de pauvreté, ce secteur a plus que jamais son importance, puisqu'il contribue à améliorer

les conditions de vie des Wallons. À travers des actions de proximité, le secteur permet de mener des actions concrètes sur le terrain.

Pourtant, suite au transfert des compétences, ce secteur est très inquiet, et ce, pour plusieurs raisons. Premièrement, les avances pour l'année 2015 n'ont pas encore été versées aux associations ; ce qui, vous le comprenez facilement, met à mal leur trésorerie.

Selon les premières informations recueillies par le secteur, ces subsides devaient être versés au printemps 2015. Les dernières nouvelles annoncent au mieux le mois d'août 2015. Pouvez-vous assurer la date de versement de ces subsides ? Les associations ont en effet besoin d'avoir une date pour se préparer au mieux et à moindres frais face à ces prochains mois qui se préparent.

Deuxièmement, le nouveau manuel de subvention en Wallonie qui a été transmis aux associations semble être applicable dès ce 1er janvier 2015. Pourtant, des dépenses ont déjà été engagées et une période d'adaptation était prévue. De surcroît, le manuel fourni serait en décalage avec les réalités du secteur de la promotion de la santé. Qu'en est-il ? Le secteur est-il contraint de l'utiliser ?

Troisièmement, les associations aimeraient savoir ce qu'il adviendra en 2016 ; ce qui semble très difficile à savoir actuellement. Cette situation crée une grande inquiétude et une fragilité certaine.

Quelle sera la nouvelle formule budgétaire pour 2016 ? Les opérateurs doivent-ils rentrer une nouvelle demande de subsides ou une nouvelle demande d'agrément pour les opérateurs agréés ? Doivent-ils réaliser un budget prévisionnel 2016 ?

Si la Déclaration de politique régionale annonce vouloir favoriser l'émergence de réseaux de promotion de la santé, afin de disposer d'informations sur les initiatives prises localement et d'assurer une plus grande cohérence et une meilleure couverture du territoire, pouvez-vous préciser vos intentions pour le secteur wallon de la promotion de la santé ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je tiens à vous assurer que les inquiétudes du secteur de promotion de la santé m'ont été transmises et que je m'en préoccupe. Soyez-en rassurée.

En collaboration avec les administrations de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne, je puis vous assurer que le maximum est fait pour que des réponses concrètes parviennent aussi vite que possible au secteur.

Mon cabinet a des contacts fréquents, à raison d'une fois par mois, avec la délégation de la plateforme wallonne de promotion de la santé, ce qui permet de relayer les éventuelles difficultés et de trouver ensemble des solutions.

Permettez-moi de reprendre les questions que vous posez.

Premièrement, s'agissant de vos questions relatives au financement, la date de versement de l'avance 2015 ne peut être connue avec exactitude, puisque plusieurs paramètres doivent être pris en considération. En effet, en fonction du montant de la subvention, l'avis de l'Inspection des finances et/ou l'accord du ministre du Budget peuvent être requis ; ce qui constitue des étapes supplémentaires dans le cheminement des arrêtés. Ce sont des éléments sur lesquels j'ai peu de maîtrise quant au délai. Ces derniers sont traités en fonction de la date de commencement de la subvention, à savoir, en priorité, les subventions débutant au 1er janvier 2015 qui, à l'heure actuelle, ont passé l'étape de l'Inspection des finances et se trouvent actuellement au cabinet de M. le Ministre du Budget wallon. Une fois les arrêtés approuvés, ils doivent être engagés. Une déclaration de créance parviendra aux opérateurs, ce qui constituera la dernière étape du paiement de l'avance.

Concernant vos interrogations à propos du manuel de subventions, le budget et la compétence ayant été transférés aux Régions, ce sont les règles de celles-ci qui seront d'application. Cependant, ce manuel a été transféré à titre informatif. Les réalités du secteur seront prises en considération. Pour rappel, les opérateurs de promotion de la santé doivent introduire des pièces justificatives dans les limites du montant de leur subvention et pour autant qu'elles soient justifiées par les missions pour lesquelles la subvention est octroyée. En outre, d'une part, les questions des opérateurs relatives au contrôle des subventions transmises aux administrations recevront des réponses très rapidement et, d'autre part, les opérateurs seront conviés, dans le courant du mois de juin, à une séance d'information à la Région wallonne qui aura pour objectif de présenter les outils du contrôle de subvention tels que le décompte récapitulatif et à répondre à leurs questions techniques sur le sujet.

L'inquiétude relative au financement du secteur de la promotion de la santé est légitime. La création de l'organisme d'intérêt public rassemblant la santé, la famille, les aînés et les personnes handicapées étant en cours, il est difficile, à l'heure actuelle, de répondre de manière formelle aux questions concernant les nouvelles demandes d'agrément, par exemple. Cependant, une communication claire vers les opérateurs de promotion de la santé sera effectuée durant le deuxième semestre de l'année.

(Mme Bonni, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

Les centres locaux de promotion de la santé, qui viennent de nous être transférés de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sont les pierres angulaires de l'implantation locale de la promotion de la santé. Ils forment déjà un réseau structuré par leur implantation décentralisée sur tout le territoire wallon. La plateforme de la promotion de la santé en Wallonie, qui représente 57 associations, bonifie encore ce réseau.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Je remercie M. le Ministre. Je transmettrai ses réponses au secteur.

QUESTION ORALE DE MME LECOMTE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ÉVOLUTION DU DOSSIER VIVALIA »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lecomte à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'évolution du dossier Vivalia ».

La parole est à Mme Lecomte pour poser sa question.

Mme Lecomte (MR). - Monsieur le Ministre, le dossier Vivalia a connu de nouveaux développements, ces derniers jours, avec la présentation d'une nouvelle proposition en termes d'avenir pour le paysage hospitalier de la Province de Luxembourg : à côté du projet Vivalia 2025, bisite, impliquant la construction d'un nouvel hôpital dans le centre peu peuplé de la province, pour un coût de près de 370 millions d'euros, un projet plus modeste, de moins de 140 millions d'euros, trisite, vient de voir le jour.

Ce dernier projet me semble intéressant à plusieurs égards :

- son coût plus raisonnable en ces périodes où les moyens régionaux sont comptés ;
- une meilleure proximité pour la population ;
- une meilleure prise en compte de la taille des bassins de population et des investissements réalisés récemment ;
- la disparition des inquiétudes quant à l'investissement du Fédéral dans cette période où le mécanisme de financement hospitalier est remis sur le métier par la ministre de la Santé fédérale.

J'ai eu récemment l'occasion de lire vos propos dans la presse. Vous vous déclariez favorable au projet Vivalia 2025, tout en signalant avoir été saisi du projet alternatif. Néanmoins, vous n'indiquiez pas votre sentiment à l'égard de ce dernier. Qu'en est-il ?

Il va de soi que le conseil d'administration de Vivalia devra se prononcer vers l'une ou l'autre voie pour vous permettre de prendre attitude. Néanmoins, en tant que gestionnaire en bon père de famille des deniers publics, dans la situation budgétaire de la Région, j'imagine que vous serez amené à apprécier l'opportunité du projet qui vous sera transmis : opportunité tant en termes d'accès optimal aux soins pour les habitants qu'en termes de bonne affectation des deniers publics régionaux ou encore en termes d'accord avec le Fédéral sur les modalités de financement hospitalier, dans un contexte de surabondance de lits aigus, au-delà des manœuvres partielles ou des intérêts particuliers.

En outre, il me revient que le BMF serait également intégré dans le périmètre de la dette régionale. Pouvez-vous me le confirmer ? Dans l'affirmative, quelles seront les conséquences pour les investissements en cours ou en gestation en termes d'infrastructures hospitalières tant pour le dossier Vivalia qu'à l'échelle régionale ? Qu'en est-il du « stock fédéral » ? Une telle réintégration ne renforce-t-elle pas la position de la solution la moins onéreuse pour ce qui est de Vivalia ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, plusieurs collaborateurs de mon cabinet ont effectivement reçu une délégation de Vivalia, dépositaire du dossier alternatif dont vous me faites part dans votre question. Il s'agit d'une note d'intention dont j'ai pu prendre connaissance qui vise un projet multisites, dont trois sites hospitaliers au sens premier du terme et deux sites qui se concentrent, notamment, sur les consultations des services de réhabilitation.

Pour ce qui me concerne, mon cabinet n'a, à ce stade, reçu qu'une seule demande officielle des instances de Vivalia pour un projet bisite pour lequel on sollicite mon opinion. Il n'est pas dans mon intention de me prononcer, à ce stade, sur des dossiers parallèles. J'attends que les instances officielles de Vivalia prennent une position claire dans ce dossier.

Les instances de Vivalia m'ont demandé de m'exprimer clairement sur les possibilités budgétaires en ce qui concerne le financement de ce projet bisite. Je l'ai dit et je le redis : mon intention est bien, moyennant l'accord du Gouvernement, de financer prioritairement les projets qui visent la rationalisation de l'offre sur le long terme. Le projet de bisite de Vivalia me semble, à cet égard, cohérent, tout comme le projet de CHC à Liège, par exemple, ou encore celui du GHDC à Charleroi.

Il est exact que, dans le cadre de la sixième réforme de l'État, une partie du BMF est transférée aux Régions. Il s'agit plus spécifiquement du financement des infrastructures hospitalières et des services

médicotechniques lourds – les sous-parties A1 et A3 du BMF – l'État fédéral restant seul compétent pour le financement du fonctionnement des hôpitaux.

Parallèlement au transfert de cette compétence, il est prévu à l'article 47/9 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989, tel qu'inséré par la loi spéciale du 6 janvier 2014, l'attribution d'une dotation spécifique pour couvrir les besoins en infrastructures hospitalières. En ce qui concerne les financements d'infrastructures en cours et la convention du passé, il est prévu que l'État fédéral continue à en assurer le paiement pour compte des Régions et Communautés.

Pour ce qui concerne les investissements futurs, la Région wallonne devient pleinement compétente, l'intégration de la compétence du financement des infrastructures dans la législation wallonne est en cours d'étude, mais certains choix politiques devront être réalisés dans les mois qui viennent.

Quant aux discussions internes à Vivalia sur le choix entre un bisite ou un trisite, il n'appartient pas au Gouvernement wallon ni à ses membres de se substituer aux organes de direction de Vivalia pour prendre une décision définitive. La Région wallonne n'a et n'aura, après le transfert de compétences, que celle de déterminer si un tel projet précis peut ou non être financé par elle. En d'autres termes, je n'ai pas à me prononcer sur le choix d'un bisite ou d'un trisite, même si j'ai une opinion toute personnelle sur le dossier qui me paraît être le plus cohérent et le plus pertinent, surtout à la lumière de cet impératif de rationalisation de l'offre hospitalière. J'ai donc bien une opinion personnelle et je la partagerai le jour où l'on me la demandera, mais sur le cas d'espèce, ici, ce qui est important – je l'ai dit et je le redis – c'est qu'avant l'été, pour fin juin au plus tard, le Luxembourg se soit prononcé. Sans quoi, pour pouvoir faire ma programmation sur les investissements de la prochaine programmation, je vais devoir faire les arbitrages, sélectionner des projets et je le ferai en démarrant le processus, dès l'été, sur base de dossiers complets qui existeront sur mon bureau et pas des dossiers hypothétiques qui continuent d'être en discussion. A fortiori, quand on rappelle à nos amis luxembourgeois qu'ils ont déjà loupé le train une première fois. Il était normalement prévu un financement à travers la programmation qui est en train de s'éteindre et je trouve que ce ne serait pas responsable de loupier le train une seconde fois par rapport aux impératifs de prise en charge et de qualité de la santé pour tous les ressortissants de la Province de Luxembourg.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Lecomte.

Mme Lecomte (MR). - Je remercie M. le Ministre. Ma préoccupation, c'est que vous ayez une vision la plus objective possible de ce que doit être l'avenir hospitalier en Province de Luxembourg. Je le dis, c'est ma

préoccupation, car j'ai l'impression que ce n'est pas le cas en l'état. C'est pour cela que je souhaiterais revenir sur certaines considérations et je vais aller très vite. On ne peut que souscrire aux objectifs que vous vous êtes fixés.

Vous dites vouloir conserver des sites de proximité. Je vous rappellerai que le bassin de population le plus important est localisé dans le sud de la province, qu'il compte 110 000 âmes. L'hôpital d'Arlon répond donc à cet objectif de proximité. S'il devait ne plus pouvoir y répondre, on peut craindre qu'une grande partie de la population se fasse soigner au Grand-Duché de Luxembourg et/ou en France. Dans cette perspective, dans ce contexte, la rentabilité d'un tout nouvel hôpital très onéreux, dont on ignore d'ailleurs à ce jour quelle sera sa localisation, apparaît très hypothétique.

Je tiens quand même à vous informer que 240 000 patients sont passés par les CSL, depuis 10 ans, rien que pour le service cardiologie. Ce n'est pas rien, Monsieur le Ministre ! Vous dites rencontrer le souhait du Fédéral qui reste compétent pour les caractéristiques de base des hôpitaux. Manifestement, on n'a pas lu la même note. Le nouveau paysage des soins de santé, tel que Mme la Ministre De Block l'ambitionne, passe par l'activation de leviers pour encourager les hôpitaux à collaborer et à passer des accords entre eux sur la répartition des tâches.

Dans sa note, elle dit : « Ces formes d'accord sur la répartition des tâches, de réseaux et de concentration de l'équipement et de l'expertise, n'impliquent pas que les hôpitaux doivent être de plus grande envergure. On ne vise pas la concentration d'un plus grand nombre de lits au même endroit ». Le concept réseau est prôné par la ministre. Le projet du professeur De Wever ne dit pas autre chose. Il implique – et c'est une première – des associations de services. En fait, il s'agit de fusionner des services d'hôpitaux différents afin de permettre une meilleure structuration de l'offre de soins, d'étoffer les équipes et de rendre possible l'hyperspécialisation que prône le Fédéral.

Voici les éléments que je souhaitais vous apporter pour que vous ayez une vision non pas plus claire, mais peut-être plus objective du milieu hospitalier de la province.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je m'autorise un complément. Tout d'abord, sur la première réflexion sur le bassin du sud, c'est une question d'appréciation. Vous considérez qu'il ne serait pas possible d'être dans une démarche de proximité sans l'hôpital d'Arlon là où d'autres considéreront que d'autres infrastructures, situées de manière proche, pourraient répondre à cet enjeu de proximité. C'est donc une question d'appréciation.

Vous parlez des réseaux et de la proposition de Mme la Ministre De Block, à laquelle je souscris pleinement et je ne m'en suis pas caché. J'ai déjà exprimé plusieurs fois ma vision de la réforme des paysages hospitaliers à deux étages : d'une part au niveau des bassins de vie des structures de proximité et ensuite, une organisation par réseau de soins. Je n'ai donc aucune difficulté à me trouver en ligne et en phase avec Mme la Ministre De Block.

Quant aux éléments que vous portez à ma connaissance pour me permettre d'avoir une approche plus objective du dossier, vous m'excuserez de considérer que vous interpellez le mauvais interlocuteur. Je n'ai pas, quelle que soit mon opinion sur le dossier, à être plus objectif ou subjectif, puisque ce qui m'intéresse, c'est de ne pas devoir trancher entre deux projets. C'est le conseil d'administration de Vivalia qui doit le faire. C'est à lui que j'ai adressé le message en disant : « J'ai besoin, pour fin juin, d'une position univoque ». Après, si c'est le projet A plutôt que le B ou le projet B plutôt que le A qui constitue le positionnement final de Vivalia, dont acte.

Je n'ai donc pas à devoir être convaincu d'éléments d'objectivité ou de subjectivité, d'autant que dans le débat passionnel qui anime le Luxembourg depuis tant d'années, je pense que ce qui est perçu comme objectif par l'un est généralement taxé de subjectivité par l'autre et inversement. Je me garderai bien de donner des bons points à ceux qui ont une approche plus objective qu'une autre et je ne suis pas ni le professeur De Wever ni le professeur Gillet, chacun a certainement des expertises beaucoup plus larges que les miennes. J'entends donc votre plaidoyer et je dis simplement que l'interlocuteur n'est pas le bon.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Lecomte.

Mme Lecomte (MR). - Je vous entends bien, Monsieur le Ministre. Pour la petite histoire, le professeur Gillet est l'élève du professeur De Wever. Comme dirait M. le Ministre Lacroix, ce ne sont pas des « gugusses ». Certainement, il est vrai que les plans présentés ont leurs partisans. Cela étant, le bon sens étant quand même une qualité des Luxembourgeois...

(Rumeurs)

Le bon sens est quand même une caractéristique, une qualité des Luxembourgeois, je pense que le ministre ne le contredira pas. Le bassin de population quoique l'on dise le plus important, le plus peuplé si je puis m'exprimer ainsi, c'est quand même dans le sud.

Alors les 110 000 personnes représentent, me semble-t-il, une part importante de patients qui seraient effectivement tentés d'aller se faire soigner ailleurs. C'est le premier élément. Le bon sens, on nous l'a aussi parfois reproché. Je fais une digression, si vous me le

permettez, pour le maintien des casernes, de la caserne d'Arlon, par le passé, quand j'étais au Fédéral, en disant : « On va fermer Arlon ». Mais le bon sens c'était à l'époque... On a investi des millions et des milliards à Arlon, on va aller fermer à Arlon. Le bon sens a fait que l'on n'a pas fermé les casernes.

Je voudrais que le bon sens fasse que l'on ne ferme pas Arlon.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - J'y ai même subi une opération du coude quand j'étais gamin. Ce n'était pas Saint-Joseph ?

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
SYSTÈME DE REMBOURSEMENT DES
CONSULTATIONS CHEZ LES
TABACOLOGUES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le système de remboursement des consultations chez les tabacologues ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA MISE
EN ŒUVRE DES SOINS PÉDIATRIQUES À
DOMICILE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la mise en œuvre des soins pédiatriques à domicile ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. LUPERTO À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
RÉFORME DU FINANCEMENT DES HÔPITAUX
AU NIVEAU FÉDÉRAL ET SES
CONSÉQUENCES POUR LA WALLONIE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Luperto à M. Prévot, Ministre des

Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la réforme du financement des hôpitaux au niveau fédéral et ses conséquences pour la Wallonie ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LE SECTEUR
HOSPITALIER ET MÉDICAL »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les conditions de travail dans le secteur hospitalier et médical ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. KNAEPEN À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
DANGÉROSITÉ DES BOISSONS DITES
« LIGHT » »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Knaepen à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la dangerosité des boissons dites « light » ».

La question est retirée.

Nous clôturons ici les travaux du matin et nous reprendrons à 14 heures avec « le service aide aux personnes ».

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 28 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 7 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ACCOMPAGNEMENT DES PLANNINGS FAMILIAUX »

QUESTION ORALE DE MME SALVI À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES MODALITÉS DE DISTRIBUTION DE PILULES CONTRACEPTIVES ET DE CONTRACEPTION D'URGENCE PAR LES CENTRES DE PLANNING FAMILIAL »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de Mme Pécriaux, sur « l'accompagnement des plannings familiaux » ;
- de Mme Salvi, sur « les modalités de distribution de pilules contraceptives et de contraception d'urgence par les centres de planning familial ».

La question de Mme Pécriaux est retirée.

La parole est à Mme Salvi pour poser sa question.

Mme Salvi (cdH). - Monsieur le Ministre, fin octobre, je vous interrogeais déjà sur l'annonce par votre administration d'une réforme du fonctionnement des centres de planning.

En Wallonie, le Gouvernement wallon délivre des agréments et subventionne les centres de planning et de consultation familiale et conjugale. Mais un problème se posait concernant la distribution de pilules contraceptives et de contraception d'urgence par ces mêmes centres.

La distribution de médicaments, dont les pilules contraceptives et du lendemain font partie, doit répondre aux directives de l'arrêté royal n° 78 de 1967 relatif à l'exercice des professions de soins de santé. Dans ce texte, on explique bien que le médicament est un produit particulier, élaboré par un industriel, prescrit par un médecin, délivré par un pharmacien et consommé, in fine, par un patient.

C'est dans ce cadre qu'il a été rappelé aux représentants des centres de planning que l'accessibilité aux pilules contraceptives et du lendemain ne pouvait se limiter à une simple distribution à l'accueil, mais devait respecter les obligations de l'arrêté royal de 1967.

Vous nous indiquiez en octobre dernier qu'un groupe de travail avait été mis en place et qu'une réflexion était en cours relativement à ce problème. Vous affirmiez, dès lors, qu'une solution rapide allait pouvoir être trouvée relativement rapidement.

L'objectif affiché était, je vous cite : « de parvenir à une solution en harmonie avec les autres missions des centres de planning, notamment accompagner les jeunes à la vie affective et sexuelle et informer les personnes et groupes sur tout ce qui concerne la contraception, la grossesse désirée ou non, l'interruption volontaire de grossesse, les maladies sexuellement transmissibles et tout aspect de la vie sexuelle et affective ».

La volonté, vous l'avez dit, n'était pas d'entraver ou de limiter les actions de ces centres dans la distribution de la pilule, mais plutôt de trouver un dispositif permettant à ces derniers de continuer à jouer leur rôle tant préventif que curatif, et ce, en parfaite harmonie avec les normes édictées par le Fédéral. Un groupe de travail composé notamment de médecins, pharmaciens et juristes spécialisés devait s'y atteler début 2015.

Aujourd'hui, ma volonté est donc de savoir où l'on en est. Depuis le début de l'année, des solutions ont-elles pu être trouvées ou sont-elles occupées à se mettre en place ? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous les faire connaître ? Celles-ci ont-elles été définies en concertation avec les quatre fédérations représentatives des centres de planning ?

L'objectif de la question de cet après-midi est qu'il y a urgence, au niveau du secteur, concernant le fait d'aboutir à une solution concrète. Pourquoi ? Parce qu'une sorte de dynamique à deux vitesses est occupée à s'installer au niveau des centres de planning. Il y a les centres de planning qui ont décidé de respecter la loi, donc d'arrêter la distribution de pilules, tant que les choses n'étaient pas plus claires et évidentes. D'autre part, il y a les autres centres de planning qui continuent la distribution de pilules.

Que se passe-t-il sur le terrain ? Les centres qui continuent à délivrer la pilule voient leur taux de fréquentation augmenter au détriment des centres qui respectent la loi, ne délivrent plus de pilules et voient leur taux de fréquentation diminuer.

Il semble, dans l'esprit des personnes qui fréquentent les centres, qu'ils sont, avant tout, un lieu où l'on peut se procurer un moyen de contraception, en occultant tout ce qui fait la nécessité d'un centre de planning.

Ne faudrait-il pas réfléchir à une meilleure communication sur ce qu'est un centre de planning familial et sur les missions qu'il recouvre ?

Vu les difficultés sur le terrain, les choses peuvent-elles se clarifier au plus vite afin de permettre plus d'équité entre les centres et apaiser le secteur ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je vais m'autoriser, dans les éléments de réponse que je vais partager avec vous, à aborder aussi des éléments qui étaient davantage contenus dans la question de Mme Péciaux qu'elle n'a pas su développer, mais comme je ne sais pas identifier le lieu où se scindent les deux enjeux, la question ne pourra dès lors que disposer d'une réponse encore plus complète.

La thématique de l'IVG que vous évoquez est importante. Toutefois, nous ne disposons pas, pour l'instant, de données désagrégées par âge pour les IVG pratiquées en Wallonie car, à ce jour, les données collectées par la Commission nationale d'évaluation de la loi du 3 avril 1990 relative à l'interruption de grossesse ne sont disponibles qu'au niveau agrégé.

On peut cependant estimer que le profil par âge des femmes qui ont recours à l'avortement est sensiblement le même en Wallonie que pour l'ensemble de la Belgique.

Il n'y a pas de données d'IVG disponibles par classe sociale pour la Belgique, mais le lien entre précarité et avortement a été démontré dans de multiples études internationales. Les principaux motifs évoqués pour le recours à une IVG sont les situations de détresse personnelle dans plus de 80 % des cas, les problèmes de couples ou familiaux dans 36,5 % des cas, et les raisons financières ou matérielles pour près d'un quart des situations.

L'âge moyen des femmes ayant recours à l'avortement est de 27 ans – ce sont les données de 2011 – et la proportion d'IVG pratiquée chez les jeunes de moins de 20 ans est stable depuis 25 ans et se situe entre 13 et 14 % du total des avortements. Ce qui représente un taux d'IVG de 4,3 pour 1 000 femmes de 10 à 19 ans, alors que ce taux est de 9,4 pour les femmes de 20 à 44 ans.

En appliquant les taux par âge observés pour l'ensemble de la Belgique à la population wallonne, on peut estimer qu'il y a environ 775 IVG pratiquées chez des filles de 10 à 19 ans en Wallonie.

Le taux d'avortement chez les femmes de 15 à 44 ans, en Wallonie, était de 9,6 pour 1 000 en 2011. Ce taux reste assez bas par rapport aux taux observés dans les pays développés qui est de 24 pour 1 000. En Europe, seuls l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suisse ont des taux inférieurs à celui de la Wallonie et de la Belgique. Dans les autres pays européens, le taux d'avortement se situe entre 10 et 30 pour 1 000. Mais toutes ces estimations sont à prendre avec prudence.

Quant aux missions de base des centres de planning, ils informent notamment les jeunes filles et les femmes,

lors des consultations qu'ils organisent tout au long de la semaine et à longueur d'année, qu'il s'agisse de consultations d'ordre sexuel ou conjugal ou autre, en fonction des réalités de la situation personnelle ou familiale de la personne rencontrée.

Au niveau de l'information, le site Love Attitude, qui est le portail des centres de planning familial en Wallonie et à Bruxelles, promu par les quatre fédérations de centres de planning familial, informe les personnes intéressées, des deux sexes, quant aux moyens de contraception, à la grossesse et à l'IVG.

De même, les informations relatives à la contraception d'urgence, à savoir la pilule du lendemain, y sont disponibles, comme auprès des centres. Les spécialistes des centres de planning peuvent accompagner le choix ou le moyen de contraception qui est le mieux adapté.

En cas de grossesse, le site Love Attitude propose aux femmes d'être accompagnées par un centre de planning, afin qu'elles soient conscientes des possibilités existantes et qu'elles puissent effectuer leur choix librement et en pleine connaissance.

Enfin, les représentants des fédérations de centres de planning ont été reçus le 12 décembre 2014 par mes collaborateurs. Lors de cette entrevue, mes conseillers leur ont rappelé que la distribution de médicaments, dont les pilules contraceptives et du lendemain font partie, doit répondre aux directives de l'arrêté royal n° 78 du 19 novembre 1967 réglementant des officines et les dépôts de médicaments dans les établissements de soin.

De ce texte, il ressort que le médicament est un produit particulier, élaboré par un industriel, prescrit par un médecin, délivré par un pharmacien et consommé par un patient.

Ce texte vise notamment à garantir au patient le bon usage des médicaments. Le « bon usage » consiste à utiliser le bon médicament, à la bonne dose, de la bonne manière, en suivant l'avis du médecin ou du pharmacien et les recommandations de la notice. Un usage correct des médicaments permet d'en limiter les effets indésirables. L'efficacité et la sécurité des médicaments seront étroitement liées à leur bon usage.

C'est pourquoi, dans le respect de la législation en vigueur, l'administration et le cabinet ont proposé aux représentants des quatre fédérations de centres de planning familial, en concertation avec des représentants de l'Association pharmaceutique belge, une méthodologie en deux étapes :

- le médecin du centre de planning familial procède préalablement à une anamnèse et prescrit les médicaments à la patiente ;
- la délivrance s'effectue en officine.

Cette proposition permet d'allier l'efficacité de l'encadrement mis en place par les centres de planning familial aux garanties de délivrance des médicaments imposées aux officines, et ce, dans un même but, à savoir permettre aux patientes d'avoir accès à une contraception adaptée à leurs besoins et à leur santé.

La première réunion de ce groupe de travail se déroulera incessamment. Je ne manquerai pas de vous tenir informée de l'évolution de la réflexion.

Je pense qu'il y a eu matière à s'accorder sur une procédure pour éviter que cela soit toujours Kafka et qu'il y ait des pratiques très hétérogènes au sein du secteur. On va maintenant mettre celle-ci en œuvre et on verra ce que cela donnera. C'est un processus qui devra certes être évalué et même monitoré en temps réel pour éviter qu'il y ait, entre certains centres, des pratiques qui sont effectivement contraires à ce qu'il a été convenu avec les fédérations elles-mêmes, au demeurant.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse complète.

Si je comprends bien, à ce stade-ci, la méthodologie a été arrêtée en concertation entre l'administration, le cabinet et les centres. La deuxième étape est la mise en place de ce nouveau *process* qui va seulement débiter.

Je ne manquerai pas dès lors, comme vous l'avez proposé, de revenir sur la question après éventuellement six mois de son application sur le terrain, afin d'être à l'écoute de la manière dont cela se passe pour en faire une évaluation et, le cas échéant, soit la faire perdurer, soit la modifier en fonction des premiers résultats.

**QUESTION ORALE DE MME DE BUE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'ÉVALUATION DES AIDES POUR LE RÉPIT
DES AIDANTS PROCHES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'évaluation des aides pour le répit des aidants proches ».

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

Mme De Bue (MR). - Monsieur le Ministre, vous avez déjà eu l'occasion de répondre à des questions sur le thème des aidants proches, ces personnes qui donnent beaucoup de leur temps pour aider, le plus souvent, un proche qui se trouve dans une situation difficile de maladie ou de handicap. Il y a eu récemment un colloque, le Colloque annuel des aidants proches, qui a

rappelé combien les moyens mis en place pour accorder un peu de répit à ces personnes ne sont pas suffisamment développés. On oublie parfois que la structure d'accueil est très importante dans des situations aussi délicates.

Vous avez indiqué qu'une évaluation de l'année 2014 sera effectuée sur base des rapports d'activités par rapport aux moyens accordés pour le répit. Les besoins non rencontrés et les difficultés vécues par les usagers devaient faire l'objet d'une analyse, d'une réflexion et d'un échange en concertation avec les services Répit afin d'offrir une qualité de service optimale et de répondre le plus largement possible aux besoins des familles.

Monsieur le Ministre, avez-vous déjà des éléments d'information qui proviennent de cette évaluation 2014 ? Quels besoins se font le plus ressentir ? Quelles mesures pourriez-vous prendre dans les plus brefs délais pour répondre à ces besoins ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, le Gouvernement wallon a approuvé le cadre réglementaire relatif à l'agrément et au subventionnement des services Répit, afin notamment de pérenniser et d'augmenter cette offre de répit. Ce nouveau cadre est d'application depuis le 1er janvier 2014.

Les services Répit sont accessibles à toute personne en situation de handicap. Ils desservent l'ensemble du territoire de la Wallonie. Ils offrent un service de qualité et répondent à une attente des aidants proches et des personnes handicapées. Ils viennent consolider l'offre de services proposée aux personnes handicapées et à leurs proches.

Ces services permettent notamment à la famille et à la personne en situation de handicap de souffler, de se distancier de son milieu de vie habituel et de prendre du recul par rapport au quotidien. Ils contribuent également à mettre en place le réseau nécessaire autour de la personne en situation de handicap et sa famille. Ils favorisent incontestablement les partenariats entre services en vue de mobiliser les ressources sociales, professionnelles, sanitaires et autres sur un territoire donné, autour de leurs demandes et de leurs besoins.

La mise en place de ces services a également mis en exergue des manquements, des besoins non rencontrés, comme dans le domaine des transports, de l'extrascolaire, des loisirs, du nombre de places en institutions et de l'organisation de celles-ci, notamment la fermeture durant les vacances scolaires et les week-ends qui sont souvent problématiques, les problèmes aussi liés à la déscolarisation, en termes d'enseignement.

Chaque service a donc défini son rôle, ses missions et a posé des limites pour ne pas dépasser le cadre du Répit. Un rôle important de coordination est également joué par ces services pour orienter la personne et les aidants proches vers des services compétents en fonction de leurs demandes. Les collaborations avec les autres services spécifiques et généralistes doivent rester primordiales et même, dans certains cas, s'intensifier afin d'aider au mieux la personne en situation de handicap.

De plus et toujours dans l'objectif de répondre à davantage de demandes, des moyens supplémentaires à hauteur de 640 000 euros ont été accordés au Répit en 2014 dans le cadre de la nouvelle réglementation.

En ce qui concerne l'évaluation, le rapport d'activités global 2014 sera élaboré au dernier trimestre 2015. En effet et comme le stipule le cadre réglementaire, je cite : « Le service Répit procède à l'évaluation de son activité au moins une fois par an. Le service transmet le rapport d'activités à l'AWIPH pour le 30 juin de chaque année ». Le rapport global ne pourra donc être réalisé qu'après cette date.

Néanmoins, nous savons déjà qu'en 2014, 774 familles ont utilisé les différents services Répit. Malheureusement, la comparaison avec les chiffres antérieurs n'est pas réalisable. Avant 2014, la donnée disponible portait sur le nombre de personnes inscrites et pas sur le nombre de personnes ayant effectivement eu recours aux prestations de Répit.

Le rapport d'évaluation devrait nous donner des éléments d'information quantitatifs, notamment en termes de couverture géographique, et qualitatifs qui orienteront notre réflexion sur les mesures à envisager pour mieux répondre encore à la demande.

On est bien conscients, pour le vivre aussi et dans nos entourages respectifs, j'imagine, que c'est une demande importante à devoir rencontrer.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour les premiers éléments d'information. J'attendrai que l'évaluation soit tout à fait clôturée.

(Mme Salvi, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
HAUSSE DES CHIFFRES CONCERNANT LA
MALTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES
ÂGÉES »**

**QUESTION ORALE DE MME BONNI À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
MALTRAITANCE INTRAFAMILIALE ENVERS
LES PERSONNES ÂGÉES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de Mme Durenne, sur « la hausse des chiffres concernant la maltraitance envers les personnes âgées » ;
- de Mme Bonni, sur « la maltraitance intrafamiliale envers les personnes âgées ».

La question de Mme Durenne est retirée.

La parole est à Mme Bonni pour poser sa question.

Mme Bonni (PS). - Monsieur le Ministre, le rapport 2014 de l'agence wallonne Respect Seniors vient d'être publié. À la lecture du rapport, on constate une hausse de 9 % des appels reçus au numéro vert par rapport à l'année précédente. Au total, lors de l'année 2014, l'agence a donc reçu 5 554 coups de téléphone afin de dénoncer des cas de maltraitance. Ces situations sont dénoncées dans 36 % des cas par l'entourage familial, mais aussi, dans 29 % des cas, par la victime elle-même.

Contrairement aux idées parfois reçues, le rapport relève que, dans la plupart des cas, soit presque 80 %, l'auteur de ces violences serait un membre de la famille. Sans jamais excuser ce comportement, on peut identifier des causes pour l'expliquer et ainsi lutter plus efficacement contre cela. Ainsi, outre la violence financière, certaines personnes pourraient devenir violentes suite à l'énergie et au temps consacrés à la personne en perte d'autonomie, une violence suite à un surmenage auquel on ne trouve pas de réponse.

Comme toujours dans le cas d'augmentation d'appels à un numéro vert, on peut voir le verre à moitié plein ou le verre à moitié vide : une hausse des appels reçus ne veut pas toujours dire une augmentation des violences. Ainsi, les chiffres en augmentation pourraient témoigner d'une meilleure connaissance par le public du travail réalisé par l'agence wallonne. Ils démontrent très certainement aussi que les campagnes de prévention portent leurs fruits.

Dans la DPR, le Gouvernement affirme vouloir favoriser, lorsque c'est possible, le maintien des aînés à leur domicile. Face aux constats dressés par Respect Seniors, que j'ai relayés ici et selon lesquels le lieu de maltraitance reste majoritairement le domicile de la personne âgée, il est essentiel d'agir. Dans votre réponse à la question d'actualité de ma collègue, Mme Pécriaux, sur le sujet, vous avez affirmé vouloir agir notamment sur l'entourage de la personne âgée, sur ses aidants proches, en leur accordant davantage de soutien.

C'est précisément sur ces mesures que je souhaiterais vous interroger.

Aujourd'hui, qu'est-il mis en place pour soutenir l'entourage d'une personne âgée en perte d'autonomie ? Quels moyens y sont consacrés ? Envisagez-vous de développer d'autres dispositifs ou initiatives qui iraient dans ce sens ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je serai également complet puisque j'intégrerai dans ma réponse les éléments que je souhaitais apporter à la connaissance de Mme Durenne.

Vous aurez comme cela des éléments assez larges.

L'ASBL Respect Seniors, Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des personnes âgées, est agréée depuis le 1er mai 2009.

La publication de son rapport annuel comprenant l'analyse statistique de son activité pour 2014 attire l'attention de chacun sur la problématique de la maltraitance des personnes âgées. Cette analyse statistique est le reflet des informations recueillies suite aux contacts reçus et pris sur l'année. Bien que ces données ne puissent être considérées comme un état des lieux exhaustif de la maltraitance à l'encontre des aînés, je suis bien évidemment attentif à leur évolution.

On constate, par rapport à 2013, une augmentation de 9 % des contacts, qui sont au nombre de 5 554. Ceci englobe à la fois les contacts reçus et donnés, ceux-ci prenant la forme de rencontres, appels téléphoniques, fax, mail, et cetera. Quant au nombre de fiches de maltraitance, c'est-à-dire les fiches qui sont établies lorsque l'appelant fait part d'un ressenti ou d'une crainte de maltraitance vis-à-vis d'un aîné, ce nombre de fiches est passé de 855 en 2013 à 793 en 2014. Il était de 878 en 2012. On constate donc une diminution des situations de maltraitance présumées alors qu'à l'inverse, les contacts sont plus nombreux.

J'ose espérer que c'est le reflet d'une amélioration de la situation de nos aînés ou simplement, si l'on voit là aussi le verre à moitié rempli plutôt qu'à moitié plein, l'indication, la manière dont les données sont collectées.

Au regard des chiffres relatifs au type de maltraitance le plus souvent évoqué, force est de constater que la maltraitance psychologique est bien plus renseignée que précédemment. Cependant, si l'on s'intéresse aux trois formes de maltraitance les plus souvent évoquées, à savoir psychologique, financière et négligence, cela représente 75 % de l'ensemble, et ce, invariablement depuis 2012. Il faut noter que ce qui est mentionné ici est la maltraitance principale, celle qui est décrite par l'appelant. C'est donc la transcription de son ressenti.

Un senior pouvant être victime de plusieurs formes de maltraitance, c'est celle qui est pour lui la plus invivable qui est renseignée.

Il est à noter que 78 % des cas de maltraitance se produisent au domicile des seniors, mais que seuls 7,5 % de cette population résident en institution. Il est donc difficile de considérer que les seniors maintenus à domicile sont plus sujets à subir une maltraitance que ceux qui résident en institution. Dès lors que plus de 92 % des seniors vivent toujours chez eux, il n'est pas étonnant que, statistiquement, il y ait dès lors plus de collectes d'informations à cet égard.

A priori, la maltraitance est plus présente en institution, proportionnellement parlant, mais il faut relativiser. Certains seniors sont en institution parce qu'ils ne sont plus aptes à vivre seuls et parce que les aides existantes pour permettre le maintien à domicile n'ont pas été mobilisées ou ont atteint leurs limites.

Ces seniors peuvent ressentir dès lors ce séjour en institution comme contraire à leurs souhaits et donc comme une forme de maltraitance. De même, la vie en institution est une vie en communauté avec ses contraintes qui peuvent, dans certains cas, être ressenties comme de la violence psychologique sans qu'il faille pour autant considérer ces situations comme alarmantes ou comme reflétant une plus grande propension des professionnels à maltraiter que ne le ferait la famille. Je le répète, les chiffres présentés dans le rapport de Respect Seniors sont la transcription d'un ressenti et ce ressenti n'est pas nécessairement une maltraitance avérée.

Sur les 793 dossiers traités en 2014, 69 % concernaient des femmes. Une longévité plus importante peut expliquer partiellement le fait que les femmes soient plus souvent victimes. Elles représentent 60 % de la population âgée de plus de 70 ans. Cela n'enlève toutefois rien au fait que les femmes sont tout simplement plus souvent victimes de violence que les hommes au sein de notre société.

Comment diminuer les maltraitements en amont, avant qu'elles ne se produisent ? La prévention ne peut passer que par l'information, la sensibilisation et la formation du public et des professionnels. Je me réjouis, à la lecture du rapport, de constater que 26 % des

contacts reçus sont relatifs à des demandes d'information, de documentation ; que 204 séances d'information ont été réalisées cette année, soit 30 de plus qu'en 2013 ; que 6 450 personnes y ont participé, soit 1 900 de plus que l'année précédente. C'est, selon moi, la démonstration de la visibilité croissante de Respect Seniors et de l'attention portée à nos seniors et à leur bienveillance.

Mme Durenne avait prévu de m'interpeller par rapport à la subvention 2015 de l'ASBL. Je peux vous dire qu'elle sera à hauteur de la précédente, soit 658 000 euros, conformément aux dispositions du Code wallon. Une avance de 559 300 euros a déjà été liquidée.

Au-delà de ce qui peut être accompli en amont, en termes d'information, de sensibilisation, de prévention du risque de maltraitance, il y a toutes les actions qui peuvent être menées pour soutenir l'entourage des personnes en perte d'autonomie d'un proche, qu'elle soit d'ordre physique et peut-être plus encore cognitive. On sait en effet que les premières personnes mobilisées pour compenser progressivement les actes quotidiens font partie de la famille.

Madame Bonni, vous faites allusion à ma réponse à la question d'actualité de Mme Pécriaux du 22 avril dernier. Vous demandez des précisions sur les moyens consacrés pour soutenir l'entourage.

Ce soutien à l'entourage peut tout d'abord prendre la forme d'un accompagnement psychosocial : une écoute du vécu, des difficultés, apprendre les réactions adéquates, déculpabiliser l'aidant. Cela peut être fait par des services généraux tels que les médecins traitants, les acteurs de première ligne, les services sociaux, les centres de guidance psychologique, mais aussi plus spécifiquement en fonction de la pathologie et des difficultés de l'aîné.

Le soutien peut aussi être réalisé par les services d'aide à domicile : l'intervention d'un tiers dans une situation tendue, un relais efficace dans les tâches les plus lourdes. La sensibilisation, la formation à détecter l'épuisement des aidants, les signes précoces de maltraitance, et cetera.

Les coordinations d'aide et de soins à domicile ont particulièrement pour mission d'aider et d'informer l'aîné et son entourage sur les possibilités d'aide et de soins, en collaboration avec le médecin traitant.

Le budget du secteur des services d'aide aux familles et aux aînés représente 176 841 000 euros, celui des centres de coordination représente 4 553 000 euros.

Le soutien peut également prendre la forme d'un répit, en accueillant l'aîné en dehors de son domicile. Les centres d'accueil de jour situés au sein ou en liaison avec une maison de repos ou une maison de repos et de soins accueillent, pendant la journée, des aînés, qui y

bénéficient de soins familiaux et ménagers et, au besoin, d'une prise en charge thérapeutique et sociale. Le budget y consacré est de 305 000 euros. Nous avons aussi les courts séjours : l'aîné peut résider, jusqu'à trois mois par an, dans une maison de repos qui l'organise. Cela permet une revalidation et/ou du répit pour l'aidant.

À côté de ces secteurs bénéficiant de subventions réglementées, il existe de nombreuses associations qui perçoivent des subventions facultatives. Je pense notamment aux structures spécialisées dans l'accompagnement des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée et à l'ASBL Aidants proches elle-même.

Vous l'entendez, de nombreux mécanismes existent. Encore faut-il qu'ils soient activés. C'est là qu'interviennent la sensibilisation et l'information.

Un groupe thématique autour de l'accompagnement des aînés et de leurs proches, dans une optique qui sort de la santé à proprement parler, a été mis sur pied et est piloté par le cabinet. Il rassemble de nombreux acteurs gravitant autour des aînés. La volonté est de faire remonter du terrain les difficultés, les besoins insuffisamment rencontrés. Au vu du contexte budgétaire, il ne s'agit pas d'inventer forcément de nouvelles structures, mais de s'assurer d'une collaboration efficace entre acteurs, d'une bonne orientation des aînés et de leur entourage, donc de voir comment être efficaces avec les moyens actuels.

Je conclurai en vous assurant que mon cabinet, mes collaborateurs et moi-même, nous restons pleinement ouverts aux diverses propositions qui pourraient être formulées et qui permettraient une meilleure prise en charge des seniors.

(Mme Kapompole, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Bonni.

Mme Bonni (PS) - Je remercie M. le Ministre pour toutes ces précisions. Comme vous l'avez dit, ce sont vraiment les intervenants sociaux qui seraient les premiers à pouvoir aider les personnes et les familles.

En l'occurrence, il est vrai qu'il y a jusque peu de temps, la maltraitance des personnes âgées était un sujet tabou. Il est vraiment important que l'on en parle puisque l'on va tous devenir vieux. On a toujours peur de vieillir. Je pense aussi que c'est cela qui fait qu'à un moment donné on se sent mal et que les amis sont quelquefois plus fragiles.

**QUESTION ORALE DE M. DUPONT À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
VOLONTÉ DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE
DÉLÉGUER AUX CPAS L'ACCUEIL DES
DEMANDEURS D'ASILE AYANT REÇU UNE
RÉGULARISATION »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la volonté du Gouvernement fédéral de déléguer aux CPAS l'accueil des demandeurs d'asile ayant reçu une régularisation ».

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Dupont (PS). - Monsieur le Ministre, le Gouvernement fédéral a annoncé récemment, par la voix du Secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration, Theo Francken, vouloir lancer une phase test relative à l'accueil des demandeurs d'asile, plus spécifiquement ceux ayant reçu une régularisation.

Il a en effet annoncé souhaiter confier aux CPAS, via les ILA, l'encadrement de cette catégorie de demandeurs d'asile, qui sont dans une période de transition, dans cette période où ils doivent quitter les centres Fedasil.

Monsieur le Ministre, avez-vous eu un contact, le cas échéant, avec le Secrétaire d'État fédéral à ce sujet ? Aujourd'hui, comme souvent, la décision fédérale s'invite dans nos discussions, dans nos débats. Si cette mesure est confirmée et si l'on peut en mesurer l'ampleur, les CPAS ont-ils les moyens, dans la situation que nous connaissons, à la fois humains et financiers, d'absorber ces nouveaux dossiers, cette nouvelle mission qui leur serait confiée ?

Dans la négative, a-t-on au moins l'idée de l'impact financier que cela pourrait représenter dès que cette mesure sera pleinement d'application ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, j'ai chargé mon administration de se renseigner quant à la volonté présumée de M. le Secrétaire d'État à l'Asile, à la Migration et à la Simplification administrative, Theo Francken, de lancer une phase test pour l'accueil des demandeurs d'asile ayant reçu une régularisation.

L'ex-Centre pour l'égalité des chances a été scindé en deux entités, vous le savez. Il y a, d'une part, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances et, d'autre part, le Centre fédéral Migration.

En l'occurrence, c'est ce dernier qui nous intéresse plus particulièrement. Un numéro gratuit permet de joindre par téléphone la permanence juridique du service.

Mes services ont donc pris contact avec une juriste assurant ladite permanence. Celle-ci n'a jamais entendu parler de l'expérience pilote que vous évoquez.

Je m'engage toutefois à rester vigilant et à informer notamment mon collègue, M. le Ministre Furlan de la situation, puisque c'est lui qui exerce la tutelle sur les CPAS. On lui fera suivre ce questionnement dont vous m'avez fait part. Sait-on jamais qu'il ait la capacité d'avoir davantage d'éléments que je n'en dispose.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PS). - Je remercie M. le Ministre. Je vais évidemment vérifier mes sources et, le cas échéant, revenir à la charge si, effectivement, les choses devaient se confirmer. Merci beaucoup.

**QUESTION ORALE DE MME BROGNIEZ À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
PROJET DUODAY DE L'AWIPH »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Brogniez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le projet Duoday de l'AWIPH ».

La parole est à Mme Brogniez pour poser sa question.

Mme Brogniez (MR). - Monsieur le Ministre, l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées, l'AWIPH, organisait le 26 mars dernier la première édition nationale de la journée Duoday.

Créé depuis 2013 en Wallonie, ce concept permet à une personne handicapée de travailler une journée dans une entreprise. Cette personne peut ainsi participer aux tâches habituelles d'un travailleur dans l'entreprise dans laquelle il passe la journée.

Le Duoday, en intégrant des personnes handicapées en entreprise, permet ainsi de faire découvrir les capacités, les compétences de ces personnes en situation de handicap, mais aussi de rencontrer le réseau de professionnels qui peut aider les employeurs lors de l'intégration d'une personne handicapée.

Cette journée particulière peut permettre aux personnes intégrées de mieux cerner leur orientation professionnelle ou d'amorcer leur parcours vers une nouvelle formation, peut-être même de recentrer leur recherche d'emploi.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous faire part du bilan de cette action Duoday ? Combien de duos ont été formés ? L'opération a-t-elle conduit à des engagements ?

Par rapport aux années précédentes, quelle est l'évolution de l'initiative ? Sont-ce toujours les mêmes entreprises qui ont ouvert leurs portes ? Combien d'entre elles ont prolongé l'insertion sur plusieurs jours, puisqu'il y a possibilité de l'étendre à cinq journées ?

Pouvez-vous nous faire part de l'avis des entreprises et des personnes porteuses d'un handicap ayant participé ?

D'autres actions sont-elles prévues en matière d'insertion professionnelle ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, le Duoday lancé par l'AWIPH repose sur un concept simple et vous l'avez vous-même rappelé.

Une entreprise ouvre ses portes, un jour déterminé, à une personne handicapée. Durant cette journée, un duo se crée entre cette dernière et un travailleur de l'entreprise. Cette journée implique, pour la personne handicapée, une participation active aux tâches habituelles du travailleur de l'entreprise, voire, lorsque la chose n'est pas possible, une observation de son travail à tout le moins.

Comme vous l'évoquez, l'AWIPH a organisé, le 26 mars dernier, la troisième édition wallonne du Duoday. Pour la première fois, la Communauté flamande, la Communauté germanophone, la Région bruxelloise et la Région wallonne ont décidé de réaliser cette action de sensibilisation à la même date et avec la même image. Tout est encore possible dans ce pays.

En ce qui concerne la Wallonie, 74 entreprises ont envoyé à l'AWIPH 179 propositions de duos, suite à une invitation diffusée via des relais liés au monde de l'entreprise, les fédérations patronales, secrétariats sociaux, agences de développement local, et cetera. Les professionnels de l'insertion, je pense singulièrement aux Bureaux régionaux de l'AWIPH, aux agents d'insertion des centres de formation professionnelle, aux *job coaches* des services de soutien dans l'emploi, ou encore aux associations spécialisées, ont ensuite pris le relais et identifié des candidats potentiels.

Il y a 101 duos qui se sont donc réunis dans une soixantaine d'entreprises. Une dizaine d'employeurs n'ont pas eu l'opportunité de participer à la journée. Pour certains d'entre eux, des contacts ont été pris qui permettent d'espérer la réalisation d'un stage ultérieurement. Sur les 74 entreprises, 26 avaient déjà

participé au Duoday lors d'au moins une des deux précédentes éditions.

Afin de permettre plus de flexibilité, l'AWIPH a décidé, pour cette édition, de laisser l'opportunité aux employeurs de décider du nombre de jours de stage proposés dès l'envoi des propositions de duos. La moitié des duos se sont déroulés sur une journée unique. Quelques duos se sont déclinés sur deux, trois ou quatre jours et 37 duos sur une semaine complète.

La première édition du Duoday s'était déroulée le 30 mai 2013 dans 30 entreprises. Lors de cette journée, 45 duos s'étaient créés entre personnes reconnues à l'AWIPH et travailleurs des entreprises. L'année suivante, 75 duos se sont déroulés dans une cinquantaine d'entreprises. On voit que l'on progresse : 45 duos dans 30 entreprises au départ, puis 75 duos dans 50 entreprises ; 101 duos dans 74 entreprises désormais.

Les évaluations confirment que les entreprises ont trouvé l'initiative simple à mettre en œuvre et enrichissante pour le personnel de l'entreprise. Il est prématuré de donner des chiffres sur les suites de cette journée du 26 mars 2015. Quelques entreprises ont proposé des contrats de formation aux participants. Pour ces dernières, l'objectif de démystification est atteint. Pour les autres, les retours d'informations à ce jour montrent que les employeurs ont trouvé la journée positive et qu'ils sont prêts à renouveler l'expérience. Rappelons que le pari est surtout de mettre personnes handicapées et entreprises en contact pour faire tomber des tabous, en misant sur une sensibilisation progressive.

Lors des éditions précédentes, des contrats de stage, de formation, des CDD et CDI ont effectivement été signés. Les retours d'informations des professionnels avaient montré 12 contrats suite à la première édition et six suite à la deuxième, dont un CDI.

En ce qui concerne les stagiaires, les évaluations sont réalisées par les professionnels de l'insertion qui ont contribué à la constitution des duos. Pour certains stagiaires, cette journée permet de redynamiser une recherche d'emploi et de reprendre confiance, pour d'autres, de se confronter à un choix d'orientation professionnelle ou encore, de mieux comprendre les exigences d'un métier. Chacun d'entre eux a permis une rencontre et un partage d'expérience. C'est déjà un élément de satisfaction importante.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Brogniez.

Mme Brogniez (MR). - Je remercie M. le Ministre pour ses réponses. C'est en effet une très belle initiative dans le cadre de l'intégration des personnes porteuses de handicaps dans le monde du travail. Il est à souhaiter que cela continue, que les chiffres s'améliorent d'année

en année et que cela donne d'autres résultats qu'un simple échange qui est déjà très bien.

Si cela peut apporter, comme vous l'avez dit, des ouvertures de formation et, pourquoi pas, d'emploi, c'est vraiment positif. Merci.

**QUESTION ORALE DE MME BONNI À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE BIEN-
ÊTRE DES RÉSIDENTS AU SEIN DES MAISONS
DE REPOS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le bien-être des résidents au sein des maisons de repos ».

La parole est à Mme Bonni pour poser sa question.

Mme Bonni (PS). - Monsieur le Ministre, régulièrement, notre commission se penche sur la problématique de la création de nouvelles places au sein des institutions pour personnes âgées. Ce débat, important au regard du papy-boom que nous connaissons dans les prochaines années, ne doit pas occulter la question essentielle de l'encadrement de résidents au sein de ces institutions.

Consciente de l'importance de cette question, votre prédécesseur a mené différentes actions visant à renforcer et assurer la qualité des soins, le bien-être et la sécurité des résidents dans toutes les institutions.

Toutefois, si de nombreux efforts ont été entrepris, tout n'est pas encore parfait. En effet, le personnel soignant et le personnel d'encadrement dénoncent régulièrement les conditions et les cadences de travail auxquelles ils seraient soumis dans certaines institutions. J'en veux pour preuve les récentes actions syndicales menées pendant le mois de mars dans certaines maisons de repos.

Afin de répondre aux revendications du personnel soignant et encadrant, avez-vous rencontré les organisations représentatives du personnel ? Dans l'affirmative, quelles sont les principales attentes du secteur et comment comptez-vous y répondre ?

Enfin, une des actions phares implémentées par votre prédécesseur fut la mise en place du plan wallon Nutrition, Santé et Bien-être des aînés en maisons de repos. Quel bilan peut être tiré de la mise en œuvre de ce plan aujourd'hui ? Comment comptez-vous en assurer la pérennité ? D'autres actions plus larges que celles menées au travers de la dénutrition vont-elles voir le jour ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je vous remercie pour votre question. Concernant les actions syndicales menées pendant le mois de mars dans certaines maisons de repos, je n'ai pas d'informations précises à ce stade sur l'état d'avancement de la concertation avec ma collègue ministre de l'Emploi.

Au niveau du plan wallon Nutrition, Santé et Bien-être des aînés en maisons de repos, un état des lieux et une sensibilisation des acteurs de soins à la problématique de la dénutrition ont été menés jusqu'en 2014 avec l'appui de guides, de capsules vidéo, de conférences, et cetera. Cela a permis à une grande partie du secteur de prendre conscience de l'importance de cette problématique et de ses conséquences négatives sur l'état de santé de la personne âgée. Ceci a d'ailleurs permis à plusieurs établissements de mettre en place certaines des recommandations du plan.

Dernièrement, l'administration m'a informé qu'une nouvelle enquête allait être menée à propos des maisons de repos qui recourent à un service traiteur externe pour l'alimentation des résidents. En effet, elles rencontrent des difficultés plus spécifiques à la mise en œuvre du plan wallon Nutrition-Santé en maisons de repos. Ce constat ressort clairement des expériences de terrain de l'Union professionnelle des diplômés en diététique de langue française, d'autant que le recours au *catering* est de plus en plus fréquent, et ce pour des raisons diverses.

Par deux fois, l'administration a consulté les gestionnaires d'une centaine de maisons de repos pour avoir leur avis sur des questions importantes relatives à ce plan wallon Nutrition-Santé. L'échantillon prend en compte trois facteurs propres à la maison de repos : la province, la taille – donc le nombre de lits – et le type de pouvoir organisateur. Les résultats de cette enquête permettront de mettre en évidence les freins ou les difficultés rencontrés par les maisons de repos à la mise en œuvre de la charte alimentation-nutrition du plan wallon Nutrition, Santé et Bien-être des aînés.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Bonni.

Mme Bonni (PS). - Pour la deuxième partie de ma question concernant le bien-être du personnel, je reviendrai peut-être par des questions plus précises quant à la qualité des soins apportés et le taux d'encadrement qui est peut-être important et qui pourrait être revu. Peut-être aussi revoir le rôle des inspecteurs qui ne correspond pas toujours à la réalité de terrain. On leur demande quelques fois de supprimer une cabine téléphonique dans une institution alors qu'il y a d'autres choses à faire que de s'occuper des cabines téléphoniques.

(Mme Leal Lopez, doyenne d'âge, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE MME SALVI À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
POSITION DU GOUVERNEMENT WALLON SUR
L'EXTENSION DU PARCOURS D'INTÉGRATION
PROPOSÉE EN FLANDRE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Salvi à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la position du Gouvernement wallon sur l'extension du parcours d'intégration proposée en Flandre ».

La parole est à Mme Salvi pour poser sa question.

Mme Salvi (cdH). - Monsieur le Ministre, la presse flamande a fait part, pas plus tard que la semaine passée, de l'intention de la majorité régionale flamande d'étendre l'obligation de suivre un parcours d'intégration avant une installation en Flandre à de nouveaux publics.

Petit récapitulatif : pour l'heure, au nord du pays, un parcours d'intégration est imposé aux non-Européens installés en Belgique depuis moins d'un an, mais la majorité en place voudrait dorénavant un délai de minimum cinq ans. Elle vient ainsi de déposer une proposition de décret en ce sens et la ministre flamande de l'Intégration serait favorable à la proposition parlementaire formulée et tablerait même sur l'application de ces nouvelles dispositions dès le 1er janvier 2016.

Le délai d'un an actuel est ainsi jugé trop court pour la majorité du nord du pays. Elle justifie sa position en expliquant que : « Il suffit alors à l'étranger de passer 12 mois en Wallonie ou à Bruxelles avant d'aller en Flandre et ainsi échapper à l'obligation de suivre les cours imposés ». Les auteurs de cette proposition souhaiteraient dès lors faire passer ce délai à cinq ans pour coller ainsi au délai aujourd'hui imposé par le Fédéral aux étrangers qui souhaitent bénéficier d'une naturalisation.

Face à ce nouveau positionnement, j'aurais souhaité savoir, s'agissant de la Wallonie, comment vous vous positionnez vis-à-vis de cette position qui semble aujourd'hui défendue par la majorité en place en Flandre. À ce stade, avez-vous des chiffres qui pourraient venir infirmer ou confirmer les affirmations flamandes selon lesquelles des étrangers transiteraient, un temps seulement, en Wallonie dans le seul et unique but d'échapper, comme ils disent, au parcours d'intégration flamand lors de leur installation en Flandre ?

Par ailleurs, le 26 mars 2014, notre Parlement a adopté le décret relatif au parcours d'accueil. Récemment, vous nous avez rappelé que la mise en place de ce nouveau décret se construisait progressivement. Je vous le confirme dans les faits, cela nécessite un travail minutieux, progressif et intégré pour pouvoir se faire dans les meilleures conditions, à la fois pour le public concerné, mais également pour les communes et le secteur associatif.

Vous vous étiez engagé à plus long terme – on a eu un débat dans cette commission – à étendre le dispositif actuel en rendant obligatoire l'apprentissage du français pour les primo-arrivants. Là aussi, il était important de pouvoir identifier, le moment venu, les différentes réallocations budgétaires qui devront s'opérer afin de concrétiser cet objectif de notre DPR. Vous nous l'avez dit, vous vous êtes donné 18 mois pour y arriver.

Par rapport à cela, la question est de savoir si, lorsque cela sera le cas, et en parallèle à ce que propose la Flandre, la Wallonie adopterait un délai de cet ordre, soit cinq ans, ou un délai moins contraignant pour le primo-arrivant obligé d'apprendre la langue.

Enfin, dans l'état actuel de la législation wallonne, les primo-arrivants sont définis comme les personnes étrangères séjournant en Belgique depuis moins de trois ans et disposant d'un titre de séjour de plus de trois mois, à l'exception des citoyens d'un État membre de l'Union, de l'Espace économique européen, de la Suisse, et des membres de leur famille. Il y a un seul module d'accueil applicable à l'ensemble des primo-arrivants et, sauf cas de force majeure dûment attestée, le primo-arrivant se présente au centre compétent dans un délai de trois mois à dater de sa première inscription dans une commune de la région de langue française, afin de s'inscrire au module obligatoire d'accueil. Il existe aujourd'hui des dispenses à cette obligation. Là aussi, par rapport à ce qui risque de se passer en Flandre, envisagez-vous de revoir les délais ou les conditions actuellement prévus dans le code ?

Au niveau du terrain, il est vrai que votre intervention via la circulaire pour rappeler aux communes le fait qu'elles devaient pouvoir s'inscrire dans ce parcours d'accueil a été particulièrement bien reçue. Aujourd'hui, la plupart des communes sont dans un lien de convention avec les différents CRI. Les choses se mettent en place doucement parce qu'il a fallu aux uns et aux autres la possibilité d'intégrer ce nouveau parcours. La question de l'obligation de la langue pose ci et là une série de questions, mais la position que la Flandre prend aujourd'hui inquiète. Vu la difficulté parfois de pouvoir mettre en place ce genre de parcours, le terrain se soucie et attend de votre part un positionnement, une attitude. Je ne veux pas du tout être alarmiste, loin de là, mais ce changement d'attitude pose question sur le terrain et chacun attend avec impatience des réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je vous remercie pour votre interrogation sur ce sujet délicat. Rappelons d'abord que le décret, qui a instauré l'*inburgering* en Flandre, est entré en vigueur le 1er avril 2004, alors que la Wallonie a concrétisé son parcours d'accueil avec le décret du 27 mars 2014 et l'arrêté du 15 mai 2014. Ce sont deux décrets qui ont des approches sensiblement différentes.

Comme vous le savez, alors que l'*inburgering* oblige le primo-arrivant à prendre part à l'ensemble des activités qui sont proposées, la Wallonie n'oblige à ce jour que la participation à un module d'accueil qui comprend un bilan social et une information sur les droits et obligations.

Comme vous l'avez souligné, en Wallonie nous avons fait le choix de cibler les personnes ayant un titre de séjour supérieur à trois mois et inférieur à trois ans.

Nous nous situons donc dans une durée plus longue que ce qui se fait en Flandre actuellement, mais moins longue que celle voulue par la Flandre dans un avenir proche.

Je n'ai pas pu vérifier l'information selon laquelle des migrants transitent, pendant un an, en Wallonie avant d'aller s'installer en Flandre pour échapper à l'*inburgering*.

Toutefois, selon les modalités du parcours tel qu'il existe aujourd'hui en Wallonie, tout primo-arrivant qui répond à la définition du décret et qui ne bénéficie pas de dispense est dorénavant accueilli et accompagné dès qu'il entreprend les démarches auprès du service à la population de la commune dans laquelle il s'installe.

Pour ce qui est de notre dispositif, il est effectivement en phase de mise en œuvre et vous savez que le comité de coordination défini par le décret travaille à la mise en place des outils d'évaluation. Ce comité proposera une révision sans tabou du dispositif, s'il l'estime opportun au regard de l'expérience des deux premières années d'existence du décret. Une question de fond se pose déjà, par ailleurs, quant aux étudiants extraeuropéens présents dans nos universités et pour lesquels le parcours est obligatoire, si l'on s'en tient strictement aux dispositions actuelles – ce qui n'est pas sans poser quelques difficultés, les recteurs nous l'ont rappelé.

Le parcours d'accueil est un outil devant favoriser l'intégration des primo-arrivants. Nous devons faire en sorte qu'il reste adapté à cet objectif. Je souhaite que ce dispositif soit dynamique, qu'il puisse être adapté si nécessaire dans un but d'amélioration et je plaide également pour la cohérence entre les dispositifs des différentes entités. Je pense singulièrement ici aux

approches qui ont visé à rendre obligatoires les démarches que l'on a labellisées sous le titre de « cours de citoyenneté ».

Quant à l'obligation de l'apprentissage du français, je me suis engagé à mettre en œuvre ce que prévoit la DPR. Le temps venu, en fonction des moyens disponibles, nous pourrions objectiver cette mesure. Dit plus clairement, je suis assez surpris par les propos qui ont été tenus en Flandre. Je pense que c'est ma collègue, Mme Homans, qui a sorti ce lapin d'un chapeau. Je n'ai rien qui me permette d'attester qu'il y aurait ce parcours transitoire par la Wallonie pour éviter l'*inburgering*. Je n'ai pas non plus d'élément qui me permette de dire que cette analyse est dénuée de fondement. À l'heure où l'on se parle, on ne sait pas si les propos de Mme Homans se fondent sur du ressenti ou sur des données objectivées.

En tout état de cause, pour ce qui nous concerne en Wallonie, je pense que dès lors que l'on rendra également obligatoire davantage que le simple bilan social et la séance d'information, puisque l'on rendrait obligatoire aussi un volet d'apprentissage de la langue et un volet d'apprentissage à la citoyenneté, il n'y aurait – pour peu que cela puisse exister – plus beaucoup d'intérêt à essayer de transiter par la Wallonie pour éviter un quelconque écueil, puisque les obligations sont aussi renforcées pour ce qui concerne la partie francophone, singulièrement wallonne, du pays.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour sa franchise dans ce dossier très sensible. Je pense que l'on a tous été surpris par les propos tenus par le ministre. Il est clair qu'il faut pouvoir agir avec prudence, d'autant plus si à ce stade rien n'atteste ou n'infirmes ce type de propos.

Je vous entends bien sur le fait qu'il faudra pouvoir évaluer sans tabou. C'est un processus qui existe en Flandre depuis plus de 10 ans et qui est assez nouveau chez nous, mais avec la volonté de pouvoir le renforcer à un moment par l'obligation de français. Tout cela doit pouvoir se faire en pleine concertation de façon sereine avec le tissu associatif, les communes et les différents centres régionaux.

La volonté d'évaluer dans deux ans et de revoir si nécessaire me paraît évidemment le bon sens et la voie qu'il faudra suivre. Tout comme vous, on restera attentif à la position officielle qui sera prise puisque à ce stade, il y a des volontés, mais rien de décisionnel. Vos propos sont rassurants pour la partie wallonne du pays, on évaluera ensemble ce dispositif et on verra pour la suite.

**QUESTION ORALE DE MME TROTTA À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ DES
FAMILLES MONOPARENTALES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Trotta à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la lutte contre la précarité des familles monoparentales ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR LES
« COFCUBES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur les « COFCubes ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
CHIFFRES RÉCENTS CONCERNANT LE TAUX
DE SUICIDE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les chiffres récents concernant le taux de suicide ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME ZRIHEN À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'ASPHYXIE PROGRAMMÉE DES CPAS
WALLONS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Zrihen à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'asphyxie programmée des CPAS wallons ».

La question est retirée.

(Mme Kapompole, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE MME MORREALE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE RÔLE
DE LA WALLONIE DANS LA MISE EN ŒUVRE
DU PLAN D'ACTION NATIONAL 2015-2019 DE
LUTTE CONTRE LA VIOLENCE BASÉE SUR LE
GENRE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Morreale à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le rôle de la Wallonie dans la mise en œuvre du Plan d'action national 2015-2019 de lutte contre la violence basée sur le genre ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Morreale (PS). - Monsieur le Ministre, sur les questions que je vous ai posées aujourd'hui, deux concernent des plans – différents, mais importants – et celui-ci me tient à cœur.

En 2000, on a rédigé, au Fédéral, le premier Plan national de lutte contre la violence à l'égard des femmes. Il a été progressivement concerté avec les entités fédérées.

Depuis plusieurs semaines maintenant, nous attendons avec impatience la présentation et la mise en œuvre du Plan d'action national 2015-2019.

Au niveau belge, le chemin reste à parcourir en ce qui concerne l'égalité hommes/femmes, même si les engagements des différents niveaux de pouvoir semblent aller dans le bon sens. Je rappelle, mais ce n'était pas encore d'actualité quand j'ai déposé la question, qu'il semblerait qu'au Fédéral, on décide de ne plus mettre la violence conjugale comme une priorité dans le nouveau plan national de sécurité de la police, ce qui serait une erreur importante au plan politique. Parce que si la thématique de la violence conjugale a pu progresser, c'est parce qu'elle est sortie de la sphère privée et que l'on en a fait un enjeu à la fois policier, mais aussi de prévention. Cette priorité a donc servi la cause de la lutte contre cette forme de violence.

Comme d'autres de mes collègues, nous sommes sénatrices de Régions et de Communautés. On a eu l'occasion de travailler sur les engagements de Pékin avec un certain nombre de constats qui montrent que :

- environ 13 % des femmes belges ont été ou sont toujours victimes de viols en dehors de leur couple et 25 % au sein même du couple ;

- selon la dernière étude de prévalence, plus de 4 000 petites filles sont susceptibles de subir des mutilations génitales féminines, pratique pourtant interdite par notre Code pénal.

Le PAN, rédigé par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, est actuellement à l'étude dans les administrations des entités fédérées et fédérale.

D'après les échos qui en sont faits, il s'agit d'un projet ambitieux : on y retrouve des points relatifs aux violences sexuelles, aux violences entre partenaires, aux mutilations génitales, aux crimes d'honneur et aux mariages forcés entre autres choses.

Où en sont les négociations interministérielles ? En votre qualité de ministre de l'Égalité des chances, quel sera votre rôle ? Quelles lignes défendrez-vous ? Si la DPR affirme que « Le Gouvernement participera activement au plan national initié à cet effet par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes », quelle position adopterez-vous ? Nous sommes déjà en mai 2015 ; dès lors, quand peut-on enfin espérer la mise en œuvre de ce plan ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, en ma qualité de ministre de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, la lutte contre toutes les formes de violences basées sur le genre constitue évidemment une priorité.

C'est à ce titre que nous participons activement au Plan d'action national de lutte contre les violences, initié par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, dont l'approche est transversale et concerne toutes les entités du pays.

En voici l'état d'avancement. Dans un premier temps, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a élaboré un inventaire du plan 2010-2014, consulté les parties prenantes et rassemblé les demandes du terrain. Ces demandes ont été traduites en mesures politiques dans le projet de PAN 2015-2019 constitué de plus de 500 mesures. Ces mesures ont été contrôlées et validées par le groupe interdépartemental qui comprend l'ensemble des représentants des administrations des entités fédérées et fédérale concernées. En janvier 2015, l'IEFH a rassemblé les corrections et remarques des administrations et transmis un projet de plan à sa secrétaire d'État qui initiera prochainement des réunions intercabine.

Parallèlement et en attendant, vous devez savoir que les ministres en charge de la lutte contre les violences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Cocof et de la Wallonie, collaborent actuellement à la finalisation d'un plan intrafrancophone de lutte contre les violences du

genre, qui constituera en quelque sorte l'apport francophone au PAN national.

Ce plan intrafrancophone de lutte contre les violences, tout comme le prochain PAN national, est basé sur la convention du Conseil de l'Europe, sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique – ce que l'on appelle la convention d'Istanbul. Ils contiendront globalement les mêmes mesures.

De plus, même si ces plans ne sont pas encore adoptés, le développement du dispositif concerté de lutte contre les violences entre partenaires existant en Wallonie se poursuit. Je profite de l'occasion pour m'indigner, moi aussi, du fait que l'on ne peut plus considérer demain les violences conjugales comme étant un élément constitutif des analyses et de la pratique policière. Gageons que ce n'est qu'une mauvaise idée et qu'elle aura fait « plitch ».

Pour rappel, le dispositif wallon comprend notamment la ligne « Écoute Violences conjugales », les services d'accompagnement ambulatoires pour les victimes et les auteurs de violences, les maisons d'accueil et d'hébergement spécialisées dans l'accueil des femmes victimes de violences, la concertation au niveau local entre les intervenants psychosociaux, sanitaires, policiers et judiciaires via les plateformes Violence et la formation des professionnels.

Concernant le budget consacré chaque année spécifiquement à la lutte contre les violences de genre en Wallonie, il s'élève à plus de 3 millions d'euros. Il s'agit des aides à l'emploi et des subsides de fonctionnement.

Sachez que l'évaluation du dispositif existant, prévu dans la DPR, fait bien partie des nombreuses mesures wallonnes intégrées dans les futurs plans d'action de lutte contre les violences du genre et que la mise en œuvre de certaines de ces mesures a déjà commencé. Ainsi, un cahier des charges pour l'évaluation des dispositifs existants a été rédigé et un appel d'offres devrait être lancé cette année.

Un autre exemple : en février 2015, à l'occasion de la Journée internationale contre les mutilations génitales féminines et de l'événement One Billion Rising contre les violences, une opération de sensibilisation a été menée. Un courrier a été envoyé à plus de 500 opérateurs de la santé et du social avec des affiches et dépliants conçus par des associations spécialisées et visant à informer sur les mutilations génitales féminines et sur le viol.

Je dois reconnaître que quand on m'a soumis, à l'époque, le communiqué de presse, je l'avais remballé en pensant qu'il y avait eu une erreur en voyant que l'on estimait les mutilations génitales en Wallonie à 2 000 par an. Je me suis dit qu'il y avait eu une erreur de

frappe. On m'a confirmé que c'était bel et bien les chiffres. J'avoue que j'en suis resté les bras ballants. Cela montre qu'il y a de la matière à travailler en la circonstance.

À l'issue des concertations interministérielles et dès l'adoption des différents plans, je ne manquerai pas de présenter au Parlement l'ensemble des mesures wallonnes retenues qui seront mises en œuvre durant cette législature. La volonté des ministres francophones est d'aboutir au moins sur le plan intrafrancophone avant les vacances parlementaires, sans nécessairement attendre le Fédéral. L'urgence, le volontarisme et la fédération de toutes les bonnes volontés s'imposent pour lutter contre ce qui reste un des problèmes les plus préoccupants et dramatiques en matière de genre, en Wallonie comme partout ailleurs dans le monde.

Nous contribuons à cette action et nous en évaluerons les effets pour actualiser au mieux nos programmes pour assurer la plus grande efficacité possible.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse assez complète et pour le calendrier. Vous l'avez compris dans ma question – et si je n'ai pas été assez explicite, je vais l'être dans ma réplique – : je ne vous jette évidemment pas la pierre sur le calendrier. Je note qu'en janvier, on a envoyé les correctifs. On est cinq mois plus tard et on n'a toujours pas de plan national.

Vous avez raison d'avancer du côté francophone. La politique en Wallonie sur la dimension de la violence à l'égard des femmes n'a pas à rougir, que ce soit sur la ligne verte 0800/30030, que ce soit sur la formation d'un certain nombre d'opérateurs qui dépendent de la Région wallonne ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles, que ce soit l'offre d'hébergement qui, au fil des ans, a quand même évolué de manière plus importante, même s'il reste encore des difficultés.

Je vous incite, mais je n'entends pas une information contraire, à ne pas revenir en arrière sur cette politique. Il faut continuer à être à la fois proactifs, mais aussi volontaristes, et de ne pas faire de marche arrière, comme on pourrait le laisser entendre au Fédéral. J'espère d'ailleurs que cette information ne sera pas confirmée au niveau fédéral parce que, au-delà des responsabilités politiques que certains partis peuvent avoir plus que d'autres au Fédéral, ce serait une mauvaise chose pour les femmes.

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'ANCRAGE ET LES MOYENS DU CONSEIL
WALLON DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES
ET LES FEMMES POUR ASSURER SES
MISSIONS TRANSVERSALES EN MATIÈRE DE
GENRE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'ancrage et les moyens du Conseil wallon de l'égalité entre les hommes et les femmes pour assurer ses missions transversales en matière de genre ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, la question s'insère dans le contexte de la réforme de la fonction consultative, puisque l'on sait que le Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes, le CWEHF, est logé sous le couvert et à un soutien du Conseil économique et social de Wallonie.

Le CWEHF est confronté depuis plusieurs mois à un double défi, dont vous êtes tout à fait conscient : assumer la fonction de l'avis sur la mise en œuvre transversale du genre dans toutes les politiques de chaque ministre wallon et, en même temps, la faiblesse de ces moyens en personnel puisque, depuis quelques mois, le Conseil économique et social de Wallonie a réduit les soutiens au niveau administratif qu'il lui accordait auparavant.

Avec la réforme envisagée de la fonction consultative, l'existence même du conseil est mise en cause dans sa fonction transversale, au moment même où le Gouvernement a un engagement très clair pour intégrer et pour assurer l'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques régionales, puisque le plan Genre, que vous nous avez présenté, est d'actualité.

Pour l'instant, d'après les informations que l'on a – mais vous pouvez nous confirmer la tendance – dans le cadre de la réforme de la fonction consultative, l'avis serait que le Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes soit intégré dans le pôle 6 Action sociale, qui est celui dont vous avez particulièrement la responsabilité. Il me semble que, vu les missions du CWEHF définies par arrêté, cet ancrage pose question. En effet, les missions sont de formuler des avis, des recommandations sur toutes les questions relatives à l'égalité entre hommes et femmes – donc d'aller bien au-delà des domaines de l'action sociale – de proposer des moyens à mettre en œuvre pour accomplir cette mission, de rendre des avis réglementaires et de suivre la problématique égalité hommes-femmes dans tous les niveaux de pouvoir.

Placer le Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes dans le pôle de l'Action sociale limite la dynamique transversale que le Gouvernement wallon entend démarrer et vient tout juste d'entamer avec la mise en chantier du plan Genre.

Je parle d'expérience, parce que j'ai vécu cette mise en question dans d'autres instances au niveau du Fédéral. À partir du moment où l'implantation n'est pas transversale et n'est pas située autre part que dans un pôle quel qu'il soit, il y a un risque de perdre la spécificité de cette lecture transversale pour pouvoir interpellier à partir d'un niveau plurisectoriel et de ne pas rester cantonné dans le domaine de l'action sociale.

Les avis que le CWEHF rend, ou va être amené à rendre, touchent à de nombreux domaines, par exemple, les politiques économiques, les politiques d'emploi, les politiques de formation, mais aussi l'aménagement du territoire, la mobilité. En cela, l'intégration transversale est à la fois un défi et une grande chance, puisqu'elle va forcément s'interpénétrer avec d'autres domaines.

Il serait donc peu compréhensible que les avis sur le genre soient remis par d'autres instances que le Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes. Le fait de placer éventuellement le Conseil au sein d'une coordination Action sociale risque d'en limiter la portée.

Je voulais avoir votre avis sur l'intérêt ou l'importance de garantir une existence spécifique dans une instance transversale, une localisation transversale, justement au moment où le CWEHF va devoir travailler en étroite collaboration avec le GIC, groupe interdépartemental de coordination, mis en place au niveau du Gouvernement wallon.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je vous remercie pour cette question pertinente relative à l'avis du Conseil économique et social de Wallonie sur la réforme de la fonction consultative, un sujet qui est effectivement hautement d'actualité.

Premièrement, je tiens à rappeler que j'alloue chaque année une dotation de 100 000 euros au Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes. Je m'étonne que les moyens en personnel du CWEHF aient diminué et qu'il y ait une baisse des appuis du Conseil économique et social de Wallonie à leur égard. J'ai d'ailleurs récemment interpellé le CWEHF à ce sujet et mon cabinet doit rencontrer ses représentants le 18 mai prochain pour évoquer la problématique des moyens humains et aussi le second abordé dans votre question. Je ne manquerai évidemment pas de vous tenir informée, si vous me le rappelez, dès que j'aurai reçu une réponse de leur part.

Ensuite, comme vous le mentionnez à juste titre, l'avis du Conseil économique et social de Wallonie intègre le CWEHF au pôle 6 Action sociale, dans une optique de rationalisation, et ce, en procédant au regroupement des structures qui existent actuellement et en diminuant le nombre total des mandats.

Je tiens donc à souligner les éléments suivants. D'une part, bien que le Conseil économique et social de Wallonie propose une modification de la composition des pôles, il n'en est actuellement rien des missions du CWEHF. Ce conseil pourrait être intégré dans un organe plus large et plus vaste, mais sans pour autant faire disparaître les missions qui lui sont actuellement dévolues.

D'autre part, l'avis du Conseil économique et social de Wallonie n'est, comme son nom l'indique, qu'un avis, que le Gouvernement peut suivre ou non. L'avis du Conseil économique et social de Wallonie précise d'ailleurs que « la question de l'intégration du CWEHF au sein du pôle doit être examinée », ce qui laisse la porte ouverte à d'autres solutions. Rien n'est donc encore tranché.

Le projet de réforme de la fonction consultative, coordonné par le ministre-président, sera par ailleurs soumis à la consultation de l'ensemble des acteurs concernés. Je sais que le milieu associatif féminin a aussi interpellé mon cabinet et je suis bien entendu à l'écoute de leur inquiétude. Les associations de femmes rappellent qu'à l'origine, le CWEHF a été voulu comme un organe indépendant du Conseil économique et social de Wallonie afin de préserver son autonomie, ses objectifs spécifiques et sa transversalité en matière d'égalité hommes-femmes.

La crainte des associations représentatives des femmes est que la thématique spécifique du genre soit noyée au sein du pôle action sociale. Je sais aussi que le CWEHF est en train de rédiger un avis sur la question auquel je ne manquerai pas d'être attentif.

Pour terminer, je tiens à rappeler que le CWEHF fait partie intégrante du groupe interdépartemental de coordination – vous l'avez rappelé – mis en place dans le cadre du décret Gender Mainstreaming, ce qui garantit le maintien de ses missions et de ses compétences, et ce tant au niveau du décret que de l'arrêté portant exécution de l'article relatif à la composition du GIC.

Je ne peux actuellement pas vous donner plus de précisions à ce sujet, étant donné que le Gouvernement n'a pas encore tranché la question et que la consultation n'a pas encore réellement commencé. Cependant, je puis vous assurer que le CWEHF joue un rôle particulièrement précieux dans la mise en place du plan Gender, notamment – et j'entends qu'il puisse continuer à jouer le pleinement – pour garantir la bonne exécution de cette mission tout au long de la législature.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse.

Je pense que la diminution des moyens, d'après les informations que j'ai, est essentiellement une diminution des moyens en personnel, une part du budget ayant été utilisée pour des rencontres, des séminaires et des moments d'échange d'expériences.

C'est effectivement important de pouvoir garantir ces moyens-là.

En ce qui concerne la révision de la fonction consultative, j'entends que le processus est encore en cours. C'est pour cela qu'il est important d'avoir, dès maintenant peut-être, l'attention attirée sur l'importance d'avoir, pour l'une ou l'autre des missions consultatives, cette approche transversale qui, en matière de genre, a tout son sens et doit particulièrement être bien préservée.

Comme je vous le disais, l'expérience me montre que l'inscription dans un pôle, sans du tout limiter l'importance de l'affectation genre dans le pôle de l'action sociale, le fait de le lier à ce pôle peut procurer un risque de cantonnement de la question genre dans une question sociale ; alors que les avis – vous l'avez bien rappelé vous-même – du CWHEF sont pertinents pour l'ensemble des politiques de la Région wallonne. La réflexion sur la place transversale d'un conseil comme celui-là, au moment de la révision de la fonction consultative, doit rester bien présente à votre esprit. Je vous remercie d'y être aussi bien attentif.

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
LUTTE CONTRE LA VIOLENCE
ÉCONOMIQUE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la lutte contre la violence économique ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME DE BUE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
SUITES DE LA CAMPAGNE DE
SENSIBILISATION CONCERNANT LES
MOTARDS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les suites de la campagne de sensibilisation concernant les motards ».

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

Mme De Bue (MR). - Monsieur le Ministre, vous venez de lancer, avec l'Agence wallonne pour la sécurité routière, une campagne de sensibilisation qui a trait à la présence des motards sur les routes.

On connaît les chiffres depuis longtemps. On connaît les risques que représentent les motocyclistes sur la voie publique par rapport à leur part dans les modes de déplacement en général, puisqu'ils représentent moins de 1 % des kilomètres parcourus par l'ensemble des usagers de la route, mais ils sont impliqués dans 8 % des accidents et représentent 14 % des tués.

C'est vrai que, chaque année, il faut remettre en place des campagnes de sensibilisation, malgré le fait que les chiffres n'évoluent pas nécessairement favorablement. C'est vrai que la sensibilisation est importante, mais il y a aussi tout l'état des infrastructures régulièrement dénoncé par les différentes associations de motards.

Qu'est-il prévu comme contacts avec toutes les associations du secteur ? Prévoyez-vous encore certaines aides pour améliorer la sensibilisation ? Je pense à un exemple concret en France où l'on se rend compte qu'il faut également agir sur la visibilité des motards sur la route. Ils ne sont pas suffisamment visibles de la part des autres usagers. Il y a donc un projet pilote qui est de mieux les voir sur la voie publique, notamment en posant des lumières sur leur casque et sur leur moto. Quelles sont aussi les autres initiatives que vous pouvez prendre à ce sujet ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, la sensibilisation à la sécurité routière s'adresse évidemment à tous, au grand public, mais aussi à des usagers plus particuliers, par exemple les jeunes conducteurs, les chauffeurs de camion ou encore les motards.

L'ASBL FEDEMOT et, depuis peu, l'ASBL Fédération belge des motards concernés sont des partenaires de l'Agence wallonne pour la sécurité routière pour sensibiliser, sur le terrain, les automobilistes à être attentifs aux motards, mais également pour interpeller les motards à modérer leur vitesse et adopter un comportement préventif. La collaboration objectivement est parfaite. J'ai eu personnellement l'occasion de le constater déjà à plusieurs reprises.

Des formations sont d'ailleurs proposées dans ce sens par FEDEMOT, depuis plusieurs années, ainsi qu'une journée spécifique sur le circuit de Mettet, dans le courant du mois de mai, le lundi 25 exactement pour être précis. Vous y êtes d'ores et déjà conviée, Madame la Députée.

Chaque année, les associations effectuant des actions de prévention, de formation et de sensibilisation à la sécurité routière et à la mobilité sont subventionnées à hauteur d'environ 200 000 euros, à travers des allocations budgétaires spécifiques.

Complémentairement à la campagne d'affichage le long des routes et à la conférence de presse qui s'est tenue le 1er avril dernier, un organe de presse a publié, sous l'impulsion de l'Agence wallonne pour la sécurité routière, un article destiné aux motards, sous forme d'interview de M. Jorssen de FEDEMOT. De plus, une émission *Contacts* est également passée sur les antennes de la RTBF récemment, avec des conseils aux motards ; émission dans laquelle intervenait M. Joe Vereecke de la Fédération belge des motards concernés.

D'autre part, l'Agence wallonne pour la sécurité routière a demandé aux 72 zones de police locale qu'elles renforcent, dans la possibilité de leurs moyens et en accord avec les parquets, des contrôles sur les motards, notamment sur la vitesse et plus particulièrement les week-ends.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos précisions. Malheureusement, le 25 mai, je ne pourrai pas être présente puisqu'il y a la foire agricole à Nivelles et c'est événement local d'importance. Par contre, le 24 mai, j'aurai le plaisir de parcourir les routes avec les FBMC, notamment M. Vereecke. J'imagine qu'il aura de nouveau beaucoup de choses à dire, notamment sur l'état des infrastructures. Je ne manquerai pas d'être le relais de leurs préoccupations prochainement.

QUESTION ORALE DE MME DE BUE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA PROBLÉMATIQUE DE LA PRESSION DES PNEUS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la problématique de la pression des pneus ».

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

Mme De Bue (MR). - Monsieur le Ministre, au niveau de la sécurité routière, un point est souvent mal connu des conducteurs, c'est l'importance de la pression des pneus. Une analyse récente de l'IBSR montre que les citoyens se soucient peu de ce problème ou n'en tiennent tout simplement pas compte. Il faut contrôler la pression des pneus une fois par mois, mais seulement un petit tiers des Belges le sait et moins de 20 % passent réellement par ce contrôle mensuel. On en déduit donc que 80 % des conducteurs ne le font pas.

C'est un véritable danger, car un pneu mal gonflé implique une distance de freinage plus élevée et une direction beaucoup moins souple. Dans ce but, Recytyre va entamer une campagne dans les semaines à venir, avec distribution de manomètres, lancement du site noubliezpasvos pneus.be qui permettra aux conducteurs inscrits de recevoir un SMS d'alerte chaque mois, et cetera.

Selon vos informations, d'autres actions sont-elles prévues en complément ? Y a-t-il notamment des opérations de sensibilisation que l'on pourrait mener, notamment lors du passage au contrôle technique, qui pourraient être efficaces ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, vous m'avez déjà interrogé sur le sujet en décembre. Je pense qu'à l'époque, la question était effectivement à l'ordre du jour, mais vous n'aviez pas pu la développer.

Toujours est-il que vous faites manifestement partie des usagers sensibilisés à l'importance d'un contrôle régulier de la pression des pneus, et plus généralement de l'état des pneus du véhicule.

Conscientiser les conducteurs sur ce sujet et donner l'habitude d'un contrôle régulier tous les mois est une bonne chose.

La compétence désormais régionale sur le contrôle technique nous permettra à l'avenir de profiter du

passage au contrôle technique pour sensibiliser les conducteurs sur ce sujet et d'autres.

L'Agence wallonne de sécurité routière et les organismes de contrôles techniques ont déjà pris contact en ce sens.

Toutefois, partant du principe que l'oubli est humain, il est préférable d'automatiser ce qui peut l'être. C'est pourquoi le contrôle automatique de la pression des pneus, capable d'avertir le conducteur de toute perte de pression, équipe certains véhicules.

C'est tellement vrai que ce système est devenu un équipement obligatoire, en Europe, pour toute voiture neuve à partir de novembre 2014.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

**QUESTION ORALE DE MME DE BUE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
PORTIQUES DE PESAGE DYNAMIQUE POUR
CAMIONS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les portiques de pesage dynamique pour camions ».

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

Mme De Bue (MR). - Monsieur le Ministre, il y a quelques jours, un portique de pesage dynamique de camions a été installé à Courrière. Différentes informations ont été publiées, notamment le fait qu'en tout, cinq portiques seront installés par le SPW pour surveiller la surcharge des poids lourds.

Ce précontrôle permettra aux policiers de voir quels sont les véhicules en surcharge et de ne contrôler que ceux-là.

Quand tout cela sera-t-il d'application ? Quels seront les contrôles effectués via ce dispositif installé par le SPW ? Puisqu'il y a aussi d'autres contrôles, notamment le contrôle lié à la conduite liée aux informations se trouvant sur les tachygraphes. Il y a d'autres infractions possibles. Comment allez-vous coordonner tous ces contrôles ? Des contacts avec le Fédéral se sont-ils déjà déroulés ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, l'installation du premier des cinq portiques de pesage dynamique a fait parler d'elle, il y a deux semaines. L'installation du second, celui d'Habay-la-Neuve, est en cours cette semaine et les trois autres portiques seront installés au rythme d'un toutes les deux semaines. Le dernier sera donc finalisé mi-juin et les cinq installations seront toutes actives début juillet.

Il s'en suivra une phase de calibrage des équipements et de formation des policiers domaniaux à l'utilisation de ce matériel. Les premiers agents devraient être formés au mois d'août, et donc opérationnels au mois de septembre.

A priori le nombre de contrôles sera le même qu'avant, mais la présélection opérée par le pesage dynamique permettra de mieux cibler les véhicules où il y a de fortes suspicions d'infractions.

Cela ne devrait donc pas avoir d'impact négatif sur les autres types de contrôles, mais bien un impact positif sur l'efficacité de ces contrôles, ce dont je me réjouis.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Je remercie M. le Ministre pour ces précisions. J'espère que les collaborations avec les services de police seront plus efficaces pour mieux cibler les véhicules à problèmes.

**QUESTION ORALE DE MME SALVI À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
POSSIBILITÉ TECHNIQUE D'ÉVITER LA
SUSPENSION DU THALYS WALLON »**

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
THALYS WALLON ET LES AUTRES
CONNEXIONS INTERNATIONALES DE LA
WALLONIE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de Mme Salvi, sur « la possibilité technique d'éviter la suspension du Thalys wallon » ;
- de M. Hazée, sur « le Thalys wallon et les autres connexions internationales de la Wallonie ».

La parole est à Mme Salvi pour poser sa question.

Mme Salvi (cdH). - Monsieur le Ministre, nous avons récemment voté une motion en faveur du maintien du Thalys wallon dans cette assemblée, mais également dans plusieurs conseils communaux de villes touchées par la suppression de ce Thalys.

De cette façon, le Parlement vous donnait sa force et son appui pour aller plaider ce dossier au Comité de concertation qui s'est réuni le 1er avril dernier. Entre-temps, le Gouvernement fédéral a mis sa menace à exécution et la liaison à grande vitesse entre Liège et Paris via Namur, Charleroi et Mons a été suspendue. Nous avons été plusieurs, parlementaires et mandataires locaux, à accompagner les voyageurs du Thalys lors de ce dernier passage à travers nos différentes villes wallonnes et je pense que plusieurs parlementaires faisaient partie de ces nombreuses délégations.

Nous craignons tous que cette suspension, officiellement motivée par la nécessité d'une adaptation technique, ne cache en réalité un arrêt de mort d'ores et déjà décidé par le Gouvernement Michel.

Une telle décision ne saurait pas se justifier par un taux de fréquentation insuffisant, puisque nous savons aujourd'hui que le taux de fréquentation du Thalys wallon était bien plus satisfaisant que celui du Thalys flamand, appelé Thalys fantôme.

Par ailleurs, nous pensons que le taux de fréquentation doit avant tout être considéré dans une vision prospective, non en fonction du passé, mais en fonction des perspectives futures, notamment en regard de l'attractivité des grandes villes desservies.

Nous avons déjà parlé maintes fois de Mons, notamment par rapport à son statut de capitale culturelle et du manque d'accessibilité vu l'arrêt de ce Thalys. On pourrait évoquer aussi l'attractivité de Namur, sans parler de l'attractivité de Charleroi, ville en plein redéploiement, avec de grands projets qui, aujourd'hui, se terminent. Je voudrais parler de Phénix, de Rive gauche. Il y a une série de promoteurs, d'investisseurs qui s'installent dans la première ville wallonne et il est clair que les deux liaisons quotidiennes à grande vitesse vers Paris, par rapport à ces investisseurs, constituaient un atout supplémentaire et que leur taux de fréquentation, dès lors, vu leur déploiement économique, ne pouvait que s'accroître d'année en année.

Aujourd'hui, les Carolos comme les Montois, les Namurois ou les Liégeois en sont quitte de prendre un billet pour Bruxelles pour prendre le Thalys vers Paris ou de relier Lille pour recourir à l'offre du réseau français. Bref, vous le savez, c'est beaucoup plus long, beaucoup plus cher et Paris s'éloigne un peu plus aujourd'hui de nos villes wallonnes.

Cette suppression déguisée a indigné tous les acteurs associés au redéploiement de Charleroi et des autres

villes de ce cette dorsale wallonne. Aujourd'hui, nous sommes nombreux à vouloir continuer le combat et à ne pas désarmer dans ce difficile dossier.

Nous sommes même convaincus que la possibilité de procéder aux investissements techniques nécessaires, tout en maintenant le Thalys wallon en service, n'a pas été sérieusement étudiée – nous l'avons d'ailleurs mentionné dans la motion déposée au Parlement wallon.

Complémentairement à cela, des informations publiées dans *Le Soir* du 2 avril 2015 semblaient corroborer notre soupçon. En effet, le problème d'incompatibilité de deux systèmes de freinage automatique des trains se posait également à la gare d'Anvers.

Or, il apparaît que les différents opérateurs – Infrabel, la SNCB et Thalys – avaient étudié le moyen de pouvoir procéder aux investissements d'adaptation nécessaires sans nécessairement interrompre la circulation du Thalys ; une série de courriers en atteste. Même si l'on comprend aussi qu'il y a pas mal de tensions entre les partenaires concernés, mais ce n'est pas l'objet de mon intervention.

On a de nouveau ce soupçon de croire qu'en fait, il s'agit avant tout de volonté politique avant de problèmes techniques.

Après un peu plus d'un mois de ces différents faits, Monsieur le Ministre, avez-vous des éléments qui permettraient d'infirmer ou de confirmer ces différentes informations ? À travers ces éléments que vous possédez éventuellement, voyez-vous là une manière de réorienter cette bataille du rail, comme certains l'ont appelée, qui nous oppose aujourd'hui au Gouvernement fédéral ?

Plus généralement, le Comité de concertation a-t-il permis de faire bouger les lignes ?

Il est vrai que pour l'instant le dossier Thalys a été quelque peu occulté par d'autres dossiers sans doute un peu plus chauds, mais il reste, pour nous, un dossier éminemment important du redéploiement économique de l'ensemble de notre Région. Nous sommes nombreux à vous soutenir dans ces démarches que le Gouvernement wallon a entamées.

Évidemment, je suis intéressée aujourd'hui par les réponses que vous pourrez nous apporter.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Ministre, je me joins à cette question de Mme Salvi. Je ne vais pas revenir sur les éléments qu'elle a développés quant à la motion adoptée par le Parlement quant à l'action menée à laquelle nous avons, tous les trois, participé et aussi quant à l'argumentation erratique du Gouvernement

fédéral pour justifier d'une manière ou d'une autre cette « suspension », puisque le même Gouvernement cherche en même temps des arguments pour préparer les esprits à sa suppression définitive.

Où en sommes-nous ? A-t-on pu reprendre les contacts avec le Gouvernement fédéral en la matière ? Un calendrier est-il envisagé pour mettre un terme à cette « suspension », si le mot est toujours dans le vocabulaire officiel du Gouvernement fédéral, par rapport au Thalys wallon ? C'est le premier axe.

Je voulais évoquer deux autres axes à la question, c'est d'abord revenir sur le temps de parcours. Puisque la suppression, ou la « suspension » – on ne s'y fait pas – du Thalys wallon est une perte de temps pour les usagers, mais à double titre. Parce qu'il y a d'abord le crochet par Bruxelles ; c'est très long, depuis Namur, c'est presque aussi long de faire Namur-Bruxelles-Midi aujourd'hui en 2015 que faire Bruxelles-Midi-Paris. On est au-delà d'une heure et cinq minutes, avec la réévaluation des temps de parcours. Se double à cela le temps de la rupture de charge et surtout le fait que les usagers doivent prévoir plusieurs liaisons, à l'avance, pour être sûrs d'être dans le Thalys puisque, vous le savez, le Thalys est à réservation obligatoire et, pour les billets économiquement les plus intéressants, ils ne sont ni échangeables ni remboursables. Pour l'utilisateur, il y a donc un défi qui est d'arriver à temps pour être dans le Thalys, au risque sinon de ne pas partir du tout.

On sait évidemment l'état des retards sur le réseau ferroviaire intérieur, il arrive donc fréquemment que des usagers partent une heure en avance, voire davantage, pour finalement rejoindre le Thalys. Et lorsque l'on additionne les temps de parcours et cette prévention des usagers, l'on se retrouve avec des temps de parcours qui sont plus importants qu'à l'époque où le TGV n'existait pas – et à l'époque où, depuis Namur par exemple, on pouvait relier Paris en trois heures par le train ordinaire.

Que le Thalys wallon revienne ou non, qu'il soit suspendu ou supprimé, si même il est suspendu, il y a cet intervalle de temps jusqu'à son retour qui justifie à nos yeux que l'on puisse peut-être creuser ce créneau, car il y a là un champ d'action. Le champ d'action, à nos yeux, est qu'il n'est pas normal que les usagers prennent sur eux pour endosser les risques liés aux retards ferroviaires potentiels.

Vos services ont-ils déjà étudié cette problématique ? Un dialogue pourrait-il être relancé aussi sur cet élément un peu subsidiaire à l'égard des autorités fédérales ? Afin de prévoir que l'utilisateur qui prévoit un temps raisonnable d'avance, par rapport à son Thalys – dix minutes, un quart d'heure, je laisserai les spécialistes y réfléchir – puisse avoir le droit d'embarquer dans le Thalys suivant, si c'est finalement à cause de la SNCB qu'ils arrivent en retard pour obtenir leur correspondance.

Sans en avoir l'air, une proposition relativement anodine et technique pourrait permettre de réduire considérablement le temps effectif de liaison des villes wallonnes, Charleroi, Namur et Mons, à l'égard de Paris, si les usagers sont dispensés de prendre sur eux ce temps de battement ou ce temps prévisionnel de retard potentiel.

Troisième axe alors, la question de savoir où l'on en est et la question conjointe avec Mme Salvi, cette question de la prise en compte du temps de battement, de la rupture de charge ; puis l'enjeu stratégique que représente cette suspension/suppression par rapport à nos villes wallonnes de Namur, de Charleroi et de Mons. Comment le Gouvernement entend-il voir évoluer la desserte internationale de Wallonie ? Puisque c'est là l'enjeu et que ce dossier du Thalys doit être revu dans un ensemble de liaisons qui s'effritent peu à peu. On a parlé ensemble déjà de la liaison vers Luxembourg-Strasbourg et Bâle où, avec les années, le nombre de services par jour s'est vu réduit. Aujourd'hui, c'est une hypothèque plus large qui pose sur cette liaison, notamment lorsque l'on pense à l'arrivée du TGV Est.

On a évoqué ensemble le risque qu'il y ait une rupture de charge imposée à Luxembourg pour cette liaison Bruxelles-Namur-Luxembourg-Strasbourg-Bâle. Où en est-on ? C'est aussi l'occasion pour vous de nous donner l'état de la question. Des contacts ont-ils aussi été pris avec les autorités intéressées par cette liaison ? Bien sûr, d'abord, l'État fédéral, mais aussi les partenaires – je pense notamment au Grand Duché de Luxembourg, puisque notre Parlement a eu l'occasion d'accueillir récemment le Premier ministre luxembourgeois et que ce dossier avait été évoqué, non seulement par plusieurs d'entre nous, mais également par le Premier ministre du Grand-Duché.

De la même manière, cette liaison, cet enjeu a-t-il été évoqué dans la Grande Région, puisque notre Wallonie a aujourd'hui des responsabilités en la matière ? Comment évolue le dossier ?

Voilà, Monsieur le Ministre, les trois axes que je souhaitais soumettre à votre examen et à la discussion.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, Monsieur le Député, vos deux questions concernent le Thalys wallon et plus généralement les connexions ferroviaires internationales de la Wallonie.

En ce qui concerne le Thalys wallon, la réunion du Comité de concertation du 1er avril 2015 n'a pas permis de faire « bouger les lignes », pour reprendre l'expression de Mme Salvi – je vais d'ailleurs y revenir un peu plus tard.

S'agissant du cas précis d'Anvers, je ne dispose pas d'éléments techniques permettant de porter un jugement sur les choix opérés par Infrabel, le gestionnaire d'infrastructures, et par l'entreprise ferroviaire concernée.

En ce qui concerne les équipements ETCS dans la version 2.3.0.D., approuvés par l'Europe et placés sur la dorsale wallonne dans la zone de Namur, en application du plan d'équipement défini par les autorités fédérales, je reste persuadé que l'on ne peut nier qu'ils améliorent substantiellement la sécurité ferroviaire, puisqu'ils empêchent physiquement un train de franchir un feu rouge. Ce qui n'est pas le cas de la TBL1+ et encore moins du système Memor.

Sous l'angle de la sécurité ferroviaire, je ne pense pas que l'on puisse contester le choix du gestionnaire d'infrastructures, a fortiori lorsque l'on sait que sur la dorsale wallonne circulent déjà de nombreuses rames Desiro équipées en ETCS 2.3.0.D.

Cela étant, le Gouvernement fédéral connaît précisément la position du Gouvernement wallon. Il lui appartient au minimum de veiller à ce que les rames du Thalys soient le plus rapidement équipées en ETCS 2.3.0.D. Si tel ne devait pas être le cas, cela signifierait que le Gouvernement fédéral retirerait, de facto, la circulation intérieure par des trains à grande vitesse de la liste des missions de service public, prévues à l'article 156 de la loi du 21 mars 1991 sur les entreprises publiques autonomes.

Les masques tomberaient alors, car le Gouvernement fédéral ne pourrait plus cacher qu'il a déjà pris la décision de supprimer la desserte wallonne du Thalys.

Le 13 avril, j'ai eu à Namur, avec l'administrateur délégué de la SNCB, un entretien que je viens d'ailleurs de confirmer par écrit, afin qu'il n'y ait pas l'ombre d'un malentendu quant à ma volonté politique d'obtenir un rétablissement de la circulation du Thalys en Wallonie, au moins équivalente à la situation qui existait jusqu'il y a peu.

S'agissant de votre proposition d'une garantie d'un embarquement dans le train suivant sans frais, mes spécialistes attirent mon attention sur le fait que sa praticabilité est aléatoire, parce qu'elle ne relève pas du règlement 1 371/2007 relatif aux droits et obligations des voyageurs, règlement derrière lequel la SNCB se retranchera, d'une part, et parce que pour être mises en place, deux entreprises ferroviaires différentes devraient se coordonner, d'autre part.

À propos de l'enjeu stratégique de la desserte internationale de la Wallonie, Mme Galant, Ministre fédérale de la Mobilité, par son courrier du 2 avril 2015, a répondu à la lettre que je lui adressais le 25 février 2015. Dans sa réponse, la ministre m'écrit, je

cite : « Dans le cadre du plan de modernisation que la SNCB doit mettre en œuvre dans les prochaines semaines, l'avenir de la desserte par train à grande vitesse de la dorsale wallonne fera l'objet d'une attention particulière ».

L'axe 3 Bruxelles-Namur-Luxembourg était à l'ordre du jour de la rencontre entre le Gouvernement wallon et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg qui a eu lieu à Namur, le mois dernier.

Les retards considérables pris par le groupe ferroviaire belge dans l'exécution des travaux dont la mise à fruit était prévue initialement en 2014, et qui se réalisera, on l'espère, en 2023, font courir un risque à la relation ferroviaire internationale qui la parcourt.

Les deux Gouvernements sont d'accord sur ce constat et la couverture de ce risque se trouve, vous en conviendrez, au niveau de la SNCB – entreprise ferroviaire qui organise cette desserte – et du Gouvernement fédéral qui alloue les budgets d'investissement.

Je voudrais aussi rappeler que s'il n'y a pas eu formellement et officiellement de réunion entre les deux exécutifs, il y a eu évidemment des contacts informels avec le Premier ministre luxembourgeois de manière directe – cela, c'est pour la forme.

Pour revenir sur le Comité de concertation, on ne peut pas dire que l'échange que j'ai eu avec la ministre fédérale de la Mobilité ait été d'une extrême cordialité.

Je peux entendre qu'il faille, je l'ai dit dans mon intervention, pour des considérations techniques, suspendre provisoirement le Thalys. Mais si c'est exclusivement une suspension pour raisons techniques, pourquoi alors être dans l'incapacité de donner une date, même éventuelle, approximative, de reprise ? On connaît la durée de ces travaux. Pourquoi alors amener sur la table le débat de la rentabilité de la liaison ?

Si ce n'est qu'une suspension technique, le débat n'a pas lieu d'être. Sauf à considérer qu'il faut supprimer demain toutes les lignes de transport en commun qui ne sont pas rentables, je pense que l'on ne verra plus beaucoup de bus ni de trains rouler.

Je m'étonne de l'approche, de l'argumentation. Lorsque j'ai aussi posé la question au comité de concertation, de voir s'il était possible de donner une nouvelle date de reprise, comme cela s'était au moins très clair même si cette date est approximative, quant à l'ambition du Gouvernement fédéral. Il ne cesse de parler de suspension et de nous dire qu'il ne s'agit pas d'une suppression, mais d'une suspension. Dès lors, donnez une date. C'est d'autant plus facile que le nouveau contrat de gestion va devoir être négocié prochainement et que, à l'heure actuelle, la desserte par ligne TGV au niveau des lignes intérieures wallonnes fait expressément partie des missions de service public.

Raison pour laquelle, au budget initial 2015, de mémoire, près de 7 millions d'euros de dotations ont été versés pour compenser notamment le déficit de cette ligne.

Comment pouvoir s'émouvoir en parlant de la rentabilité, en évoquant un déficit quand, dans le même temps, on prévoit plusieurs millions d'euros de compensation ? Pourquoi remettre en cause le bien-fondé de cette ligne dès lors qu'elle participe aux missions d'intérêt public ? Pourquoi, s'il ne s'agit que d'une suspension, ne pas être en capacité de donner les perspectives ?

Répondant à cela, le Premier ministre, au Comité de concertation, a repris la main dans l'échange en précisant que ces questions seraient réexaminées, ultérieurement à la lumière des choix à devoir opérer, des enjeux économiques et du futur plan Transport...

Chacun remplira les conclusions qui lui sont appropriées.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette réponse franche, sans langue de bois de la manière dont les choses se sont passées, dont les propos des uns des autres ont pu être relatés et mis en lumière.

Je ne suis pas rassurée puisque vous posez les questions que nous nous posons tous et pour lesquels nous n'obtenons aujourd'hui aucune réponse.

Par contre, à ce sujet, je ne peux être rassurée de la volonté, de la détermination du Gouvernement wallon de ne pas lâcher le morceau dans ce dossier. Nous l'avons tous appelé de nos vœux à travers cette motion.

Les propos que vous nous tenez aujourd'hui sont peu rassurants sur la suite des événements, mais montrent la détermination du Gouvernement wallon dans ce dossier.

Au niveau des parlementaires, nous sommes plusieurs à ne pas vouloir lâcher l'affaire, à vouloir revenir régulièrement sur ce dossier.

Par ailleurs, je suis étonnée des propos du groupe MR au niveau du Conseil communal de la Ville de Charleroi, qui disait la même chose, que de toute façon ce n'était jamais qu'une suspension et qu'une reprise il y aura, sans pouvoir se prononcer ni sur une date, ni sur le pourquoi des investissements.

Là aussi, on a tous l'impression que l'on est mis un peu dans le brouillard par rapport à ce dossier, mais en tout cas que le Gouvernement fédéral ne croit pas que, au niveau de la Wallonie, on se taira.

Au contraire, je pense que l'on est plusieurs à vouloir des réponses claires, et comme je l'ai déjà dit tout à

l'heure, un dossier éminemment important pour notre développement économique.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je remercie M. le Ministre pour ses réponses.

Nous partageons ces questions sur le caractère réel de l'utilisation de ce mode de suspension.

L'heure de vérité interviendra un jour, mais les éléments troublants sont nombreux.

Nous partageons avec M. le Ministre l'importance du plan d'investissement et certainement de la ligne Bruxelles-Namur-Luxembourg qui doit être tout en haut de l'échelle des priorités de la Wallonie dans ce plan d'investissement, même s'il reviendra au Gouvernement fédéral de fixer le budget et même si nous sommes inquiets sur les perspectives à la baisse qui sont annoncées de ce côté-là.

Concernant la suggestion subsidiaire de la garantie de réembarquement sans frais, ce n'est pas quelque chose qui peut se faire facilement. Il y a un certain nombre de contraintes surtout administratives qui doivent être levées. En même temps, nous pensons qu'il y a vraiment un potentiel quand on voit le temps que cela représente pour chaque usager. Il y a réellement, là, une place pour agir et certainement l'occasion pour une volonté politique de s'exprimer, dès le moment où elle s'emparerait de cette question. Il est évident que faire dialoguer des sociétés différentes, a fortiori transfrontalières, cela ne se fait pas d'un claquement de doigts. Il y a sans doute des contraintes pratiques qui doivent être examinées. En même temps, il a quelque chose d'absurde à ce que les choses restent en l'état et amener le bon sens, dont on sait qu'il vous est cher, peut aider à faire avancer le dossier.

**QUESTION ORALE DE MME DE BUE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
CELLULE FERROVIAIRE »**

**QUESTION ORALE DE MME POULIN À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE RÔLE
DE LA WALLONIE DANS LA PRÉPARATION DU
NOUVEAU PLAN DE TRANSPORT DE LA
SNCB »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de Mme De Bue, sur « la Cellule ferroviaire » ;

- de Mme Poulin, sur « le rôle de la Wallonie dans la préparation du nouveau plan de transport de la SNCB ».

La question de Mme Poulin est retirée.

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

Mme De Bue (MR). - Monsieur le Ministre, merci pour cette discussion intéressante, j'ai aussi ma petite idée là-dessus. Maintenant on passe à la cellule ferroviaire. En mars 2012, le Gouvernement wallon a créé une cellule ferroviaire au sein du Département de la stratégie de la mobilité du Service public de Wallonie.

C'était nécessaire d'avoir une cellule spécialisée pour la stratégie ferroviaire de la Wallonie.

On a peu d'informations sur ces travaux, je vous avoue que j'essaye de surfer sur le site de la mobilité wallonne qui ne donne pas toujours beaucoup d'éléments d'information sur les travaux de cette cellule. Toutefois, je sais qu'elle est chargée, vous l'avez d'ailleurs vous-même dit, d'analyser, d'évaluer le plan transport de la SNCB.

J'aurais voulu avoir plus d'informations sur le contenu de cette étude, le délai, la méthodologie que vous préconisez, si l'on a déjà des résultats. Cette étude se fait-elle par sous-région ou est-ce une étude globale ?

Y a-t-il un comité d'accompagnement ? Y a-t-il à un moment donné des lieux de dialogue entre la SNCB et les TEC pour le suivi de ce plan transport ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, vos questions concernent le plan de transports de la SNCB actuel et futur ainsi que les actions examen de la Wallonie à ce niveau, en particulier via la cellule ferroviaire qui fait partie de mon administration, à savoir la DGO2 du SPW.

J'ai demandé à la cellule ferroviaire de procéder à une évaluation du plan de transport de la SNCB pour la fin du premier semestre 2015. Raison probablement pour laquelle vous ne trouverez pas encore d'informations à jour sur le site web dès que ce serait utile.

Le contenu exact du rapport d'évaluation ne m'a pas encore été transmis, je ne connais donc pas autre chose que les grands objectifs. Jusque fin juin, la cellule ferroviaire analyse des modifications ligne par ligne au niveau des horaires, des fréquences, des correspondances en gare, des amplitudes horaires et du matériel roulant disponible. Dans un second temps, sur base de cette connaissance fine du plan, la cellule s'attellera à apporter des réponses concrètes aux

problèmes identifiés, et ce, avant l'application du prochain plan en 2017.

Au niveau de la méthodologie, cet exercice laborieux se faisant en nombre de trains kilomètres constants, la cellule ferroviaire veillera à trouver des solutions, des propositions susceptibles de rééquilibrer l'offre entre les lignes ou les gares.

Ces propositions nécessiteront de faire un arbitrage entre les problèmes identifiés et par un processus itératif afin de définir la meilleure solution.

Les problèmes, comme les solutions, peuvent être de tout ordre. Il peut s'agir de régler des correspondances dans une gare, réduire un temps de parcours, offrir un matériel roulant plus adapté et j'en passe.

La cellule ferroviaire compte ainsi dresser la liste des grands principes auxquels le plan Transport devrait répondre.

Doit-on continuer à privilégier, par exemple, les déplacements vers Bruxelles ou encourager des déplacements entre nos grands centres urbains ? Quelle politique d'arrêt souhaite-t-on ? Souhaite-t-on revitaliser nos lignes rurales ? Il y a d'ailleurs, derrière tout cela, de grands questionnements liés aussi à la taxation des machines dès qu'elles stationnent en gare, problème majeur entre la SNCB et Infrabel, d'ailleurs.

Par ailleurs, la cellule ferroviaire a mis à disposition, sur le portail mobilité de la Wallonie, un rapport sur les principes de planification d'un plan de transport expliquant la complexité de mise en œuvre.

Enfin, la cellule ferroviaire a récemment mis en place un comité de concertation avec les représentants des principales associations travaillant pour le rail ; je pense notamment à navetteur.be, à Inter-Environnement Wallonie ou encore à la CTP. La cellule ferroviaire compte ainsi confronter son travail avec la vision de ces différentes associations. La ministre fédérale Galant a affirmé dans la presse qu'elle associerait les Régions à l'élaboration du futur plan de transport, dont acte, mais je suis sans nouvelle à l'heure actuelle.

Concernant les TEC, la SNCB avait informé la cellule ferroviaire qu'elle avait reçu plus ou moins 500 réactions suite au *road show* organisé dans les provinces, mais elle s'étonnait de ne recevoir aucune demande des TEC. La cellule ferroviaire, avant la commande définitive des sillons en juin 2014, avait ainsi pris contact avec chaque TEC et avec la SRWT afin de leur faire part de leur analyse, apprendre davantage sur la manière dont chaque réseau TEC fonctionne par rapport aux gares et demander si les TEC rencontraient des problèmes au niveau de l'application des nouveaux horaires. Le processus est à cet égard toujours en cours.

Enfin, Madame la Députée, concernant la question de la concertation entre les TEC et la SNCB, elle devrait être posée à mon excellent collègue, M. le Ministre Di Antonio, en charge de la mobilité.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Je maintiens que la répartition des compétences entre vous et M. Di Antonio n'est pas très évidente. Par rapport à l'étude, je vous remercie d'avoir donné quelques informations. Concernant le site mobilité, quand on fait une recherche via Google, on tombe difficilement dessus et je plaide quand même pour que ce soit plus accessible. J'ai peut-être mal manipulé, je le reconnais.

Par rapport à la concertation, je me demande si les TEC ne devraient pas faire partie du comité d'accompagnement en tant que tel plutôt que d'être un processus parallèle parce que j'entends que, sur le terrain, les différentes concertations opérationnelles entre les TEC et la SNCB ne sont pas évidentes.

Je me demande aussi si ce ne serait pas intéressant que la cellule ferroviaire aille jusqu'au niveau de certaines communes. Il y a quand même des communes, différents bourgmestres qui sont sollicités et qui n'ont peut-être pas nécessairement les outils pour remonter toutes les informations. Ce serait peut-être intéressant d'aller jusque-là.

Enfin, je ne sais pas si c'est prévu, Madame la Présidente, mais il serait intéressant que cette commission se saisisse dès que le rapport est fini pour présenter les résultats aux commissaires – il n'y a plus grand monde, mais aux membres de cette commission. Ce débat doit se poursuivre et on a souvent critiqué l'élaboration du premier plan de transport parce qu'il n'y en avait pas eu depuis 98. Maintenant, on a le temps de préparer le nouveau. C'est dans deux ans et ce serait intéressant de déjà mobiliser toutes les forces vives pour éviter les différentes maladies de jeunesse que nous avons connues sur le terrain.

Pour votre proposition, je vous engage à me faire parvenir une demande officielle, un petit courrier comme cela on peut le déterminer en démarrant nos travaux.

**QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE SUR « LE BILAN
DU PRINCIPE DE LA TIRETTE POUR LES
USAGERS DE LA ROUTE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrिमont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur « le bilan du principe de la tirette pour les usagers de la route ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE SUR « LE
RAPPORT RELATIF À LA POLITIQUE
CRIMINELLE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ
ROUTIÈRE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrिमont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur « le rapport relatif à la politique criminelle en matière de sécurité routière ».

La question est retirée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 15 heures 58 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Véronique Bonni, PS
M. Georges-Louis Bouchez, MR
Mme Laetitia Brogniez, MR
M. Christophe Collignon, PS
Mme Valérie De Bue, MR
M. Christophe Dister, MR
M. Jean-Marc Dupont, PS
M. Frédéric Gillot, PTB-GO !
M. Stéphane Hazée, Ecolo
Mme Joëlle Kapompole, Présidente
M. Philippe Knaepen, MR
Mme Anne Lambelin, PS
Mme Clotilde Leal Lopez, cdH
M. Carine Lecomte, MR
M. Mauro Lenzini, PS
Mme Christie Morreale, PS
M. Gilles Mouyard, MR
M. Christine Poulin, PS
M. Maxime Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine
M. André-Pierre Puget, PP
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
Mme Véronique Salvi, cdH
M. Nicolas Tzanetatos, MR
Mme Christiane Vienne, PS
M. Jean-Paul Wahl, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

ASBL	Association Sans But Lucratif
AWEx	Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
BMF	budget des moyens financiers
CA	conseil d'administration
CDD	contrat à durée déterminée
CDI	contrat à durée indéterminée
CHC	Centre hospitalier chrétien
Cocof	Commission communautaire française
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRI	centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère
CSL	Cliniques du Sud Luxembourg
CWASS	Conseil wallon de l'action sociale et de la santé
CWEDD	Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable
CWEHF	Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes
DGO1	Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments
DGO2	Direction générale opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques
DGO3/DGARNE	Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement
DGO4	Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie
DPR	Déclaration de politique régionale
ETCS	European Train Control System
FBMC	Fédération Belge des Motards en Colère
FEDEMOT	Fédération des motocyclistes
FEDER	Fonds européen de développement régional
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
GIC	groupe interdépartemental de coordination
GHDC	Grand hôpital de Charleroi
I.P.W.	Institut du patrimoine wallon
IBSR	Institut Belge pour la Sécurité Routière ASBL
ICOMOS	International Council on Monuments and Sites
IDEA	Intercommunale de Développement Économique et d'Aménagement des régions de Mons-Borinage et du Centre SCRL
IEFH	Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
ILA	Initiative locale d'accueil
IST	infections sexuellement transmissibles
IVG	Interruption Volontaire de Grossesse
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
MST	Maladies sexuellement transmissibles
PAN	Plan d'action national de lutte contre les violences entre partenaires et d'autres formes de violences intrafamiliales
P.M.E.	petite et moyenne entreprise
PNNS	Programme national nutrition santé
RAI	resident assessment instrument
RTBF	Radio-Télévision belge de la Communauté française
SAR	sites à réaménager
sida	syndrome d'immunodéficience acquise
SMS	Short Message System
SNCB	Société nationale des Chemins de fer belges
SORASI	Société d'assainissement et de rénovation des sites industriels
SOWAFINAL	Société wallonne pour la gestion d'un financement alternatif
SPAQuE	Société publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement S.A.
SPI	Agence de développement économique pour la Province de Liège
SPW	Service public de Wallonie
SRWT	Société régionale wallonne du Transport public de personnes
T.E.C.	Société de Transport en Commun
Tadam	traitement assisté par diacétylmorphine

TBL	Transmission balise-locomotive
TGV	Train à Grande Vitesse
TICCIH	The International Committee for the Conservation of the Industrial Heritage
ULg	Université de Liège/Gembloux/Arlon
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
VIH	virus de l'immunodéficience humaine